

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TRAVAIL

DIRECTION DE L'EMPLOI

000540

N°MFPET/DE/SP

736

Dakar, le 11 OCT. 2001

Archivé le 12-10-2001

Sous le N°2489.....

LE DIRECTEUR

Je vous fais tenir la version finale de l'Etude de l'Impact des Politiques d'Investissement sur l'Emploi et la Pauvreté au Sénégal.

Cette étude qui a été élaborée dans le cadre du programme « **Des Emplois pour l'Afrique** » soutenue par le BIT et le PNUD a été enrichie par les contributions des participants aux séminaires de validation et d'opérationnalisation (ZOPP).

Je vous en souhaite bonne réception.



OUMAR DIOP

A

Monsieur Ibrahima BA,
Coordonnateur du Programme Elargi
de Lutte contre la Pauvreté

== DAKAR ==



République
Du
Sénégal

Bureau
International
du Travail



JFA/Pressa

**Étude de l'impact des politiques d'investissement sur l'emploi
et la pauvreté au Sénégal**

Malick Sow
Mamadou Fall
E.H. Seydou N. Touré
Mor Talla Kane

Septembre 2001

LISTE DES ABREVIATIONS

ACEP	: Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
AFD	: Agence Française de Développement
AGETIP	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
ADM	: Agence de Développement Municipal
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
APIX	: Agence de Promotion des Investissements et Exportations
ARD	: Agence Régionale de Développement
ASC	: Association Sportive et Culturelle
AT/CPEC	: Cellule d'Assistance Technique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADIS	: Banque de données des indicateurs sociaux
BCI	: Budget Communal d'investissement
BIT	: Bureau international du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CERPOD	: Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement
CMS	: Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNES	: Conseil National des Employeurs du Sénégal
CNJS	: Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
CNP	: Conseil National du Patronat
CNTS	: Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CODEKA	: Coordination pour le Développement de Kaolack
CRD	: Comité Régional de Développement
CREA	: Centre de Recherche Economique Appliquée
CRJ	: Comité de Réforme Juridique
CSA	: Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DCEF	: Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI	: Direction de la Dette et de l'Investissement
DPRH	: Direction de la Planification des Ressources Humaines
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
DRSP	: Document de Réduction Stratégique de la Pauvreté
ESP	: Enquête Sur les Priorités
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	: Food and Agriculture Organisation
F CFA	: Franc Communauté Financière Africaine
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FSP	: Fondation du Secteur Privé
FGT	: Foster, Greer, Torbecke
GRCC	: Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IDH	: Indice du Développement Humain
ISRA	: Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LDPA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
MEFP	: Ministère de l'Economie des Finances et du Plan
NINEA	: Numéro D'immatriculation Nationale des Entreprises et des Associations
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé

ONCAV	: Organisme national de Coordination des Activités de Vacances
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PAMLT	: Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes
PASA	: Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PAST	: Programme d'Ajustement du Secteur des Transports
PAT	: Population en âge de Travailler
PDPI	: Programme de Développement de la Petite Irrigation
PGIES	: Programme de Gestion et d'Intégration des Eaux et des Sols
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissement Prioritaire
PISA	: Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PMIA	: Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNB	: Produit National Brut
PNC	: Programme de Nutrition Communautaire
PNE	: Politique National d'emploi
PNIR	: Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement Humain Durable
PPEA	: Programme de Promotion des Exportations Agricoles
PREF	: Plan de Redressement Economique et Financier
PSAOP	: Programme des services agricoles et d'Appui aux organisation paysans
PSSA	: Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RGPH	: Recensement Général Population et de l'Habitat
SAED	: Société d'Aménagement des Eaux du Delta du fleuve Sénégal
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SFI	: Société Financière Internationale
SGI	: Société de Gestion d'Investissement
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SODEFITEX	: Société de Développement des Fibres Textiles du Sénégal
SONATEL	: Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
SPIDS	: Syndicat Patronat des Industries du Sénégal
SRDR	: Société Régionale de Développement Rural
SSB	: Service Sociaux de Base
TA	: Taux d'activité
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	: Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UNESCO	: United Nations Education, Science and Culture Organisation

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	2
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I / LE CADRE CONCEPTUEL.....	11
1.LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	11
2.LES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT – CROISSANCE – EMPLOI	
PAUVRETE.....	12
3.CROISSANCE ECONOMIQUE AU SENEGAL	15
4.DISTRIBUTION REGIONALE DE LA PAUVRETE	28
5. POLITIQUES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENT.....	31
6. RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS SPECIFIQUES	33
CHAPITRE II : PARTICIPATION ET BONNE GOUVERNANCE	39
1. LA GESTION DES INVESTISSEMENTS.....	39
2. CAPACITE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES	40
3. LES GERMES DE MAUVAISE GOUVERNANCE DES CONSEILS REGIONAUX ET MUNICIPAUX	41
4. PARTICIPATION ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.....	46
5. GOUVERNANCE DES OBJECTIFS PUBLICS ET PRIVES POUR LA CREATION	
D'EMPLOI.....	48
CHAPITRE III INVESTISSEMENT PRIVE, POLITIQUES ET REFORMES DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES	
.....	58
1.IMPACT DES REFORMES.....	58
2.LES POLITIQUES D'INTEGRATION SOUS REGIONALES.....	62
3.L'IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LA CREATION D'EMPLOI	63
4 L'INVESTISSEMENT PRIVE DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES ...	65
5.IDENTIFICATIONS DES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE	
ET DES SERVICES	69
6. RECOMMANDATIONS	73
CHAPITRE IV : INVESTISSEMENTS EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL	79
1. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE.....	79
2. L'INVESTISSEMENT ET LES CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE.....	80
3. IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES SUR LA PRODUCTION.....	87
4. IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES SUR L'EMPLOI RURAL	89
5. RECOMMANDATIONS	98

RESUME EXECUTIF

Au début des années 1990, les conditions économiques se sont dégradées, suite à la détérioration profonde des termes de l'échange combinée à la récession en Europe et à des sécheresses répétées. Les mesures prises pour relancer l'économie (subventions des exportations, tarifs douaniers plus élevés et politique de réduction de la demande) se sont avérées inadaptées et difficiles à mettre en œuvre. Les revenus par tête d'habitant ont continué de chuter, la balance des paiements extérieurs s'est détériorée et l'investissement et la production ont stagné. Le PIB par tête d'habitant a diminué de 2.8% en moyenne pendant la période 1991-1993.

Bien que les politiques d'ajustement eurent occasionnellement produit une amélioration des résultats économiques, elles ont, dans bien des cas, échoué dans la réduction des rigidités structurelles de l'économie notamment le poids du secteur public, même si l'Etat a eu à mettre en œuvre un programme de départs volontaires.

Un bilan du développement humain au lendemain de ce programme conduit à constater que les secteurs sociaux n'ont pas évolué de façon à satisfaire la demande sociale et à améliorer les conditions de vie des populations.

L'insuffisance des progrès économiques et sociaux tient aux facteurs suivants :

- un environnement juridique et institutionnel peu incitatif et peu stimulant ;
- des appareils administratifs lourds ;
- des politiques d'investissements qui accordent une faible place à l'emploi et à la réduction de la pauvreté ;
- une inadéquation entre les besoins d'investissement des opérateurs privés et les ressources dont disposent les banques ;
- une gestion, non participative des affaires publiques et des collectivités ;
- une faiblesse de la productivité des ressources humaines.

En guise de prospective, une série de questionnements mérite d'être abordée de manière systémique pour répondre au double défi du chômage et de la pauvreté auquel l'investissement semble constituer l'identité commune.

- ◆ Comment concilier croissance et emploi, et se faisant réduire sensiblement la pauvreté ?
- ◆ Comment augmenter l'investissement et améliorer son efficacité ?
- ◆ Quels investissements et quels emplois aptes à réduire la pauvreté ?
- ◆ Quelles seraient les conditions de viabilisation des stratégies d'investissements pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ?
- ◆ Quelles mesures d'accompagnement pour sécuriser les politiques d'investissements ?
- ◆ Comment mobiliser les ressources limitées et qui se font de plus en plus rares ?
- ◆ Quelle place pour les différents acteurs du jeu politico - économique (Etat, secteur privé société civile, population de la base) ?

Le programme « Des Emplois pour l'Afrique » initié par le BIT suit une stratégie liant directement les objectifs d'emploi à la croissance économique, à travers des investissements économiquement rentables basés sur la main d'œuvre et les autres ressources locales, et répondant aux besoins des populations à faible ou moyen revenu.

Dès lors il importe :

- D'introduire l'emploi comme paramètre décisionnel au même titre que les critères techniques et financiers ;
- De ménager systématiquement l'examen de solutions alternatives sous l'angle du niveau d'utilisation de la main d'œuvre ;
- De cibler des activités à haute intensité de main d'œuvre, surtout en milieu rural.

Tout ceci suppose que la compréhension à travers un diagnostic approfondi des politiques d'investissement sur l'emploi et la pauvreté permette aux décideurs publics et privés de disposer de bases de données fiables et de recommandations afin de faciliter la prise de décision en vue :

- d'orienter les choix d'investissement du privé dans un sens favorable au facteur emploi ;
- d'orienter les techniciens décideurs vers la prise en compte et l'analyse des options à fort coefficient d'emploi dans les investissements publics ;
- d'asseoir des programmes de lutte contre la pauvreté, participatifs intégrant les priorités des populations à la base.

LES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT-CROISSANCE -EMPLOI- PAUVRETE

La croissance économique n'est pas une fin en soi. Elle ne permet de relever le défi du développement que si elle est associée au développement humain, donc au recul de la pauvreté. Celle-ci a plusieurs manifestations : insuffisance du revenu, difficultés d'accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, etc.).

La pauvreté est générée par une répartition inégalitaire des revenus, l'insuffisance de l'offre de services sociaux de base, le déficit d'infrastructures et le caractère inapproprié du système d'incitations (système de prix, fonctionnement des marchés de capitaux).

La stratégie de réduction de la pauvreté axée sur le « *trickle down effect* » a montré ses limites.

La lutte contre la pauvreté à travers des procédures hors marché (satisfaction besoins de base grands travaux publics, etc.) semble plus appropriée aujourd'hui. C'est pourquoi la mise en œuvre de programmes d'investissements intensifs en main d'œuvre a un double intérêt : elle permet de contenir la croissance économique et de sortir de la pauvreté d'importantes couches de la population à travers la création d'emploi et la distribution de revenus.

Aspects empiriques

La croissance économique a connu un rythme plus élevé depuis 1995 avec un taux moyen annuel de l'ordre de 5%. Cependant la croissance est tirée essentiellement par le secteur tertiaire qui est dominé par les activités informelles (commerce, transports). La contribution des secteurs agricole et industriel qui ont davantage de potentialités en matière de création d'emploi, est plutôt faible. Ce profil de la croissance explique pourquoi elle a un faible contenu en emploi en dépit de l'accélération de son rythme.

Le taux d'investissement est encore relativement faible. Il s'établit à moins de 20% à la fin des années 90 alors que les pays émergents à croissance rapide enregistrent des taux d'épargne et d'investissement supérieurs à 30%. En ce qui concerne l'investissement public il est affecté davantage aux secteurs tertiaire et quaternaire. La part du secteur secondaire est la plus faible. En outre la répartition régionale de l'investissement public ne corrige pas les disparités régionales, Dakar étant la région la plus favorisée.

L'informalisation croissante de l'économie, la faiblesse de l'effort d'investissement et de la productivité globale des facteurs ont constitué des obstacles à l'augmentation significative du volume d'emploi. En outre, en dépit des gains de compétitivité liés à la dévaluation on ne note pas l'émergence de nouvelles activités, l'offre de production et d'exportation demeurant peu diversifiée. L'incapacité de l'économie sénégalaise à créer des emplois et le déclin de l'agriculture (sa part dans le PIB diminue régulièrement ; elle est de l'ordre de 10% alors que ce secteur emploie 60% de la population active) ont engendré l'explosion des la pauvreté. Les dernières informations disponibles indiquent que 58% des ménages soit 65% de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cependant la moyenne nationale cache de grandes différences entre les régions. En 1995 le niveau de pauvreté est compris entre 60 et 81% des ménages des différentes régions, à l'exception de Dakar (20%). Fatick est la région qui abrite le plus de ménages pauvres avec un taux de 81,4%. Elle est suivie par Kolda (79%) et Kaolack (76%).

La pauvreté est essentiellement rurale dans la mesure où 80% des ménages pauvres vivent dans les zones rurales. Cependant la pauvreté rurale présente un paradoxe. En effet les revenus ruraux proviennent essentiellement de l'agriculture dont les performances sont tributaires de la pluviométrie. Dès lors les zones qui reçoivent le plus de pluie devraient compter moins de pauvres. Or ce sont les régions les mieux arrosées (Kaolack, Fatick, Kolda) qui concentrent les plus forts taux de pauvreté et enregistrent plus de 41% des pauvres. A l'inverse deux des régions les sèches (Diourbel et Saint-Louis) sont moins touchées par la pauvreté. La situation de Diourbel et St-Loius s'explique dans une large mesure par les fonds reçus des émigrés ressortissants de ces régions (« modou-modou », soninké,...).

BONNE GOUVERNANCE ET CREATION D'EMPLOIS

La bonne gouvernance a une triple dimension :

- lois et règlements régissant les activités économiques et sociales) et à la transparence des décisions publiques (application des règles de comptabilité publique, diffusion des informations de base) ;
- une **dimension technique** qui renvoie à la capacité de l'administration à susciter et tirer une **dimension institutionnelle** qui correspond au cadre institutionnel (ensemble des meilleur profit des innovations techniques permettant d'améliorer le système de choix et de réalisation des décisions publiques ;
- une **dimension participative** qui implique la participation des différents acteurs (Etat, secteur privé, société civile) au processus de décision et la prise en considération de leurs préoccupations.

Aujourd'hui la plupart des observateurs s'accordent à reconnaître que la bonne gouvernance constitue une des principales conditions permissives d'une croissance forte et durable. L'analyse développée met en évidence des problèmes de bonne gouvernance aussi bien au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des collectivités locales. Les dysfonctionnements des institutions publiques constituent des contraintes qui inhibent l'incitation à investir et la création d'emploi. Parmi ces contraintes on peut noter :

- la lourdeur des procédures administratives en dépit des différentes réformes mises en œuvre ;
- l'influence négative des décisions politiques sur l'application des lois et le respect des règles de la concurrence ;
- la concentration des activités économiques et des structures de décision dans la région de Dakar ;
- la faiblesse de la capacité de gestion des collectivités locales liée aux déficiences de capital humain, de moyens matériels et financiers ;
- la faiblesse de la participation des groupes cibles (jeunes, femmes, chômeurs, handicapés) au processus de décision publique. Ce phénomène tient en particulier au faible niveau de formation des groupes cibles et à leur accès limité à l'information.

En outre, la convergence des objectifs des partenaires publics et privés en entravé par :

- la concertation insuffisante entre les acteurs du fait des rencontres irrégulières ;
- la sensibilisation insuffisante des agents de l'administration sur les possibilités offertes par les emplois HIMO ;
- les conflits liés au respect insuffisant des normes de sécurité dans les entreprises ;
- la faible implication des collectivités locales à l'élaboration des politiques de développement.

POLITIQUES SECTORIELLES, INVESTISSEMENT ET EMPLOI

L'industrie et l'agriculture sont les secteurs qui ont le moins tiré profit des réformes mises en œuvre depuis le milieu des années 80. En ce qui concerne le secteur industriel plusieurs contraintes ont entravé l'augmentation de l'investissement : faiblesse du taux d'utilisation des capacités installées, problème de compétitivité structurelle (qualité des produits), déficiences des infrastructures (transport, énergie), faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé. Si on ajoute à ces contraintes l' étroitesse du marché intérieur on comprend pourquoi l'économie sénégalaise a attiré peu d'investissement direct étranger.

Au total l'emploi industriel , qui est dominé par celui des grandes entreprises , a augmenté moins vite que le PIB. En effet sur la période 1990-97 le taux de croissance moyen annuel de l'emploi industriel est de 1,6% contre 2,5% pour le PIB.

Développement rural

Parmi les contraintes au développement du monde rurales on peut distinguer la dégradation de l'environnement, le déficit d'infrastructures, la difficulté d'accéder aux facteurs de production (terre, équipements, engrais, crédit), la faiblesse du niveau de formation et de la productivité de la main-d'œuvre, la faiblesse de la recherche-développement. Le secteur primaire a bénéficié d'un volume d'investissement plus élevé que sa contribution dans le PIB sur la période 1987-1995. Cependant l'impact de l'investissement sur la production s'est révélé faible comme en témoigne le recul de la contribution du primaire dans le PIB.

L'investissement du secteur agricole est concentré dans les zones irriguées (régions de St-Louis et Ziguinchor). La vallée du fleuve Sénégal reçoit plus de 40% du total des investissements publics alors que 4,4% des ménages de cette zone vient au-dessous du seuil de pauvreté. Par contre le bassin arachidier reçoit moins de 5% du total des investissements alors que plus de 50% des ménages y vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Ainsi au lieu de corriger les disparités régionales l'investissement public a contribué à son accentuation.

L'agriculture constitue la principale activité du monde rural. Compte tenu des problèmes de disponibilité de l'eau les activités agricoles sont de type saisonnier et le taux de sous-activité du monde rural est relativement élevé. Le niveau élevé du taux de sous-activité, la faiblesse de la productivité de la main-d'œuvre et la baisse des rendements expliquent la faiblesse des revenus ruraux et l'importance de la pauvreté en milieu rural. L'incapacité du monde rural à créer des emplois et contenir la poussée de la pauvreté tient au cumul de plusieurs handicaps :

- absence d'un environnement favorable au développement des micro-entreprises (disponibilité des facteurs de production, difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des produits, problèmes de financement et de trésorerie, etc) ;
- faible développement de l'esprit d'entreprise du monde rural ;

- **faiblesse des capacités des collectivités locales.**

Une réduction significative et durable de la pauvreté passe par la création massive d'emploi et l'augmentation des revenus des différentes catégories sociales. La réalisation d'un tel objectif requiert la mise en œuvre d'une série de réformes. Celles-ci s'articulent autour des axes suivants :

- renforcement des capacités des groupes cibles ;
- re-formulation des politiques publiques en accordant à l'emploi une place centrale dans les politiques macroéconomiques et sectorielles ;
- promotion des activités rurales non agricoles afin de développer la pluri-activité dans le monde rural ;
- amélioration de la compétitivité-prix et la compétitivité structurelle de l'économie sénégalaise ;
- amélioration des infrastructures de base et du capital humain ;
- promotion de la participation et transparence des décisions publiques ;
- amélioration de l'efficacité des institutions publiques et privées .

INTRODUCTION

Durant les années 60 et 70, le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays africains, a adopté des politiques caractérisées par l'intervention publique dans les marchés des biens et des facteurs, un manque de discipline budgétaire, et un protectionnisme commercial et industriel. Ces politiques ont eu pour conséquences de faibles niveaux d'épargne et d'investissement qui, assortis à une forte croissance démographique, ont entraîné une stagnation du PIB par tête.

Cette situation a débouché au début des années 80 sur une crise économique sans précédent, obligeant le Sénégal à s'engager alors dans des politiques d'ajustement pour rétablir les grands équilibres macro-économiques et financiers afin de créer un environnement propice à la croissance et faire reculer la pauvreté. Le plan de redressement économique et financier (PREF) 1980-1985 et le programme d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT) 1986-1992, mis en œuvre dans ce cadre, réussirent partiellement à corriger les déséquilibres.

Au début des années 1990, les conditions économiques se sont dégradées, suite à la détérioration profonde des termes de l'échange combinée à la récession en Europe et à des sécheresses répétées. Les mesures prises pour relancer l'économie (subventions des exportations, tarifs douaniers plus élevés et politique de réduction de la demande) se sont avérées inadaptées et difficiles à mettre en œuvre. Les revenus par tête d'habitant ont continué de chuter, la balance des paiements extérieurs s'est détériorée et l'investissement et la production ont stagné. Le PIB par tête d'habitant a diminué de 2.8% en moyenne pendant la période 1991-1993.

Si les politiques d'ajustement ont permis d'améliorer le cadre macro-économique, elles ont échoué dans la réduction des rigidités structurelles de l'économie notamment le poids du secteur public, même si l'Etat a eu à mettre en œuvre un programme de départs volontaires. En outre, l'attention nécessaire n'avait pas été accordée aux problèmes des déséquilibres sur le marché de l'emploi et de manière générale aux conséquences sociales de l'ajustement structurel, notamment la dégradation des conditions de vie des populations. Les faibles performances de l'économie ont conduit à une baisse de la capacité d'absorption de la main d'œuvre dont le taux de croissance se maintient à un niveau élevé et régulier. S'en est suivi une augmentation du sous emploi agricole se traduisant par une paupérisation croissante des populations rurales et un renforcement des migrations à des fins d'emploi. De même l'application des programmes d'ajustement a amené certaines entreprises à engager un travail de restructuration avec comme conséquence une réduction forte des effectifs. Sur le plan des conditions de vie, l'on a assisté à une dégradation de la qualité des services de santé publique et des services éducatifs.

Le Sénégal a achevé en 1992 le programme d'ajustement structurel sur un constat de désaccord avec ses partenaires au développement. Un bilan du développement humain au lendemain de ce programme conduit à constater que les secteurs sociaux n'ont pas évolué de façon à satisfaire la demande sociale et à améliorer les conditions de vie des populations.

La situation de l'emploi en particulier, s'est dégradée du fait des difficultés rencontrées par les employeurs principaux (Etat et secteur privé). Les déficits intérieur et extérieur ont été importants et la croissance est demeurée faible (0.8% en 1990, -4.1% en 1993). Les enquêtes qui ont été réalisées dans cette période (ESP et ESAM) témoignent des difficultés particulières et des dégradations des conditions de vie.

Depuis la dévaluation du Franc CFA de janvier 1994 on note une accélération de la croissance économique. Le PIB croît en moyenne au rythme annuel de 5% contre 2 à 3% durant la période antérieure.

L'évolution récente de l'économie sénégalaise est caractérisée par le paradoxe suivant : la nette amélioration de la croissance économique est associée à une forte dégradation de la situation sociale avec la montée du chômage et l'appauvrissement d'une importante partie de la population. En effet aujourd'hui près des deux tiers des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Les difficultés de l'économie sénégalaise à traduire en termes sociaux l'augmentation globale de la richesse amène à une évaluation de la pertinence des règles et dispositifs de formulation de stratégie et de la gestion de l'économie de façon globale. Il est permis de s'interroger sur leur adéquation avec la problématique de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

Parmi les contraintes qui ont entravé les progrès économiques et sociaux on peut citer :

- un environnement juridique et institutionnel peu incitatif et peu stimulant ;
- des appareils administratifs lourds ;
- des politiques d'investissements davantage axées sur l'augmentation des agrégats économiques et donc peu articulées à une politique de l'emploi et de lutte contre la pauvreté ;
- une inadéquation entre les besoins d'investissement des opérateurs privés et les ressources dont disposent les banques ;
- une gestion non participative des affaires publiques et des collectivités ;
- une faiblesse de la productivité des ressources humaines.

Aujourd'hui plus que jamais les questions de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté se posent avec acuité. Dès lors il importe de promouvoir une croissance économique créatrice d'emplois et susceptible de faire reculer la pauvreté de manière durable et significative.

L'approche classique des réformes qui privilégie la stabilisation doit être dépassée en faveur d'une approche qui accorde une large place aux politiques d'emploi et qui permet d'absorber le chômage à travers des mesures spécifiques.

Cette étude est fondée sur l'idée selon laquelle un recul durable et significatif de la pauvreté passe par une croissance de qualité (qui réduit les inégalités) créatrice d'emplois. L'investissement intensif en main-d'œuvre devient alors la variable-clef de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Pour répondre au double défi du chômage et de la pauvreté auquel l'investissement semble constituer l'identité commune il importe de répondre aux interrogations suivantes :

Comment concilier croissance et emploi afin de réduire sensiblement la pauvreté ?

Comment augmenter l'investissement et améliorer son efficacité ?

Quels investissements et quels emplois aptes à réduire la pauvreté ?

Quelles seraient les conditions de viabilisation des stratégies d'investissement pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ?

Quelles mesures d'accompagnement pour sécuriser les politiques d'investissement ?

Quelle place pour les différents acteurs du jeu politico - économique (Etat, secteur privé, société civile, population de la base) ?

Autant de points d'interrogation qui suscitent une évaluation correcte des schémas proposés et adoptés jusqu'ici, de leurs méthodes et des outils appliqués, et une revue critique des politiques macro-économiques en matière d'investissement.

L'approche d'évaluation pour orienter la décision initiée par le BIT suit une stratégie liant directement les objectifs d'emploi à la croissance économique, à travers des investissements économiquement rentables basés sur la main d'œuvre et les autres ressources locales, et répondant aux besoins des populations à faible ou moyen revenu.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est à dire adopter une démarche qui vise à :

- Introduire l'emploi comme paramètre décisionnel au même titre que les critères techniques et financiers ;
- Prendre en considération systématiquement des solutions alternatives sous l'angle du niveau d'utilisation de la main d'œuvre ;
- cibler des activités à haute intensité de main d'œuvre, surtout en milieu rural.

Tout ceci suppose que la compréhension à travers un diagnostic approfondi des politiques d'investissement sur l'emploi et la pauvreté permette aux décideurs publics et privés de disposer de bases de données fiables et de recommandations afin de faciliter la prise de décision en vue :

- d'orienter les choix d'investissement du privé dans un sens favorable au facteur emploi ;
- d'orienter les techniciens décideurs vers la prise en compte et l'analyse des options à fort coefficient d'emploi dans les investissements publics ;
- d'asseoir des programmes de lutte contre la pauvreté, participatifs intégrant les priorités des populations à la base.

Les politiques et les secteurs d'activité seront alors revisités afin d'identifier les principaux obstacles à l'augmentation du volume et de la qualité (contenu en main-d'œuvre) de l'investissement.

Ainsi, après avoir défini le cadre conceptuel de l'étude (chapitre I) qui consistera en une revue des questions analytiques et empiriques liées à l'étude nous aborderons le problème de la participation et de la bonne gouvernance (chapitre II). Ensuite l'impact des politiques publiques et du système de gestion de l'économie nationale sur l'investissement sera présenté (chapitre III) avant d'étudier les enseignements des réformes relatives aux secteurs industriel et des services (chapitre IV). L'analyse de l'investissement en milieu agricole et rural (chapitre V) est le dernier thème qui sera absorbé.

Le bilan des politiques et de la situation des différents secteurs permettra de dégager des recommandations sous forme de programmes d'actions susceptibles de promouvoir l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté.

CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL

Le **développement économique et social** qui se manifeste en particulier par l'augmentation du revenu des populations et la satisfaction des besoins de base constitue l'objectif ultime des différentes politiques publiques.

Ce processus complexe qui comporte aussi bien des aspects qualitatifs (diversification de l'offre, articulation sectorielle, efficacité des institutions, etc.) que quantitatifs (augmentation du revenu par tête, mise en place d'infrastructures de qualité, amélioration des indicateurs sociaux) se distingue de la croissance économique qui correspond à l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) ou du produit national brut (PNB).

Cependant, si le développement économique ne saurait se réduire à la croissance économique, ces deux phénomènes sont intimement liés. En effet, hormis les cas particuliers de la croissance sans développement économique et de la croissance appauvrissante, ces entités évoluent de pair.

1. LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance économique a toujours été une préoccupation des économistes et des décideurs publics. Les approches contemporaines de la croissance ont été initiées par Harrod et Domar dans les années 40. Ces économistes qui ont prolongé l'analyse keynésienne au long terme ont tenté de définir les conditions de la stabilité de la croissance d'une part et d'une croissance assurant le maintien du plein emploi de l'autre.

L'analyse de ces auteurs est caractérisée par un certain pessimisme quant à la possibilité d'une croissance durable de plein emploi. En effet celle-ci requiert la compatibilité entre le taux de croissance de la main - d'œuvre, le taux d'épargne et le coefficient de capital. Or, a priori rien ne permet d'assurer la compatibilité entre les conditions démographiques, le comportement des épargnants et les techniques de production utilisées par les entreprises.

C'est pourquoi l'Etat doit intervenir sous forme d'investissements publics pour soutenir la croissance dans les pays en développement alors qu'il doit promouvoir le progrès technique dans les pays industrialisés. Cette analyse pose un certain nombre de problèmes. En particulier le progrès technique qui est la clef de la croissance n'est pas expliqué et l'investissement public peut engendrer des effets pervers en évinçant le secteur privé. L'intervention publique ne se révélera pas dommageable pour l'activité économique que si l'action de l'Etat vient compléter et suppléer les défaillances du secteur privé.

A partir du milieu des années 80, on assiste à un renouvellement de l'analyse de la croissance avec les théories de la croissance endogène. Dans un contexte de triomphe du libéralisme ces travaux se sont employés à justifier le bien fondé de l'intervention de l'Etat. On peut distinguer trois modèles canoniques : celui de Romer dans lequel les connaissances (*learning by doing*) jouent un rôle majeur, celui de Barro qui met l'accent sur les dépenses publiques d'infrastructures et celui de Lucas qui privilégie le capital humain.

Au total, selon les nouvelles théories de la croissance l'Etat peut promouvoir celle-ci à travers la réalisation de dépenses d'infrastructures et de capital humain (éducation, santé) qui génèrent des externalités positives.

Les travaux récents mettent évidence également le rôle de facteurs qualitatifs notamment la **gouvernance** dans la réussite d'une politique de croissance. La gouvernance a une triple dimension :

- une **dimension institutionnelle** qui correspond au cadre institutionnel (ensemble des lois et règlements régissant les activités économiques et sociales) et à la transparence des décisions publiques (application des règles de comptabilité publique, diffusion des informations de base) ;
- une **dimension technique** qui renvoie à la capacité de l'administration à susciter et tirer meilleur profit des innovations techniques permettant d'améliorer le système de choix et de réalisation des décisions publiques ;
- une **dimension participative** qui implique la participation des différents acteurs (Etat, secteur privé, société civile) au processus de décision et la prise en considération de leurs préoccupations.

Il apparaît ainsi que la croissance est tributaire d'un ensemble de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Dans le cas des pays africains parmi les facteurs limitatifs de la croissance et de l'investissement on peut indiquer la faiblesse de l'offre de services publics, la déficience des infrastructures collectives, le faible niveau de développement financier, la dégradation de l'environnement international et le manque d'ouverture commerciale (Collier, Gunning, 1997).

2. LES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT-CROISSANCE -EMPLOI PAUVRETE

La croissance économique n'est pas une fin en soi. Elle ne permet de relever le défi du développement que si elle est associée au développement humain, donc au recul de la pauvreté. Celle-ci a plusieurs manifestations : insuffisance du revenu, difficultés d'accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, etc.).

La pauvreté est générée par une répartition inégalitaire des revenus, l'insuffisance de l'offre de services sociaux de base, le déficit d'infrastructures et le caractère inapproprié du système d'incitations (système de prix, fonctionnement des marchés de capitaux).

La stratégie de réduction de la pauvreté axée sur le « *trickle down effect* » a montré ses limites. La lutte contre la pauvreté à travers des procédures hors marché (satisfaction besoins de base, grands travaux publics, etc.) semble plus appropriée aujourd'hui. C'est pourquoi la mise en œuvre de programmes d'investissements intensifs en main d'œuvre a un double intérêt : elle permet de soutenir la croissance économique et de sortir de la pauvreté d'importantes couches de la population à travers la création d'emplois et la distribution de revenus.

Un tel programme requiert des mesures d'accompagnement telles que l'offre de services de formation aux pauvres pour augmenter leur productivité et leurs chances de trouver un emploi, l'amélioration du fonctionnement des marchés de capitaux pour faciliter l'accès des pauvres au crédit, la disponibilité d'infrastructures de base auprès de la population pauvre.

La faiblesse de la demande solvable constitue une des principales contraintes de la croissance dans les pays en développement. Par conséquent le recul de la pauvreté crée les conditions d'une croissance auto-entretenu à travers l'élargissement de la taille du marché intérieur.

Les relations entre les politiques macro-économiques, l'investissement, l'emploi et la pauvreté sont mises en évidence par le schéma suivant :

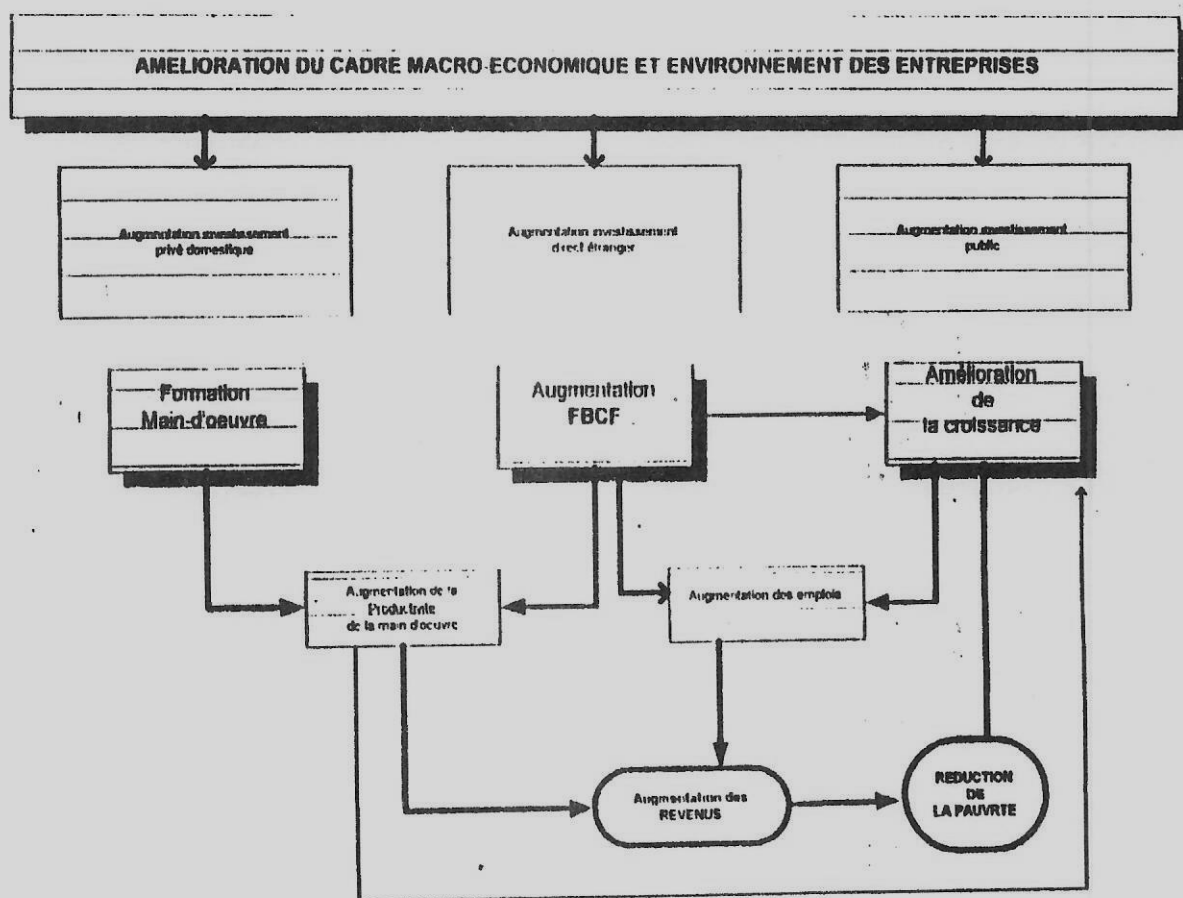


Tableau 1: Elasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte et à l'indice de Gini et taux marginaux de substitution

Indices de pauvreté	Seuil de pauvreté $z = 143.080\text{FCFA/an/équivalent adulte et}$ Revenu moyen $\bar{x} = 204.118,10\text{FCFA/an/équivalent adulte}$			
	Mesure de la pauvreté	Elasticité/revenu moyen par équivalent adulte par an	Elasticités/indice de Gini	Taux marginaux de substitution
FGT0	0,5785	-0,89 ¹	1,02 ¹¹	1,14
FGT1	0,2160	-1,68	2,54	1,51
FGT2	0,1051	-2,11	4,37	2,07

FGT0, FGT1 et FGT2 sont les indices de Foster, Greer et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Source : Estimation à partir des données de l'ESAM, 1995.

Il ressort de l'examen du tableau trois conclusions majeures.

i) La sensibilité de la pauvreté à la croissance économique est comprise entre $-0,89$ et $-2,11$. Ainsi dans le cas d'une croissance positive, la diminution de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté sera consistante. Cette baisse est moins prononcée dans le cas de l'incidence de la pauvreté puisque l'élasticité est inférieure à l'unité. Pour les autres indices, la pauvreté diminuera plus rapidement que le taux de croissance à condition que celui-ci ne génère pas une augmentation de l'inégalité. A contrario, dans le cas d'une croissance économique négative, la société sénégalaise sera confronté à une forte hausse de la pauvreté.

ii) Les élasticités - revenu augmentent en valeur absolue pour les mesures de la pauvreté sensibles aux transferts de revenus parmi les pauvres. Il en ressort que la pauvreté diminuera au Sénégal en période de croissance si les inégalités ne varient pas.

Dans le cas où une augmentation de l'inégalité des revenus est observée au cours de la période d'expansion, la pauvreté s'aggravera. En effet, une augmentation de 1% de l'indice de Gini entraîne une hausse de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté comprise entre 1,02 et 4,37. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, l'incidence de la variation des revenus moyens sur la pauvreté n'est que de $-0,89$, $-1,68$ et $-2,11$ respectivement pour l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Des deux résultats précédents, il résulte qu'une combinaison des deux effets (croissance et inégalité) aggrave la pauvreté puisque l'élasticité de Gini est supérieure à celle du revenu quelles que soient les mesures de pauvreté. Cela implique que les politiques économiques de croissance mises en place doivent être jumelées à des politiques de réduction des inégalités afin d'éviter que l'action de la croissance sur la pauvreté soit réduite.

iii) Les taux marginaux de substitution entre la croissance et l'inégalité sont relativement faibles bien que croissants avec l'indice de pauvreté. Ainsi, le revenu par équivalent adulte doit croître de 1,14% pour compenser une augmentation de 1% de l'indice de Gini pour les moins pauvres, alors que cette compensation sera de l'ordre de 2,07% lorsque la sévérité de la pauvreté est choisie comme mesure. Ces résultats montrent donc que le choix de la mesure de la pauvreté est crucial dès lors qu'une analyse concernant la relation entre croissance, pauvreté et inégalité est menée.

Comme cela a été expliqué précédemment, il est possible d'analyser la variation de la pauvreté. Le tableau qui suit rapporte les pourcentages de cette variation calculés en multipliant les élasticités revenus au PIB réel/équivalent adulte/an.

¹ Ces élasticités ont été déterminées grâce à l'estimation des paramètres de l'estimation de la courbe de Lorenz

Tableau 2 : Simulation de la variation de la pauvreté au Sénégal en 1995 et au cours de la période 1995-1999 (% annuel)

	Indices de pauvreté	Seuil de pauvreté z = 143.080FCFA/an/équivalent adulte
		Variation totale de la pauvreté (% annuel)
En 1995	FGT0	-1,85
	FGT1	-3,48
	FGT2	-4,37
Sur la période 95-99	FGT0	-2,18
	FGT1	-4,12
	FGT2	-5,17

FGT0, FGT1 et FGT2 sont les indices de Foster, Greer et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Source : Estimation à partir des données de l'ESAM, 1995.

L'incidence de la pauvreté (FGT0) caractérisant la proportion de pauvres en-dessous de la ligne de pauvreté a diminué de 1,85% en 1995 et de 2,18% entre 1995 et 1999. De plus, l'impact sur les indices de profondeur (FGT1) et de sévérité (FGT2) est encore plus important (baisse de 3,48% à 5,17%). Enfin, alors que les impacts sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté sont plus forts en 1995 que sur la période 1995-1999, la variation de la sévérité de la pauvreté s'avère plus importante sur l'année post-dévaluation. Ces résultats présupposent que les inégalités de revenu sont restées inchangées.

Les résultats ci-dessus ont été obtenus au plan national. Cependant, une décomposition entre secteurs urbain et rural permettra d'obtenir plus d'informations pouvant mieux orienter les politiques de réduction de la pauvreté.

3. CROISSANCE ECONOMIQUE AU SENEGAL

3.1. Contribution des Secteurs

Deux ans après la dévaluation intervenue en 1994, le taux de croissance du PIB dépasse le seuil des 5 %. En 1999, le taux de croissance est estimé à 6,4 %. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de structure. Les parts sectorielles dans la formation du PIB ont été stationnaires.

3.1.1. Secteur primaire

De 6.1% de croissance en 1996, le secteur primaire a reculé pendant deux ans (-2.5% en 97 et -3.2 % en 98) avant de retourner au niveau de 1996 en 1999 (6.1%). Ces contre-performances s'expliquent en grande partie par la récession de l'agriculture et l'évolution erratique des autres sous secteurs. Comme le secteur primaire occupe plus de 60% de la population, son recul a conduit à une baisse notable des revenus de la majorité des ménages ruraux.

La part de l'agriculture dans le PIB a reculé entre 1996 et 1999, passant de 10,8% à 8,44%. Cette évolution est imputable à la chute des productions cotonnière et céréalière, qui représente une part importante de l'ensemble de la production du sous secteur.

L'élevage est le deuxième sous secteur du primaire après l'agriculture en terme de contribution au PIB (plus de 7%). Ce secteur a maintenu son rythme de croissance de 6 % réalisé en 1998. Ce résultat s'explique en partie par l'importance de la demande de consommations des produits d'élevage, devenus compétitifs. Le secteur reste marqué par des systèmes extensifs malgré certaines expériences d'intensification.

3.1.2.Secteur secondaire

Le secteur secondaire a connu une hausse régulière sur la période 1996-1999 passant de 5,3% en 1996 à 5,9% en 1997, puis 8,4% en 1998 avant de connaître une décélération en fin de période (6,3% en 1999) en raison de la récession du sous secteur énergie (-4,6% en 1999).

3.1.3.Secteur tertiaire

C'est le secteur qui contribue le plus à la formation du PIB. Sa croissance en 1999 est estimée à 6,3% contre 8,5% en 1998. Cette baisse se justifie par la diminution des contributions des sous secteurs des transports, des télécommunications, du commerce et des autres services (hôtels-restaurants, banques et assurances, services immobiliers etc) avec des taux respectifs de 6,5%, 5,2% et 7,4% en 1999.

Le sous secteur des transports, facteur essentiel de compétitivité et d'intégration, joue un rôle crucial dans le domaine des échanges. Les réformes engagées depuis 1991 vont se poursuivre dans le cadre de nouvelles stratégies. La mise en œuvre du programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PAST) 1991/ 1998 a aidé à diminuer les insuffisances qui continuent de marquer le secteur. Dans l'ensemble, les infrastructures sont en meilleur état. La planification des investissements et l'efficacité opérationnelle des structures ont commencé à s'améliorer. L'intervention du secteur privé a été généralisée pour les travaux d'entretien.

Dans le domaine des télécommunications, la croissance de la production est relativement élevée, du fait de la forte capacité des secteurs à répondre à une demande en croissance et surtout de la diversification des produits téléphoniques et de la libéralisation du secteur. L'adoption du nouveau code des télécommunications en 1996 a ouvert de bonnes perspectives au secteur.

Globalement le secteur des transports et des télécommunications a connu une croissance de 8,9% en 1999 contre 7,8% en 1998. Une performance plus accrue est attendue grâce au regain de dynamisme du trafic portuaire enregistré récemment.

Le fret aérien, qui s'est légèrement redressé en 1995, enregistre une hausse de plus de 20% en 1996 en raison de l'augmentation des exportations de marchandises.

Le tourisme, avec 101,1 milliards de F.CFA, se maintient comme deuxième source de devises après la pêche et devant l'arachide et les phosphates. En 1998, les recettes ont couvert entièrement nos dépenses d'importation en riz et près de 13,6 % de notre facture d'importation en pétrole.

Tableau 3 : Parts des différents secteurs dans le PIB (en %)

Années	1996	1997	1998	1999 (estimations)
Primaire	19,9	18,50	16,93	17,23
Agriculture	10,78	9,18	7,79	8,44
Elevage	6,84	6,87	6,71	6,58
Pêche	1,69	1,80	1,64	1,62
Forêt	0,68	0,66	0,60	0,58
Secondaire	19,62	19,78	20,29	20,38
Industries extractives	0,27	0,28	0,25	0,28
Huilleries	0,52	0,39	0,47	0,52
Energie	1,90	1,92	1,92	1,91
BTP	3,68	4,02	4,29	4,41
autres industries	13,27	13,17	13,36	13,26
Tertiaire	49,27	51,00	52,33	52,27
Transports et telecom	10,93	11,65	11,85	11,86
Commerce	21,13	21,60	22,02	21,77
autres services	17,21	17,75	18,47	18,64
Pibe	88,88	89,28	89,56	89,88
Services non marchands	11,12	10,72	10,44	10,12
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DPS/MEFP

Tableau 4 : Poids des différents emplois du PIB (en %)

	1996	1997	1998	1999
Consommation finale	91,21	90,33	90,14	90,47
Ménages	78,89	78,52	78,42	78,87
Administrations	12,32	11,81	11,72	11,61
Biens et services	2,84	2,71	2,87	3,03
Salaires	9,48	9,10	8,86	8,58
FBCF	13,98	15,22	17,38	16,83
Ménages	1,88	2,06	2,20	2,26
Administrations	5,10	5,48	6,25	5,97
Entreprises	7,00	7,68	8,94	8,61
Demande intérieure	104,94	105,39	107,19	106,86
Balance des biens et services	- 4,94	-5,39	-7,19	-6,86
Exportations	23,70	22,66	22,32	22,57
Biens	15,64	15,06	14,82	14,96
Services	8,06	7,60	7,50	7,61
Importations	28,64	28,05	29,51	29,43
Biens	21,72	21,39	22,44	22,39
Services	6,91	6,66	7,04	7,04

Source : DPS/MEFP

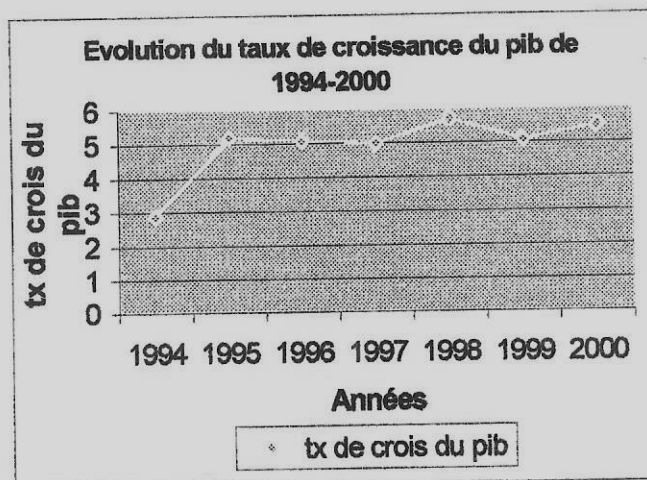
L'examen comparé des différents emplois et des importations sur la période 1996-1999 indique :

- un maintien du rôle des exportations dans la croissance dont l'évolution reste presque stable sur la période et qui s'établit à 22,5 % en 1999 contre une moyenne de 23 % entre 1996 et 1998.
- une stabilité de la propension moyenne à consommer qui passe de 91,2 % en 1996 à 90,5 % en 1999. La FBCF, moteur de croissance, représente 16,8 % du PIB en 1999 contre 14 % en 1996.

Du côté de la composante de la balance des biens et services, on note une évolution presque stable de la part des importations dans les ressources.

3.1.4. La formation brute de capital fixe productif

L'investissement est un levier central dans la stratégie de développement. La croissance devrait essentiellement reposer sur un taux d'investissement et une rentabilité élevés. La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), qui est la variable la plus liée à la croissance, a connu une évolution très forte passant de 236.4 à 320.7 milliards entre 1996 et 1999, soit un taux de croissance moyen annuel de 4.7%. Cette évolution est essentiellement le fait des Entreprises et des Administrations avec, respectivement et en moyenne sur 1996-99, 52% et 36% de la FBCF totale.



3.1.5 Contribution des secteurs à la croissance du PIB

L'économie sénégalaise a renoué avec la croissance depuis 1994 après une récession en 1993 avec -2,2%. En moyenne le taux de croissance a été de 4,9% sur la période 1994-2000.

A partir de 1995, le taux de croissance s'est situé au-dessus de 5% avec une tendance assez stable même si la pertinence de l'année de référence (1987), en termes de prise en compte des modifications structurelles intervenues dans l'économie, n'est pas établie.

L'analyse de la croissance est faite sur la base des contributions sectorielles (Primaire, Secondaire, Tertiaire et Services non marchands) au taux de croissance. La contribution d'un secteur productif au taux de croissance combine le poids du secteur dans le Produit intérieur Brut et son taux de croissance du secteur.

a) Le Secteur Primaire

Il a contribué en moyenne pour 0,76% au taux de croissance du PIB sur la période 1994-2000 malgré la récession de 1997 imputable à l'agriculture et celle de 1998 liée aux sous-secteurs de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt.

Tableau 5 : structure du secteur primaire

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
PRIMAIRE	1,8%	0,5%	1,2%	-0,5%	-0,6%	1%	2%	1%
Agriculture	1,5%	0,1%	1,1%	-1,2%	-1%	0,7%	1,9%	0,5%
Elevage	0,1%	0,3%	0,04%	0,4%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
Pêche	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	-0,1%	0,1%	-0,1%	0,1%
Forêt	0,1%	0,01%	0,01%	0,01%	-0,02%	0,01%	0,00%	0,01%

Source : DPS 2000

b) Le Secteur Secondaire

Sur la période considérée l'année 1994 est la seule année où le secteur secondaire a enregistré une faible récession due principalement aux Autres industries, sur la période considérée. Après le pic de 1995 avec 2,1%, la contribution du secteur au taux de croissance du PIB a tourné autour de 1,3% sur 1996-2000.

Les BTP de par leur importance dans l'économie ont connu une situation très favorable avec la réalisation des taux de 14,9% en 1997, puis 12,7% en 1998 avant de passer à 14,5% en 1999, essor à mettre en rapport avec les investissements publics dans le bâtiment et les travaux publics (grands chantiers).

Les Autres industries ont le plus contribué à la croissance du Secondaire avec en moyenne 0,6%. Les contributions des Industries Extractives et des Huileries sont quasi négligeables sur la période.

Tableau 6 : Structure du secteur secondaire

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
SECONDAIRE	-0,07%	2,13%	1,02%	1,15%	1,66%	1,47%	1,40%	1,25%
Industries extractives	-0,01%	0,1%	0,00%	0,02%	-0,01%	0,1%	-0,04%	0,02%
Huilleries	0,1%	0,1%	-0,03%	-0,1%	0,1%	0,04%	0,04%	0,03%
Energie	0,2%	0,05%	0,2%	0,1%	0,1%	0,01%	0,2%	0,1%
BTP	0,4%	-0,1%	0,3%	0,5%	0,5%	0,7%	0,9%	0,5%
Autres industries	-0,7%	2%	0,6%	0,6%	0,9%	0,6%	0,3%	0,6%

Source : DPS 2000

c) Le secteur Tertiaire

C'est le secteur qui a le plus contribué au taux de croissance du PIB sur la période avec en moyenne 2,6%. Le Commerce, malgré sa contribution négative en 1994, est le principal moteur du sous-secteur suivi des Autres services et des Transports et Télécommunications.

Sur la période 1997-1998, le Tertiaire a pratiquement porté la croissance avec respectivement des contributions de 4,3% et 4,3% pour des taux de croissance du PIB de 5% et 5,7%.

Tableau 7: structure du secteur tertiaire

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
TERTIAIRE	1,1%	2,5%	2,8%	4,3%	4,3%	2,3%	1,3%	2,6%
Transports et Télécommunications	0,4%	0,4%	0,7%	1,3%	0,9%	0,8%	0,4%	0,7%
Commerce	-0,4%	1,2%	1,8%	1,6%	1,7%	1%	0,5%	1%
Autres services	1,1%	0,8%	0,4%	1,4%	1,7%	0,5%	0,5%	0,9%

Source : DPS 2000

d) Les Services non marchands

La contribution à l'évolution du PIB des services non marchands est très faible sur la période considérée: 0,2% en moyenne traduisant ainsi la prépondérance des activités marchandes dans l'économie. Les services non marchands offerts par les Administrations sont la principale composante de ce secteur.

Tableau 8: structure du secteur des services non marchands

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Services non marchands	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%	0,6%	0,2%
Ménages	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Administrations	0,1%	0,03%	0,03%	0,1%	0,3%	0,3%	0,6%	0,2%

Source : DPS 2000

En définitive la croissance réelle moyenne de 4,9% sur la période 1994 - 2000 a été générée à hauteur de 54% par le secteur Tertiaire, 25% par le Secteur Secondaire, 16% pour le secteur Primaire et 5% pour le secteur non Marchand.

Cette constance de l'augmentation des richesses produites ne s'est malheureusement pas répercutée sur les conditions de vie des populations. En effet c'est au cours des années 1990 que l'insatisfaction de la demande sociale a été la plus perceptible, obligeant alors les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique économique avec un important volet social axé sur la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre de programmes spécifiques de lutte contre ce fléau.

3.2. Impact de l'investissement sur la croissance

L'impact de l'investissement sur la croissance est encore faible. Le taux d'investissement est encore relativement faible au Sénégal dans la mesure où il s'établit en moyenne à 16% environ sur la période 1996-99. Le taux d'investissement permettant de renouveler les équipements étant égal à 13% selon la Banque Mondiale on constate la faible part des investissements de renouvellement.

Tableau 11 : Investissement et croissance

	1996	1997	1998	1999	Moyenne 1996-99
Taux d'investissement	14.03%	15.26%	16.76%	16.32%	15.60%
Croissance réelle du PIB	5.14%	5.05%	5.70%	5.06%	5.24%

Le contenu en FBCF des investissements publics a été de 85% en 1996 et de 82% en 1997, soit une baisse de trois points sur la période.

Les investissements ont augmenté à un rythme de 12% supérieur à celui du Produit Intérieur Brut (PIB) courant qui est de 7.4%. Les contributions des secteurs à ce taux de croissance ont été de : 12.19% pour le Tertiaire, 1.95% pour le Secondaire, 0.02% pour le Primaire et -1.80% pour le Quaternaire, montrent que ce sont les investissements dans le tertiaire qui ont tiré les investissements publics. Tout l'effort qui a été consenti par les pouvoirs publics pour accroître les investissements publics a été orienté dans une très large mesure vers le secteur tertiaire, accentuant ainsi le problème de la répartition intersectorielle des investissements publics.

Parmi les contraintes à la réalisation d'un taux de croissance élevé, il convient d'insister particulièrement sur le faible taux d'investissement et le bas niveau de productivité globale des facteurs (PGF). En effet, une décomposition du taux de croissance du PIB en contribution du facteur travail, du stock de capital et PGF^2 montre que le stock de capital total a varié entre 1,7 et 1,1%, selon la valeur du coefficient de capital retenu, et sa contribution à la croissance du produit n'a été que de 22%, alors que celle-ci est de 56% pour l'ensemble sub-saharien, et de 49% pour l'ensemble des pays en développement.

3.3. L'impact des réformes sur l'emploi et la pauvreté

Malgré la série de réformes économiques pour la création d'un climat propice à la croissance et à la promotion des exportations de l'emploi, un consensus semble se dégager sur la faiblesse des performances socio-économiques marquées par :

- la baisse des revenus réels et la dégradation des indicateurs sociaux, notamment l'extension de la pauvreté ;
- les restructurations et les fermetures des entreprises et les compressions des employés ; etc.

3.3.1 Impact sur l'emploi

La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique. La forte augmentation des emplois du secteur moderne (58 300 à 70 300 salariés environ entre 1994 et 1995) a été suivie d'une diminution des effectifs qui a ramené le nombre d'emplois salariés de 1997 à celui de 1993.

Les performances réalisées en matière de stabilisation et les bases de la récente reprise économique se révèlent trop fragiles au regard de la persistance du chômage, surtout chez les jeunes, et de l'expansion de la pauvreté. Ces résultats ont en partie été obtenus au prix de mesures de restriction budgétaire ayant fortement dégradé les conditions de vie des populations. A ces conséquences, il faut ajouter les effets immédiats de la dévaluation sur les revenus réels des travailleurs du secteur moderne et des catégories sociales plus défavorisées. Ainsi, après avoir baissé de 17% entre 1980 et 1993, le salaire minimum réel a chuté de 29% entre 1993 et 1998. Les salaires de la fonction publique sont tout aussi orientés à la baisse. De 10,2% du PIB en 1980-85, la masse salariale distribuée par l'administration est en effet passée à 6,8% en 1994-98.

² La productivité globale des facteurs est liée à l'assimilation du progrès technique et à l'amélioration de l'environnement dans lequel opèrent les unités de production-

Groupes socio-économiques	Incidence de la pauvreté P_0			Profondeur de la pauvreté P_1			Sévérité de la pauvreté P_2			Proportion $P_j^{(c)}$	Dépense annuelle moyenne par tête (en francs cfa)
	Valeur	Contribution relative (%) $C_j^{(a)}$	Contribution absolue $A_j^{(b)}$	Valeur	Contribution relative (%)	Contribution absolue	Valeur	Contribution relative (%) $C_j^{(a)}$	Contribution absolue $A_j^{(b)}$		
Indépendants non agricoles	0,47	0,17	0,10	0,15	0,15	0,03	0,07	0,13	0,01	0,21	229 691
Indépendants agricoles	0,81	0,57	0,33	0,33	0,62	0,13	0,17	0,65	0,07	0,41	112 119,1
Cadres supérieurs	0,10	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,05	604 323,6
Profession intermédiaire	0,16	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	408 417,1
Ouvriers	0,40	0,05	0,03	0,12	0,04	0,01	0,05	0,03	0,00	0,07	237 867,7
Employés	0,17	0,01	0,01	0,04	0,01	0,00	0,02	0,01	0,00	0,03	401 320,3
Chômeurs	0,62	0,03	0,02	0,25	0,03	0,01	0,13	0,04	0,00	0,03	173 372,4
Inactifs	0,47	0,13	0,08	0,16	0,12	0,03	0,07	0,12	0,01	0,17	222 302,5
ND	0,56	0,02	0,01	0,21	0,02	0,00	0,10	0,02	0,00	0,02	1195 684,8
Total	0,58	100	0,58	0,22	100	0,22	0,11	100	0,11	100	204 118,1

- a) C_j mesure la contribution du groupe j à la pauvreté nationale P_a . Elle tient compte de la mesure de pauvreté observée dans le groupe (P_{aj}) et du poids du groupe dans la population totale (P_j). $C_j = P_j * P_{aj} / P_a$.
- (b) A_j = La contribution absolue mesure la part du groupe j dans la pauvreté nationale sans tenir compte de son poids dans la population. $\sum A_j = P_a$
- (c) P_j est la Part du groupe dans la population totale
- (d)

Source : Calculs effectués à partir de ESAM, 1995

3.3.2. Caractéristiques du marché de l'emploi

3.3.2.1. Les défilés croissants de la demande d'emploi

Selon les résultats de l'enquête ESAM (94-95) publiée en Octobre 1997, la population active qui comprend les occupés et les chômeurs âgés de 10 ans et plus, est composée de 2.695.385 occupés et 219.617 chômeurs.

La répartition de la population active selon le milieu de résidence donne la situation suivante:

Tableau 13 : Répartition de la population active selon le milieu de résidence

	PAT (*)	occupés	chômeurs	Pop.activ	TA (*)%	TX de chômage
Dakar Aut.	1.166.330	483.039	94.648	577.687	50 44 67	16,4 13,9 3,4
Urb Rural	972.425	367.807	59.171	426.978		
	3.046.997	1.844.539	65.798	1.910.337		
TOTAL	5.185.752	2.695.385	219.617	2.915.002	59	7,5

Source : D.P.S / ESAM / 94 - 95

(*) PAT = Population en Age de Travailler TA = Taux d'activité.

Le tableau montre qu'au niveau national le taux d'activité était de 59% alors que le taux de chômage s'élevait à 7,5% en 1988. Les résultats du RGPH 1988 donnaient respectivement pour ces deux chiffres 47,0% et 8,9%. Cependant les données sur le taux de chômage doivent être interprétées avec beaucoup de réserve dans la mesure où elles ne révèlent pas la situation réelle du marché du travail. Le nombre de chômeurs est mal connu, ces derniers n'étant pas l'objet d'un recensement systématique en vertu des règles en vigueur.

Dans les régions le tableau suivant donne le chômage des jeunes pour la tranche d'âge 15 -29 ans (chiffres du RGPH 1988) :

Tableau 14 : Taux d'activité et taux de chômage

	HOMMES ET FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %
Ziguinchor	45,8	12,8	21,7	56,3	15,8	24,1	34,0	8,0	23,4
Diourbel	44,3	5,6	18,4	83,3	5,7	18,3	15,3	5,4	19,0
St-Louis	36,2	16,4	21,9	72,7	15,8	21,8	7,5	21,4	33,0
Tamba	53,5	4,4	23,4	87,0	4,9	21,5	24,0	3,3	32,7
Kaolack	52,7	5,0	20,2	82,2	5,3	18,3	27,8	3,9	27,3
Thiès	46,5	6,6	21,4	76,8	9,6	12,1	19,9	8,0	24,0
Louga	42,5	6,0	24,6	85,2	5,0	25,0	19,5	4,1	22,5
Fatick	57,9	2,9	17,7	84,8	3,4	19,7	34,9	1,8	11,1
Kolda	54,6	4,4	11,8	82,7	3,8	10,6	31,9	1,5	10,3

source : Banques de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)
Tableau de bord situation sociale au Sénégal (DPRH 1995)

a) Le secteur moderne

Dans la Fonction Publique, avec la mise en place du programme de départs volontaires initié dans le cadre du PAMLT(1985 -1995), les effectifs ont baissé au cours de cette période de plus de 400 agents soit 0,6% par an. En 1995, le nombre d'agents de l'Etat estimé à 66000 personnes en 1995 a atteint 67.100 en 1997-1998.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur la situation de l'emploi auprès des entreprises qui ont été interrogées :

Tableau 15

	L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE SENEGALAISE									
Nombre d'entreprises	210		229		244		209			
	1992		1993		1994		1995			
	H	F	H	F	H	F	H			
Cadres supérieurs	731	52	781	45	768	54	674		46	
Cadres moy, tech sup	1349	164	1328	169	1293	175	1414		170	
Tech, agents maîtr.	5412	483	5452	483	5379	480	5271		526	
Employés, ouvriers	28561	2368	29075	2507	31414	2507	31231		2817	
Total	36053	3067	36636	3204	38854	3219	38590		3559	
dt saisonniers	11667	1067	12338	1174	15081	1209	15535		1582	
dt permanents	24386	2000	24298	2030	23773	2010	23055		1977	
Tot. PERMANENTS	26386		26328		25783		25032			
Tot. Saisonniers	12734		13512		16290		17117			
Tot Effectif	39120		39840		42073		42149			

H = Homme ; F = Femme

Source : DPS

Le SPIDS a regroupé au cours de l'exercice 1997-1998, 79 entreprises industrielles qui ont réalisé en 1997 un chiffre d'affaires global de 651 milliards de FCFA et employé 13645 personnes.

Depuis la dévaluation (1994), la situation tirée du Rapport du SPIDS est la suivante :

Tableau 16

ANNEE	Emplois permanents	C .A.H. TVA	Nombre d'entreprises	Investissements
1994	16.571	436 milliards	79	28 milliards
1995	16.642	588 milliards	75	37 milliards
1996	14.216	613 milliards	77	45 milliards
1997	13.645	651 milliards	79	20 milliards

Source : Rapport Moral SPIDS 1997-1998

b) Le secteur informel

Le secteur informel joue un rôle majeur dans la création d'emplois au Sénégal.

Il est formé de petites et micro-entreprises qui ont des effectifs réduits et un niveau d'organisation comptable sommaire. Ce secteur connaît cependant une dynamique qui peut favoriser le passage de certaines unités non structurées vers des entreprises beaucoup plus organisées.

Les résultats extraits de l'enquête sur la production et la consommation des entreprises du secteur informel, effectuée dans la région de Dakar en 1996 par le PNUD et la Direction de la Prévision et de la Statistique donnent les informations suivantes :

Tableau 17

	EFFECTIFS	REMUNERATION EN MILLIARDS EN %		VALEUR AJOUTEE EN %
Transports	20.717	6,18	12%	15,38%
Commerce	129.721	17,27	33,65%	-
Production de Biens	404.079	18,25	35,56%	18,63%
Services	78.271	6,2	12%	10,8%
Restaurants	16.501	1,76	3,43%	-
BTP	15.846	1,64	3,21%	-

Source : DPS/Programme cadre III Novembre 1997

Le commerce et la production de biens concentrent beaucoup plus d'effectifs et versent près de 70% des rémunérations.

Le transport qui est quatrième rang au niveau des effectifs contribue pour 15,38% dans la valeur ajoutée du secteur de l'informel.

Les résultats de l'étude ont montré également que d'importants efforts restent à faire pour encourager l'identification des entreprises du secteur informel. En effet, au moment de l'enquête sur 1500 entreprises interrogées, 10% possédaient un numéro de registre de commerce, alors que 2% possédaient un Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA).

c) L'emploi rural

Une lente augmentation de la population active rurale et la diminution de sa part dans le volume global de l'emploi, l'ampleur du sous-emploi visible, la chute des revenus réels par habitant des ruraux et la baisse constante des rendements décrivent correctement la situation.

Sur l'ensemble du territoire, les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) ne permettent qu'un faible taux d'occupation de la population rurale. Le taux d'occupation moyen y est estimé à 38%.

Le sous-emploi et les faibles revenus semblent avoir incité les ruraux vers le développement de la pluri-activité.

Il importe ainsi de noter que l'emploi rural non agricole prend de plus en plus de l'importance.

Par ailleurs, une solution alternative reste l'exode. L'évolution de l'économie (*les tendances de l'investissement, la promotion de pôles de développement*) a imprimé sa direction aux flux migratoires :

- la ruée vers les zones du Bassin arachidier durant la période d'expansion de la monoculture de l'arachide, le Delta du Fleuve Sénégal et la Casamance
- le flux continu vers les centres urbains.

La situation décrite plus haut explique le fort courant de l'exode des ruraux vers les villes et l'étranger, accentue les tensions sur le marché de l'emploi urbain et contribue à étendre les foyers de pauvreté en zone urbaine naturellement avec les incidences négatives sur la production agricole du pays.

d) L'émigration

Le Sénégal connaît d'importants flux migratoires en raison de facteurs économiques, sociaux, administratifs, etc. La mobilité de la main-d'œuvre, sans faire l'objet d'études minutieuses, occupe une place importante dans la solution des problèmes d'emploi, dans la génération de revenus et la restauration d'un équilibre de la balance des paiements sans occulter les problèmes de déficit ou de surplus de main-d'œuvre posés dans les zones de départ et de destination.

Depuis le milieu des années 80, l'extension du chômage et la montée de la xénophobie dans les pays d'immigration traditionnels semblent avoir réduit le volume des migrants et ont ouvert de nouvelles destinations : les pays arabes et les Etats-Unis d'Amérique.

Le nombre d'émigrés est mal connu : ils sont estimés à des centaines de milliers. En effet, une enquête du CERPOD faisait ressortir un chiffre de 227 000 migrants de quinze (15) ans et plus pour la période 1988-1992 (*dont 63 000 vers l'Europe, 3 000 vers d'autres pays hors d'Afrique sans compter ceux qui étaient partis avant cette date et qui n'étaient pas de retour*).

L'emploi indépendant demeure prépondérant dans l'emploi des migrants sénégalais. Les tentatives pour organiser l'exportation de la main-d'œuvre par les services de l'emploi n'ont pas donné de résultats probants.

3.3.3. Impact sur la pauvreté

Bien que la décennie 80 soit plus productive que les précédentes avec une croissance moyenne de 3,2% du PIB réel, elle est marquée, dans sa première moitié par la mise en œuvre du PREF dont l'insuffisance des résultats macro-économiques s'est manifestée par une décélération de la croissance économique avec un taux de croissance du PIB réel de 1,6% par an en moyenne. Il en résulte une forte baisse du revenu par tête en termes réels de 5% sur la période 1979 - 84, traduisant ainsi une forte dégradation des conditions de vie des populations. Mais celles-ci vont se dégrader encore plus dans la période (1985 - 1993) qui regroupera le maximum de réformes surtout entre 1988 et 1993 où le PIB par habitant a baissé de 2,1% en moyenne par an.

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, les fluctuations des taux de croissance du sous secteur agricole n'influent plus significativement sur l'évolution du PIB. Le sous secteur agricole est actuellement dans une phase de décroissance contrairement à l'économie globale qui est en croissance.

Cette croissance de l'économie a reposé sur un rythme d'investissement qui a pris du tonus depuis 1994 et sur des exportations qui ont bénéficié d'un environnement porteur.

Mais la croissance de ces dernières années n'a pas engendré un recul de la pauvreté. Au contraire, la majorité des sénégalais doit adapter ses conditions de vie à la pauvreté, qui loin de se résorber, a tendance à devenir chronique et à augmenter fortement. Le dynamisme actuel de l'économie ne profite pas à la majorité de la population.

L'agriculture qui fait vivre près de 70% de la population est depuis plus d'une décennie en crise. Une crise qui se caractérise essentiellement par une baisse de la productivité.

L'agriculture constitue le secteur qui concentre le plus de démunis ; 65% de la population ayant l'agriculture comme activité principale sont des pauvres (Banque Mondiale 1995).

Par ailleurs, l'exode rural aggrave la situation sur le marché de l'emploi urbain. A cela, s'ajoute un chômage endémique qui touche près de 30% de la population dans les zones urbaines. Ainsi, de nombreuses personnes sont exclues de la croissance. Il s'agit principalement de jeunes de moins de 30 ans mais aussi des personnes d'un certain âge (50 - 59 ans) qui pourraient être encore en activité. La hausse du chômage est contenu par le développement du secteur informel qui semble être la source d'emploi des pauvres des villes.

Par ailleurs l'accès à la santé est non seulement limité par les coûts élevés des soins, mais aussi par l'insuffisance et la dégradation des infrastructures sanitaires, la faiblesse des plateaux techniques et le manque de personnel. Les indicateurs les plus liés aux soins curatifs et hospitaliers sont encore très en deçà des normes de l'OMS. A titre d'exemple aujourd'hui on compte un hôpital pour 500 000 habitants or la norme OMS est d'un hôpital pour 150 000 habitants.

L'implantation des infrastructures traduit des disparités régionales qui profitent surtout à Dakar. Les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent encore élevés.

Quant à la malnutrition, elle reste un problème de santé publique. Elle est chronique et touche toujours près de 23% des enfants âgés de 0 à 59 ans.

L'accès à l'eau potable constitue également une des premières causes de la malnutrition. Il constitue un défi majeur à relever compte tenu de la place que les ressources en eau occupent dans un pays sahélien comme le Sénégal soumis à des cycles de sécheresse et à une forte pression démographique. L'objectif de l'OMS est de 35 litres / habitant / jour.

Seuls 33% de la population disposent d'un branchement sur les réseaux de distribution de la SDE.

A l'instar de tous les pays pauvres, l'analphabétisme touche une part importante de la population du Sénégal. Le taux de scolarisation reste encore faible. Un enfant sur deux est scolarisé. Les disparités entre régions, villes et campagnes, garçons et filles persistent toujours.

Le nombre de femmes vivant dans la pauvreté ne cesse de croître malgré le potentiel productif dont elles disposent. Elles représentent 52% de la population totale et sont au cœur du développement. Elles participent activement dans l'économie nationale et assurent parfois le rôle de chefs de ménage. Cette féminisation de la pauvreté qui revêt un caractère paradoxal découle en grande partie du fort taux d'analphabétisme (78% environ), de leur manque de formation technique et professionnelle et de leur difficulté d'accéder à l'information et aux moyens de production.

La pauvreté s'est aggravée malgré les résultats positifs enregistrés au plan macro-économique depuis 1994. Le Sénégal est toujours confronté à l'absence de possibilités d'emplois productifs.

La répartition des ménages pauvres à travers le pays laisse de très fortes disparités entre régions. En dehors de la région de Dakar qui se situe en-dessous de la moyenne nationale (57,9%) avec 20,2%, toutes les régions affichent des taux au-dessus de la moyenne nationale. Ce sont : Ziguinchor (65,5%), Tambacounda (69,2%), Kaolack (75,7%), Louga (59,2%), Fatick (81,4%), Saint-Louis (65,7%), Diourbel (65,3%), Thiés (68,4%) et Kolda (79,2%).

4. DISTRIBUTION REGIONALE DE LA PAUVRETE

Au niveau régional, la pauvreté présente des disparités et configurations différentes de celles des strates. En effet, comme la plupart des régions administratives sont, en dehors de Dakar, fortement rurales, leur niveau de pauvreté a tendance à se relever. En 1995, ce niveau est compris entre 60 et 81 % des ménages des différents espaces régionaux, à l'exception de Dakar (20 %).

D'un point de vue régional, la distribution de la pauvreté semble plus homogène qu'au niveau des strates. Pourtant Dakar contribue quand même de manière importante à la pauvreté totale, soit 10 %. Fatick est la région qui recense le plus de ménages pauvres avec 81,4 % de ceux-ci, suivie de Kolda avec 79 % et Kaolack (76 %). Tambacounda, Thiès, St Louis, Diourbel et Ziguinchor comptent en moyenne deux ménages pauvres sur trois (environ 66 %). A Louga, 59 % des ménages vivent dans la pauvreté. Seule la région de Dakar avec ses 20 % s'éloigne du lot en bénéficiant d'un taux de pauvreté inférieur à l'indice national qui se situe à 58 %. Compte tenu de l'importance de la pauvreté déjà constatée en 1992 avec l'ESP, la région de Kolda plafonne avec un taux de croissance de la pauvreté situé 8,5 %. St Louis, Diourbel et Thiès ont observé les taux d'évolution les plus spectaculaires, soit respectivement 46, 43 et 39 %. Ainsi, ces trois régions connaissent des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale qui se situe à 26 %. Cependant, aucune des dix régions du Sénégal n'a accusé un recul de la pauvreté, bien au contraire.

Tableau 18 : : Incidence régionale de la pauvreté en 1992 et 1995

		ESP 1992	ESAM 1995	Evolution
Incidence	Dakar	3,4	20,3	+ 16,9
	Kolda	70,7	79,2	+ 08,5
	Ziguinchor	44,0	65,7	+ 21,7
	Diourbel	22,9	65,3	+ 42,8
	St Louis	18,8	65,7	+ 46,5
	Tambacounda	51,9	69,2	+ 17,3
	Kaolack	49,5	75,8	+ 26,3
	Thiès	29,7	68,5	+ 38,8
	Louga	45,5	59,2	+ 13,7
	Fatick	65,7	81,4	+ 15,7
National		33,0	58,0	+ 26,0

Source : ESP, 1992 et ESAM, 1995

4.1. La profondeur de la pauvreté au niveau régional.

En termes de gap, Kolda, Fatick, Tambacounda, Ziguinchor et Kaolack recensent les situations de précarité les plus importantes (déficit de 39,5 %, 31,6 %, 31,3 %, 23,3 % et 20,5 % du seuil de pauvreté respectivement). Les ménages de ces régions observent une précarité supérieure à la moyenne nationale qui est de 21,7 % du seuil de pauvreté. En revanche, une situation intermédiaire se dégage pour Diourbel, St Louis et Louga avec respectivement 24 %, 22 % et 15 %. A Dakar, les déficits des ménages démunis sont faibles et tournent autour de 4,6 % du seuil de pauvreté.

Tableau 19 : : Profondeur de la pauvreté régionale en 1992 et 1995

Profondeur		ESP 1992	ESAM 1995	Evolution
	Dakar	0,1	4,6	+ 3,5
	Kolda	39,5	33,1	+ 6,4
	Ziguinchor	23,3	29,9	+ 6,6
	Diourbel	6,5	23,9	+ 14,7
	St Louis	6,5	22,3	+ 15,8
	Tambacounda	31,3	24,2	- 7,1
	Kaolack	20,5	32,2	+ 11,7
	Thiès	11,0	26,5	+ 15,5
	Louga	14,8	14,6	- 0,2
	Fatick	31,6	37,8	+ 6,2
National		14,8	21,7	+ 6,9

Source : ESP, 1992 et ESAM, 1995

Lorsque l'on s'intéresse à la dépense moyenne des pauvres, en termes de pourcentage du seuil de pauvreté, on se rend compte que pour la catégorie des régions regroupant la majorité des ménages les plus pauvres, la dépense moyenne de ces derniers est située entre 60 et 80 % du seuil de pauvreté. Au sein de cette catégorie, les ménages les plus pauvres dépensent en moyenne 60 % du seuil de pauvreté. Pour la capitale, région la moins touchée, cette dépense moyenne est de 95 %.

4.2.Sévérité de la pauvreté régionale.

La population la plus pauvre parmi les pauvres est estimée à 8,8 % de la population totale en 1992 et à 10,5 % en 1995. Elle est inégalement distribuée entre les différentes régions. Les régions les plus touchées sont Fatick, Kaolack, Ziguinchor et Kolda. Dakar et Louga, ont les contributions les plus faibles, entre 1 et 5 % de leur population totale. St Louis bénéficie d'une situation intermédiaire.

Tableau 20 : : Sévérité de la pauvreté régionale en 1992 et 1995

Sévérité		ESP 1992	ESAM 1995	Evolution
	Dakar	0,04	1,5	+ 1,46
	Kolda	26,4	16,6	- 9,8
	Ziguinchor	15,4	16,9	+ 1,5
	Diourbel	2,8	11,0	+ 8,2
	St Louis	3,5	9,9	+ 6,4
	Tambacounda	22,6	11,4	- 11,2
	Kaolack	11,0	16,2	+ 5,2
	Thiès	5,7	13,4	+ 7,7
	Louga	6,5	4,9	- 1,6
	Fatick	19,0	21,4	+ 2,4
National		8,8	10,5	+ 1,7

Sources : ESP, ESAM

Les phénomènes de sous emploi et de chômage structurel ont pour principale conséquence une augmentation de la pauvreté. Ainsi la proportion de ménages pauvres qui s'établissait à 33% en 1992 est passée à 58% en 1994 donc plus d'un sénégalais sur deux se trouvent dans l'incapacité de s'assurer une ration calorifique quotidienne, un minimum de 2400 calories par adulte et par jour. Suivant cet indicateur, 79% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont des pauvres.

L'indicateur de pauvreté humaine au Sénégal était de 48,7% en 1997 contre 40% en moyenne pour l'Afrique Subsaharienne.

Tableau 21 : Indicateur de Développement Humain (IDH) 1997-1999

ANNE E	DKR	ZCHO R	DBL	STL	TBA	KLK	THI ES	LGA	FTC K	KLDA	SENEGA L
1997	0.59 3	0.507	0.35 3	0.42 8	0.38 8	0.39 0	0.44 0	0.38 3	0.38 6	0.385	0.4158
1998	0.60 1	0.513	0.35 9	0.43 5	0.39 4	0.39 7	0.44 7	0.38 8	0.39 3	0.393	0.4219
1999	0.61 0	0.520	0.36 4	0.44 1	0.40 0	0.40 4	0.45 4	0.39 4	0.39 9	0.400	0.4293

Au total, le retour d'une croissance peu diffuse n'a pas suffi à garantir la réduction de la pauvreté. La faiblesse des investissements, les difficultés du secteur agricole et l'absence de dynamisme des industries expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres. Malgré le rôle qu'il joue en termes d'emplois, le secteur primaire contribue très modestement au PIB (17,6% en 1998) à cause des rendements agricoles encore faibles et tributaires des aléas climatiques et notamment de la faiblesse de la productivité globale des facteurs (PGF). Par ailleurs, la production agricole ne couvre que 52% des besoins alimentaires de base. Les investissements dans le secteur agricole restent encore concentrés dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones où les cultures sont pluviales. L'insuffisance et la qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts des transports et ne favorisent pas l'intégration des marchés, aussi bien sur le plan interne que régional.

5. POLITIQUES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENT

5.1. Les relations entre l'investissement public et l'investissement privé

Dans la cadre du 9^{ème} plan de développement économique et social, le Sénégal a posé en termes de défis majeurs à relever la mise en place d'un espace national attractif. Il s'agit, dans cet esprit, de valoriser l'atout stratégique dont dispose le pays.

A cet effet, la stratégie de développement poursuivie tente de mettre l'accent de façon prioritaire sur l'investissement privé et sur la relance des exportations. C'est ainsi que la politique d'investissement s'inscrit dans une optique de promotion d'un environnement économique plus favorable à l'initiative privée.

Pour atteindre cet objectif, l'un des principaux objectifs assignés à l'investissement public consiste à permettre la mise en place et l'entretien d'infrastructures nécessaires au développement des activités productives, la valorisation des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration du cadre de vie.

L'investissement public est donc complémentaire à l'investissement privé et joue un rôle de facilitation à l'afflux d'investissements privés tant nationaux qu'étrangers.

L'investissement est un levier central dans notre stratégie de croissance. Le taux de FBCF est passé de 14.45% à 19.30% entre 1996 et 1998, soit un taux de croissance annuel moyen de 15.6%.

Au terme du neuvième plan de développement économique et social le taux d'investissement devrait atteindre au moins 20%.

Tableau 22

	1995	1996	1997	1998
FBCF	221,6	243,7	293,4	363,5
taux croissance		9,97%	20,39%	23,89%
PIB (87=100)	1596,6	1686,8	1774,2	1883
FBCF/PIB	13,88%	14,45%	16,54%	19,30%
taux croissance		4,09%	14,46%	16,73%

Source : DPS

Depuis 1994, la FBCF, en termes réels et en niveau, s'est inscrite en hausse. La répartition de la FBCF entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume, le plus fort taux de croissance (17.5% en 1996 et 19.5% en 1997) avant les entreprises (10% et 23% pour les mêmes années).

Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (27%) pour les investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

5.1.1.L'investissement privé

S'agissant des agréments au code des investissements, le GU a traité trois cent cinq (305) projets pour des investissements de 223,9 milliards F CFA contre 340,6 en 1996.

Pour l'entreprise franche d'exportation, trente (30) unités ont été agréées pour des prévisions d'investissements de 65,4 milliards.

Pour le suivi, cent quarante neuf (149) projets pour un investissement de 67,7 milliards ont été enregistrés en 1997 contre 118 projets et 62,4 milliards en 1996. Les réalisations constatées se chiffrent à 28 milliards F CFA soit 40,2% des prévisions.

Tableau 23 : REPARTITION SECTORIELLE DES PROJETS AGREES EN 1997

SECTEURS D'ACTIVITES	1996	1997	Variation	Variation du nombre de projets
Agriculture	24,283	10,455	-56,95%	0%
Elevage	3,517	1,84	-47,68%	-7,69%
Pêche	14,809	4,502	-69,60%	-44,44%
Industries	275,544	173,179	-37,15%	-28,24%
Tourisme	19,324	28,395	46,94%	-8,00%
Services	3,132	5,542	76,95%	0,00%
TOTAL	340,609	223,913	-34,26%	-21,19%

Source : DPS

Les agréments, tous secteurs confondus, ont accusé un recul de 34.3% entre 1996 et 1997. Seuls les agréments concernant les secteurs Touristique (+46.9%) et des Services (+77%) ont enregistré des hausses.

La répartition sectorielle des demandes d'agrément montre une prépondérance du secteur secondaire (Industries) avec 77.34% pour 155 projets, suivi du Tourisme avec 12.68% pour 46 projets, du secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) avec 7.5% pour 66 projets.

5.2. ROLE DES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISE (SFD)

Pour pallier les insuffisances de financement de l'économie, il est heureux de noter aussi la mise en place des systèmes financiers décentralisés (SFD), depuis 1980, il s'agit d'intermédiaires de la micro-finance qui mobilisent l'épargne locale et à travers leur activité de crédit, financent des actions de développement à la base (petits projets, micro entreprise...) La loi 95-03 du 5 janvier 1995 PORTANT réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit. Stipule : sont considérés comme institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit (tout groupement de personne, doté de la personnalité morale , sans but lucratif et à capital variable, fondé sur le principe d'union, de solidarité et d'entraide mutuel et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit.

Une cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit (AT-CPEC) a été créée et mise en place au Ministère de l'Economie et des Finance pour pérenniser le système financier décentralisé. La mission de la cellule étant :

- d'impulser le mouvement mutualiste et de crédit au Sénégal avec comme objectifs ;
- de renforcer la concertation entre les intervenants ;
- de favoriser l'émergence des systèmes financiers décentralisés ;
- de jouer le rôle d'interface entre les SFD et l'administration ;
- de mettre en place de meilleures conditions de gestion de crédit, de mobilisation de l'épargne et promouvoir la micro-finance.

La BCEAO et la commission bancaire de l'UEMOA doivent :

- jouer un rôle d'appui au réseau ;
- informer les autorités de contrôle
- surveiller et contrôler les organes financiers

Le système financier décentralisé est une nouvelle approche de prise en charge des besoins de financement des micro-entreprises. Le 9^{ème} Plan recommande la mise en œuvre de mécanismes incitatifs pour promouvoir l'épargne nationale avec les mutuelles d'épargnes, de crédit et de garantie d'une part et le renforcement de la capacité financière des opérateurs économiques en favorisant leur accès au crédit.

L'offre de crédit du système financier décentralisé permet à toutes les micro-entreprises et promoteur individuel ne pouvant accéder au crédit bancaire, de trouver des sources de financement à leur portée. Le système permet d'avoir une connaissance approfondie des promoteurs. Le plafonnement des crédits et la diversité des portefeuilles font du SFD un cadre de plus en plus performant, répondant à des besoins réels. Ils offrent un large éventail de service financier de proximité destiné à une clientèle ne pouvant accéder aux services financiers des banques. Les populations sont associées étroitement et utilisent l'épargne collectée pour octroyer de petits crédit couvrant des biens de consommation et des besoins d'amélioration des conditions de vie des populations. Leurs formes d'organisation habituelles est celle d'une mutuelle comportant souvent des services financiers et un volet animation. Les interventions sont généralement simples et moins coûteuses.

6. RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS SPECIFIQUES

6.1 Sur le Plan institutionnel et macro-économique

La lutte contre la pauvreté est fortement conditionnée par le contexte macro-économique. Ainsi, les décideurs publics doivent – ils mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles aptes à satisfaire et à promouvoir le plein emploi.

En vue de renforcer le système de planification, dans l'esprit et la lettre du Conseil Supérieur du Plan du 29 janvier 1997, les recommandations suivantes méritent une attention particulière.

Créer des structures de planification dans les Ministère Techniques chargées de :

- La coordination, de l'élaboration et du suivi des politiques sectorielles de leur département ;
- l'élaboration et le suivi des programmes d'investissement ;
- l'identification, l'évaluation, la programmation et le suivi des projet.

Mettre en place un système fiable d'informations sur les projets :

- Favoriser le partage de celles-ci entre la Direction de la Planification, la Direction de la Coopération Economique et Financière, la Direction de la Dette et des Investissements et les cellules de planification des ministères techniques et le rendre disponible sur le réseau Internet .
- A cet effet, poursuivre, dans l'esprit du système AIDA la mise en place d'applications informatiques pour les principales fonctions du système de planification (Evaluation, Sélection/Programmation, Exécution/Suivi physique et financier) ;

Modifier le format du PTIP

- en vue également d'intégrer la dimension régionale en matière de Lutte Contre la Pauvreté et de création d'emplois ;

Poursuivre les politiques macro-économiques de qualité :

- en vue de réaliser une croissance forte, durable, mieux répartie et pourvoyeuse d'emplois ;

Articuler harmonieusement les politiques et les réformes sectorielles à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;

Poursuivre en l'élargissant la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) actuellement en cours d'exécution en veillant une meilleure couverture géographique des interventions ;

Les actions porteront sur :

1. *L'amélioration des revenus des populations* par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus visant à éviter la dislocation du tissu social en renforçant la solidarité familiale et communautaire et à pallier la vulnérabilité des zones rurales à la pluviométrie par une valorisation des sources de revenus non agricoles ;
2. *l'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux* surtout pour les couches les plus défavorisées de la population ;

Au niveau de la promotion de l'emploi, le gouvernement, en rapport avec les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile a formulé en 1997 une Politique Nationale d'Emploi (PNE) dont l'objectif à long terme est la réalisation du plein emploi, à court et moyen termes. Il est recherché la réduction du chômage, du sous emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sur la base de trois objectifs spécifiques :

- la réduction du chômage en milieu urbain ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural ;
- le développement des opportunités d'emploi pour une main d'œuvre abondante et hétérogène ;

6.2.Politiques spécifiques d'emploi

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) a été élaborée en 1997 en cohérence avec les objectifs du IX^{ème} plan d'orientation pour le développement économique et social (1996-2001).

L'objectif global que se fixe à long terme la politique de l'emploi est la réalisation du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion.

La PNE poursuit 3 objectifs spécifiques :

- La réduction de la pression du chômage en milieu urbain par la redynamisation des activités structurées, la préservation des emplois existants dans le cadre de la restructuration ;
- la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural en réduisant le taux de sous-emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupations en milieu rural ;
- l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre.

Par rapport à ces objectifs globaux de re-dynamisation de l'économie urbaine, une attention particulière devra être portée sur la promotion économique des couches les plus touchées par le phénomène d'exclusion de la sphère productive et le passage de pans entiers de l'économie urbaine à l'informel. L'axe d'intervention sera la promotion et la maîtrise des activités génératrices de revenus. L'objectif spécifique en milieu urbain est de couvrir 70% de la population urbaine par une démarche consistant à :

- ◆ accroître les possibilités de création et de consolidation des emplois notamment pour les jeunes et les femmes ;
- ◆ renforcer les capacités d'intervention du secteur informel en matière de formation et d'accès au financement et à la technologie ;
- ◆ renforcer les capacités des associations des femmes et des jeunes disposant d'une assise communautaire en matière d'identification et de gestion des activités génératrices d'emploi.

Une attention particulière sera accordée au marché du travail du secteur informel qui constitue la principale source d'emplois des pauvres. Les catégories socio-professionnelles évoluant dans ce secteur seront la cible prioritaire du programme. Les activités dominantes dans ce secteur sont :

- l'artisanat de production et de services ;
- le petit commerce qui est le type de micro-entreprise le plus répandu ;
- les petits métiers.

Les actions concrètes devront être axées sur :

- l'exploitation du potentiel des activités dominantes du secteur informel (restauration, transport urbain, petit commerce, artisanat, etc.) ;
- le soutien à l'artisanat et à la créativité locale par des mécanismes d'accès au crédit à des conditions souples pour l'équipement et le fonds de roulement ;
- l'appui technique et technologique pour la valorisation des savoir-faire ;
- le soutien l'incitation pour la participation aux foires locales et étrangères ;
- la facilitation à l'accès aux marchés publics et privés ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'équipement

➤ Une meilleure connaissance de la pauvreté

Les années 90 sont marquées par un renforcement considérable du stock de connaissances disponibles sur la situation sociale, avec les études menées vers le milieu des années 1990 par différentes institutions étatiques, faisant suite à la publication des résultats de l'Enquête Sur les Priorités (ESP) et de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM). Ces différentes enquêtes et études ont permis de tenir compte des inégalités sociales majeures lors de l'élaboration des politiques publiques et de mieux comprendre la nature et les déterminants de la pauvreté.

Néanmoins, il existe toujours des zones d'ombre en ce qui concerne la connaissance de la paupérisation et des populations pauvres. En effet, si l'on convoque les décennies passées, on constatera que les recherches et les études ont fortement régressé en milieu rural qui abrite la majeure partie des pauvres. Cette situation est imputable aux réformes entreprises par l'Etat dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui ont amputé aux sociétés nationales de développement rural et aux organismes publics de recherche une bonne partie de leurs prérogatives et de leurs moyens.

Toutefois, la recherche dans le domaine socioéconomique constitue toujours une exigence si l'on veut améliorer les stratégies actuelles de lutte contre la pauvreté.

➤ **Mettre l'accent sur la démarche participative**

Cela permettra de prendre davantage en compte des préoccupations des populations et des intervenants et d'affiner l'élaboration d'un cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Les populations s'approprient alors les politiques publiques auxquelles elles sont associées dans leurs différentes phases, ce qui augmentera les chances de succès de celles-ci.

Accentuer les transformations du contexte institutionnel

Il s'agit ici de mieux combattre la corruption et de réviser la réglementation relative à la passation des marchés publics. Cela s'inscrit dans l'optique de la bonne gouvernance visant l'amélioration de la qualité du service public. Pour ce, il urge de restructurer et améliorer le fonctionnement et l'efficacité du secteur public, tout en accordant un rôle de premier plan au secteur privé.

6.3. Améliorer l'efficacité des investissements publics

L'inefficacité des investissements publics en milieu rural, concentrés essentiellement sur la grande irrigation, a été mise en évidence. Cette option s'est avérée peu rentable par rapport aux aménagements de taille modeste, peu coûteux et qui de surcroît, auraient permis de toucher plus de producteurs ruraux et les plus vulnérables. Aujourd'hui, la tendance est à l'abandon de la « grande irrigation » mais le système de production retenu semble tourner définitivement le dos aux petits paysans.

Quant aux cultures pluviales (arachide, coton), principales sources de revenus des ruraux, elles souffrent en amont d'un coût élevé des facteurs de production, et en aval, de la non compétitivité des industries de transformation sur le marché international. Nonobstant cela, l'Etat délaye leur restructuration, craignant les conséquences sociales virtuelles.

Par ailleurs le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) et le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) élaborés en 1995, perpétuent l'option productiviste mis en avant jusqu'ici, puisque ne donnant toujours pas la priorité aux populations et aux régions les plus pauvres.

A long terme, vu la tendance à la tertiarisation des activités économiques en milieu rural, il est indispensable d'accorder une place importante aux activités non agricoles dans les politiques de développement rural.

Améliorer les infrastructures et les services publics et aménager le territoire national

Le développement des activités économiques en milieu rural est sérieusement handicapé par le déficit considérable d'infrastructures et d'équipements publics. La capacité de valoriser les potentialités économiques locales est annihilée par l'insuffisance voire l'absence de services sociaux de base, concentrés plutôt dans une partie du territoire national et dans les villes. Ceci étant, il est nécessaire d'opérer à un rééquilibrage via le transfert d'emplois publics et d'activités de Dakar et des autres centres urbains vers le reste du pays.

Mieux cibler les interventions publiques

Le Sénégal a élaboré plusieurs plans sectoriels au cours de la dernière décennie, sans en établir un ordre de préséance suivant les critères d'urgence et de motricité. Il est temps pour le Gouvernement, mieux outillé et plus averti aujourd'hui, de passer à la hiérarchisation des interventions publiques, c'est à dire fixer l'ordre de priorités entre elles, en vue de réduire la pauvreté.

D'après une modélisation prenant en compte les interdépendances très fortes qui caractérisent les phénomènes économiques, il ressort des résultats obtenus que le Sénégal doit investir dans le secteur primaire ou dans celui des services pour accroître les revenus et lutter contre la pauvreté, eu égard à la relative prépondérance des effets induits par les services et le secteur primaire sur le revenu global des ménages. Par ailleurs, on observe quatre pôles d'activités productives distincts en fonction de leur impact multiplicatif sur les revenus des pauvres :

- Le premier pôle comprend le mil/sorgho, le coton, l'arachide et les produits fruitiers. Une injection de 1000 FCFA par les pouvoirs publics augmenterait le revenu des pauvres de 342,6 FCFA pour les fruits et 4177,8 FCFA pour le mil/sorgho et sortirait entre 66 et 80 pauvres de cette situation.

- Le deuxième pôle est constitué des sous-secteurs des autres services, des postes et télécommunications, de l'élevage, du commerce.

- Le troisième pôle est constitué des tubercules, de la pêche, de l'énergie, des légumes, des conserveries de poissons, de la forêt, des BTP et des hôtels bars et restaurants. Dans ce pôle, l'investissement d'une unité monétaire réduirait le nombre de pauvres en valeur relative, de 0,0047 pour les hôtels bars et restaurants à 0,0057 pour les tubercules.

- Le dernier pôle est constitué du secteur industriel à l'exception des BTP et des conserveries, des services financiers, des transports, des autres produits agricoles et du riz. L'impact de l'accroissement d'une unité dans les activités de ce pôle est moins importante, comparé aux trois autres pôles.

6.4. Améliorer les politiques institutionnelles et fiscales

En 1972 et en 1996, des politiques audacieuses de décentralisation ont été engagées au Sénégal. Cependant, ces réformes ont un goût d'inachevé puisque les nouvelles personnalités morales créées peinent toujours à assumer les compétences transférées, faute de ressources financières et d'agents en suffisance. Elles accèdent difficilement aux sources de financement extra-budgétaires mis à la disposition par les bailleurs. L'amélioration des politiques institutionnelles mais surtout fiscales contribuerait à pallier les retards de versements des fonds qui leur sont dus par l'Etat, à lever suffisamment les taxes locales et à dégager les contreparties financières exigées et à faire fonctionner et entretenir les investissements réalisés.

➤ Mettre en œuvre des politiques structurelles

Une réforme foncière s'impose pour faire face au morcellement des exploitations agricoles et familiales qui s'amenuisent de plus en plus, mettant la main d'œuvre dans une situation de sous-occupation. A défaut de cette réforme qui consacrera la transformation et la modernisation de l'agriculture paysanne, on assistera toujours à l'émiettement des exploitations agricoles, à l'appauvrissement des sols, à l'exode rural, et donc à la paupérisation en milieu rural

➤ Placer la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de l'État

A partir des leçons des expériences antérieures, le Gouvernement doit évaluer très rapidement les stratégies et les actions de lutte contre la pauvreté, particulièrement pour s'assurer que les ressources destinées aux pauvres leur parviennent principalement. Il s'agit de vérifier la cohérence et la synergie des politiques de développement rural, leur efficacité économique, leur équité du point de vue sociale et leur durabilité. Aussi la lutte contre la pauvreté passe-t-elle par la réduction de la fiscalité indirecte qui pénalise davantage les pauvres à travers les produits de grande consommation que frappe celle-ci.

Rationaliser les programmes de lutte contre la pauvreté et faire en sorte que les ressources parviennent prioritairement aux pauvres

La multiplicité des structures de projets coopérant peu ou prou, pose de nombreux problèmes de coordination et d'intégration des actions, d'efficacité et d'enchérissement de l'appui. Le succès de la lutte contre la pauvreté dépend d'une meilleure coordination des programmes mis en œuvre. Le rôle de l'Etat est ici primordial et irremplaçable en ce qui concerne la correction des inégalités sociales et une répartition plus équitable des richesses. Cela suppose une politique nationale cohérente de coopération avec les ONG qui passe par une connaissance plus fine des interventions de ces dernières, une meilleure circulation de l'information, la promotion d'un climat de confiance entre la société civile et l'Etat.

Renforcer la gestion des ressources destinées aux pauvres en mettant l'accent sur les points suivants :

- améliorer les programmes et plans d'actions en cours en les passant au crible de trois critères : l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité, en renforçant les synergies entre eux ;
- réduire considérablement les charges indirectes des programmes et projets pour affecter le maximum de ressources aux bénéficiaires. Le traitement prioritaire de ce point sera un signe de crédibilité du programme de lutte contre la pauvreté ;
- améliorer les capacités d'absorption des financements en appuyant les collectivités locales et les organisations professionnelles sur le plan des ressources humaines ;
- soutenir les recherches et les études visant à améliorer la connaissance et la compréhension des populations pauvres et des processus de paupérisation.

Élargir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Renforcer les capacités productives des bénéficiaires et le système de suivi des conditions de vie des ménages. Sur le moyen et le long terme, l'amélioration des connaissances doit permettre d'élaborer des stratégies plus cohérentes et pertinentes.

Mesures	Bénéficiaires	Impact
Mener des politiques aptes à satisfaire la demande sociale	- Zones rurales ; - Couches défavorisées ;	Promotion et sauvegarde de l'emploi
Renforcement du stock de connaissances disponibles sur la situation sociale	Ministères techniques	Une meilleure connaissance de la pauvreté
Mettre l'accent sur la démarche participative	- Populations ; - Collectivités locales ;	Meilleure prise en compte des préoccupations des populations et appropriation des politiques publiques par les populations
Renforcer la croissance	Economie nationale	Réduction plus significative de la pauvreté.
Lutter contre la corruption	Usagers des services publics Entreprises	Amélioration de l'efficacité et la qualité du service public
Améliorer l'équité des investissements publics et mieux cibler les interventions publiques	- Collectivités locales ; Economie Nationale - Zones défavorisées	Meilleure répartition des investissements sur le territoire national et distribution plus équitable des richesses
Améliorer les politiques fiscales	Entreprises Economie Nationale	Atténuation du déséquilibre entre l'Administration centrale et les collectivités locales, amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat
Evaluer les stratégies, programmes et actions de lutte contre la pauvreté	Programmes de lutte contre la pauvreté	Meilleure coordination et rationalisation de l'action gouvernementale et des différents intervenants au niveau local, notamment les municipalités et les ONG

CHAPITRE II : PARTICIPATION ET BONNE GOUVERNANCE

L'évaluation des effets des politiques actuelles d'investissement public et privé sur l'emploi implique celle des capacités de gestion de l'économie par l'Etat et les différents acteurs de l'économie. Le rôle de l'Etat consiste précisément à définir des politiques sur des bases consensuelles, avec la participation des différents acteurs, à mettre en place un environnement juridique et institutionnel attractif pour les investissements, et à assurer une organisation efficiente de l'administration centrale qui doit être à l'écoute des citoyens. La prise en compte de l'avis des populations aux différentes étapes de l'élaboration des politiques de développement, au niveau local et central, est essentielle. Elle facilite l'internalisation des politiques et des programmes par ces dernières. L'efficacité dépend, ici, de la satisfaction des besoins des différents agents, de la capacité de les informer sur les choix qui leur sont offerts et, par conséquent, de la transparence des processus décisionnels, au sens d'une bonne gouvernance. Celle-ci implique, en effet, transparence et responsabilité dans la pratique du pouvoir. Elle ne peut s'exercer pleinement que si les populations participent réellement aux processus de prise de décision. Il reste beaucoup à faire dans ce sens tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales. Car, c'est bien la participation des différents acteurs et le développement des mécanismes de concertation qui peuvent induire une convergence des objectifs et limiter.

1. LA GESTION DES INVESTISSEMENTS

La gestion des investissements concerne la capacité de l'Etat à créer un cadre attractif pour les investisseurs aussi bien sur le plan national que local. Elle met en évidence les facteurs d'attraction des investissements qui se résument à la mise en œuvre du code des investissements et des zones franches (domaine industriel) au niveau national et local. Les résultats obtenus illustrent, d'une certaine manière, les capacités de gestion de l'économie qui mettent en perspective les contraintes que soulèvent la gestion des investissements et les limites que rencontrent les collectivités locales dans le traitement des dossiers de projets visant la création d'emplois. La faiblesse des capacités de traitement des dossiers de projet limite la capacité d'absorption des investissements.

1.1. Les dépenses d'investissement dans les collectivités locales

La capacité de financement des collectivités locales est faible. Comparé au budget national, le budget des régions est insignifiant. Sur la période 1993-1996, seule la région de Dakar réussit une moyenne de 5,53% par rapport au budget de l'Etat, celle de toutes les autres régions est inférieure à 1%.

Cette faiblesse s'explique par celle des recettes fiscales des collectivités locales qui représentent 50% de leurs recettes. Elle est due en partie à la faiblesse des recouvrements. La fiscalité locale se caractérise par la faiblesse des taux effectifs d'imposition. Elle devrait profiter d'une meilleure définition de l'assiette de l'impôt foncier et de l'amélioration du recouvrement (Cabinet SADA 1998).

Les dépenses d'investissement des collectivités locales représentent moins de 3 % du PIB. Elles ont baissé de 1993 à 1995. Leur part relative dans les dépenses totales des collectivités locales varie de 18,28 % en 1993 à 14,67 en 1995. Elles sont insignifiantes par rapport aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui représentent plus de 80 % de leur budget.

Les dépenses d'investissement consacrées aux communes concernent les travaux neufs, la réhabilitation, la construction d'infrastructures et de routes, ainsi que l'acquisition de gros matériel. La structure de ces dépenses est la suivante : travaux de voirie (38 %), équipements d'éducation, de culture ou de sports (16 %), acquisition de gros équipements - matériel roulant (10 %), équipement de route et d'action sociale (10 %), équipements administratifs (13,4 %) , infrastructures industrielles commerciales et artisanales (9,5 %).

Par contre, dans les communautés rurales, les dépenses d'investissement sont plus importantes ; elles représentent 73 % du total des dépenses. Elles concernent les équipements administratifs (12 %), l'aménagement des pistes et des places publiques (20 %) ; la réalisation d'équipements pour l'éducation, la jeunesse et la culture et d'équipements pour la santé (case de santé, maternité rurale) en collaboration avec l'Etat absorbe respectivement 29,4 % et 14,4 % des dépenses totales d'investissement.

La part relative des investissements consacrés aux actions de développement rurale (mise en valeur du terroir), de protection de la Nature (lutte contre les feux de brousse, reboisement) est de 14,4 %, en moyenne, sur la période 1993-1997 (CABEX, 1997 : 37).

1.2. La répartition spatiale des programmes investissements

Le tableau ci-dessus montre qu'elle est très inégale. Quatre des huit communes ayant signé un contrat de ville avec l'ADM et bénéficie du financement du programme d'investissement appartiennent à la région de Dakar ; elles absorbent 53,1 % du financement total alloué aux 38 communes. Ce pourcentage traduit l'importance des activités économiques dans cette région et celles des taxes qui y sont collectées. Le budget de la région de Dakar représente 5,53 % du budget alors que la part de toutes les autres régions réunie est équivalente à 1,62 %.

Tableau 24 : Répartition spatiale des programmes d'investissement prioritaires accordés par l'ADM aux communes ayant signé un contrat de ville au 16 février 2001

	Nombre de communes	Part PIP de chaque région en % du total
Région Dakar	4	53,1
Régions Centre (Kaolack, Diourbel)	9	11,7
Région Nord	11	9
Région Est	1	1,7
Région Sud	4	6,3

Source : ADM 2000

Neuf communes des régions du centres (Kaolack, Fatick, Diourbel) bénéficient du financement du PIP à hauteur d'environ 11,7 %. Les régions du Nord (9 %), de l'Est (1,7 %) et du Sud (6,3 %) se partagent 17 % de ce financement réparti entre Saint Louis (11 communes), Tambacounda (1 commune) et Ziguinchor et Kolda (4 communes).

Le nombre de communes visé par cette répartition est plus importante dans la région de Saint-Louis (11 communes) alors qu'elle ne profite pas à Tambacounda où le nombre de communes représenté (1) est insignifiant.

2. CAPACITES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Dans l'administration centrale les capacités d'élaboration et de gestion des projets des ministères techniques sont réduites avec la suppression des bureaux d'études et de planification , à partir de 1990. La situation est différente au sein des collectivités locales. C'est la réforme de 1996 relative à la régionalisation qui donne de nouvelles prérogatives, et modifie l'architecture institutionnelle de la région : celle-ci est érigée en collectivité locale, mais elle fonctionne jusqu'à présent avec très peu de moyens et avec des ressources humaines limitées et, souvent, faiblement qualifiées.

Les proportions varient pour ce niveau de 36% pour le conseil régional de Louga à 8,1% pour celui de Dakar. Le pourcentage des membres n'ayant aucun niveau d'instruction ou de niveau secondaire est variable. Environ 18% des membres du conseil régional de Saint Louis et 14% de celui de Louga n'ont aucun niveau, alors que plus du tiers (38%) des élus ont reçu une formation de niveau primaire dans cette région. La proportion des élus de Diourbel ayant atteint ce niveau est comparable à celle de Saint Louis . Pour Dakar, la proportion des élus sans niveau d'instruction est plutôt insignifiante pour le conseil régional (6,4%) et faible pour le conseil municipal (11,1%). Le conseil régional de Thiès (34,6%), celui de Bambey (36,1%) et, dans une moindre mesure, celui de Kaolack (environ 25%) ont les pourcentages les plus élevés de membres sans niveau d'instruction.

En somme, les régions qui ont les plus fortes traditions en matière de formation et qui abritent des industries (Dakar et Thiès) recèlent les plus fortes proportions d'élus de niveau universitaire. Avec un peu plus de 40% de membres de niveau universitaire, les conseils régionaux de Kaolack et de Diourbel détiennent un potentiel de ressources humaines intéressant pour le traitement des projets. Si la situation est relativement défavorable à Tamba, avec seulement 7,1% d'élus de niveau universitaire pour le conseil régional et 6,4% pour le conseil municipal, celle de Saint Louis (16,4%) est plutôt difficile à expliquer.

3. LES GERMES DE MAUVAISE GOUVERNANCE DES CONSEILS REGIONAUX ET MUNICIPAUX

Sur la base des données obtenues au niveau des collectivités locales des 8 régions, les conseils régionaux recèlent une plus grande proportion de membres ayant reçu une formation universitaire, si l'on excepte la région de Thiès où la proportion d'élus locaux de niveau universitaire du conseil municipal est plus importante que celle du conseil régional. La qualité de la formation influe sur celle des décisions et sur la capacité des élus d'émettre des avis motivés sur certains dossiers techniques.

La configuration des conseils municipaux traduit un manque d'ouverture à l'égard des autres forces politiques, ce qui explique l'absence de contre pouvoirs véritables en leur sein. En outre, les jeunes, réputés contestataires, sont faiblement représentés. Sur l'ensemble des huit régions, 0 à 11% des conseillers ont moins de 35 ans, si l'on excepte Louga (18%). Le nombre des adultes avec ou sans occupation est beaucoup plus important ; il varie de 78% à 100%.

Les femmes sont aussi faiblement représentées. On compte près de 25% de femmes dans les conseils régionaux de Dakar Kaolack et Louga et dans les conseils municipaux de Thiès et de Diourbel. Elles constituent moins du cinquième des élus dans le conseil municipal de Dakar et dans les conseils régionaux de Thiès, Diourbel, Tamba, Fatick et Thiès. La représentation des femmes dans le conseil régional de Fatick (7,1%) est insignifiante. En général, le nombre de femmes et de jeunes élus dans ces deux conseils ne reflète pas leur poids démographique réel. Il reste beaucoup à faire pour assurer une participation conséquente des femmes et des jeunes dans les conseils régionaux et municipaux et dans le choix de projets voués à la création d'emplois.

La décentralisation n'a pas favorisé un rééquilibrage et une meilleure répartition des revenus sur l'ensemble de l'espace national. La faiblesse des ressources humaines des collectivités locales limite les capacités d'absorption des investissements. Il est important de prendre en charge les contraintes qui entravent l'amélioration du niveau des investissements et leur répartition au niveau national et régional.

3.1. La gouvernance économique et l'environnement des affaires

Il est généralement admis que le Sénégal reste un modèle de stabilité institutionnelle. Pourtant, malgré les chiffres encourageants sur la croissance, le niveau des investissements est encore relativement faible. Cette situation tient en particulier à l'absence d'un environnement institutionnel adapté aux besoins et exigences d'une économie de marché exposée à la concurrence internationale.

Il apparaît donc que la réflexion doit être portée au niveau des institutions de droit public et des mécanismes de gestion du service public en appréhendant leur incidence sur le niveau des investissements.

Le couple «institutions/investissements» tend aujourd'hui à s'imposer comme une réalité incontournable. En effet, les institutions d'un pays constituent la vitrine objective à partir de laquelle on peut a priori apprécier l'attrait de ce pays pour les investisseurs.

Le concept d'institutions renvoie à « toute organisation ou groupe d'organisation apparentées créés, à des fins particulières ».

Le Sénégal, depuis la période coloniale, a toujours bénéficié d'institutions stables par rapport à la plupart de ses voisins.

Les institutions consacrées par la Constitution du Sénégal sont :

- Au niveau de l'exécutif : le Président de la République et le Gouvernement,
- Au niveau du législatif : l'Assemblée nationale ; la création du Haut conseil de la République est annoncée après la suppression du Sénat. On ignore pour l'instant les missions qui seront confiées à cette institution.
- Au niveau judiciaire : le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Ces institutions dont l'autonomie et la séparation sont consacrées par la Constitution, ont une très forte valeur symbolique au regard de l'image qu'elles incarnent vis-à-vis de l'extérieur.

Dans un tout autre registre, on peut remarquer que le Sénégal s'est doté d'institutions alternatives de régulation qui concourent également au renforcement de la crédibilité du pays vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit du Médiateur de la République et du Haut Conseil de l'Audiovisuel ou encore de l'Observatoire National des Elections. La création des commissions nationales de régulation permettra à l'Etat de jouer son rôle d'arbitre sur le marché des principaux facteurs de production (eau, électricité et téléphone). La commission de régulation du téléphone est la seule qui existe en ce moment.

L'idée est aujourd'hui acceptée que pour créer un environnement propice à l'investissement, il est indispensable de se doter d'institutions crédibles et stables. En effet, l'existence d'institutions supposées promouvoir les investissements exige pour leur permanence et leur efficacité la mise en place de cadres juridiques et réglementaires, équitables et stables.

Cela revient à faire jouer aux institutions leur rôle de garant de la stabilité et de l'équité. En d'autres termes, les institutions doivent arbitrer les intérêts divergents de manière objective et assurer des services publics efficaces de manière responsable.

Une institution judiciaire efficace et juste applique les lois avec équité et veille à la bonne application des sanctions à l'encontre des contrevenants. L'institution judiciaire intervient également pour résoudre les conflits entre les parties, et offrir des recours aux parties affectées négativement par la violation des lois ou contrats et par les abus de pouvoirs.

L'Etat de droit, postule un Etat qui assure à tous les citoyens à quelque niveau qu'ils se situent, la même application de la règle de droit. L'Etat de droit met par exemple les administrés à l'abri de l'arbitraire de l'administration.

Les droits de l'homme sont définis comme « des prérogatives accordées à l'individu tenues pour tellement essentielles que toute autorité ou tout pouvoir se devrait d'en garantir le respect ».

Aujourd'hui les questions de droits de l'homme et d'Etat de droit sont incontournables. Elles représentent une aspiration universelle à la liberté que l'on identifie avec l'idéal démocratique, voire avec la civilisation en tant que telle. C'est pourquoi les bailleurs de fonds et les en ont fait un préalable obligatoire pour toute action.

Un cadre institutionnel associant droits de l'homme et Etat de droit, constitue un facteur de sécurité pour les investissements qui y trouveront l'assurance d'un cadre apaisé.

Le problème fondamental des institutions est relatif à leur stabilité. En effet, des institutions instables peuvent influencer négativement sur le niveau des investissements. Le premier problème lié à la stabilité des institutions au Sénégal a trait à la fréquence des élections. En moyenne, les électeurs sénégalais sont appelés aux urnes en moyenne tous les 18 mois, ce qui expose le pays à une situation de campagne électorale permanente et à une certaine prudence, pour ne pas dire méfiance des investisseurs.

Le second facteur limitant le niveau des investissements est relatif au mode de désignation des décideurs. En effet, le critère constant de promotion reste l'appartenance à la même famille politique ou groupe d'intérêts. La continuité et la permanence des institutions restent de ce fait largement tributaire des changements intervenus au niveau des grandes familles politiques, voire religieuses.

Les investissements sont tellement tributaires des institutions qu'on assiste à un transfert des compétences législatives et judiciaires de l'Etat-Nation vers les organisations internationales (OMC, OHADA, UEMOA).

Pour la promotion des investissements, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme supposent un système égalitaire où tous les intervenants sont sur un pied d'égalité.

Efficacité de la justice

La justice sénégalaise a connu beaucoup de réformes dans les années 80-90. Mais on ne peut en déduire un raffermissement du principe d'indépendance des juges aussi bien vis à vis du législatif que de l'exécutif.

Il semble que la justice sénégalaise ne s'est pas encore départie des pressions et sollicitations qui ont fait le lit des carences maintes fois dénoncées.

- les raisons politiques et juridiques

Dans les pays africains, le lien entre la justice et la politique est avéré. Au plan juridique, ce lien se traduit dans l'existence des moyens de contrôle, de la magistrature au profit de l'exécutif (Président de la République à la tête du Conseil supérieur de la Magistrature, Soumission du Parquet au Ministre de la Justice, possibilité de contourner la règle de l'inamovibilité pour nécessité de service...). Toutefois, certains événements récents inclinent à croire à un changement dans les rapports entre l'exécutif et le judiciaire au Sénégal (Décision du Conseil constitutionnel sur la campagne électorale).

- *les raisons sociales* : tiennent essentiellement à la condition modeste des magistrats du point de vue de leur traitement : ce qui favorise le laxisme et la corruption.

A l'égard de l'investissement, le manque de rigueur de la justice contribue à rendre notre pays moins attractif : d'où l'idée émise par l'Agence de Promotion des Investissements (APIX) de prendre en considération le « risque juridique » dans les critères d'accueil de l'investissement étranger..

Il est vrai que pour diverses raisons liées à la politique, au social voire au juridique, l'indépendance de la justice peut apparaître comme vaine ; mais depuis l'alternance politique on note une évolution favorable en ce qui concerne les sanctions négatives des hauts fonctionnaires indécents.

Parmi les réformes entreprises certaines ont permis d'améliorer le climat des affaires (réforme du code de procédure civile pour une meilleure rapidité des procès, réforme du droit de l'exécution forcée contre l'Etat, mise en place du centre d'arbitrage de la chambre de commerce...).

Aussi, le système juridique et judiciaire de même que les pouvoirs publics essaient progressivement de s'adapter à l'économie de marché, et doivent jouer un rôle fondamental dans les stratégies d'attraction et de promotion des investissements.

3.2. Influence de la gestion du service public sur le niveau des investissements

Sous le vocable de *gestion du service public*, nous avons regroupé l'ensemble des questions relatives au cadre réglementaire, aux procédures en vigueur, à la transparence et à la responsabilisation.

Il semble en effet, que tous ces concepts concourent à une gestion efficiente du service public.

L'Etat est le principal agent chargé de la promotion des investissements dans un pays. A ce titre, il est investi de la mission de création d'un environnement propice au développement.

C'est cette mission qui exige justement la mise en place et le maintien de cadres juridiques et réglementaires équitables, efficaces et stables régissant la gestion du secteur public.

Cela revient à assurer la transparence dans les marchés, la responsabilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du cadre et des procédures existantes.

3.3. Gestion du secteur public- Cadre réglementaire- Procédures en vigueur.

La gestion du secteur public renvoie ici à l'ensemble des moyens matériels, humains, juridiques et autres affectés à l'organisation du secteur public. Le cadre réglementaire et les procédures en vigueur peuvent pour les besoins de l'analyse être classées dans la gestion du secteur public.

Il a été noté au Sénégal, une volonté politique de plus en plus orientée vers de nouvelles politiques visant essentiellement à attirer les investissements.

C'est ainsi que par exemple, des cadres dérogatoires au droit commun sont tous les jours érigés en faveur de certaines catégories d'investisseurs. C'est le cas du statut de l'entreprise franche d'exportation, de l'agrément au code des investissements....

Pourtant les politiques d'investissement n'ont pas répondu aux attentes. En effet, ces politiques doivent être naturellement complétées par un secteur public efficace, c'est-à-dire souple, égalitaire et intègre.

Le Sénégal reste un pays très onéreux par rapport à la sous- région pour tout ce qui concerne les charges tenant à l'eau, l'électricité, le téléphone... A cela s'ajoute des obstacles administratifs tenant à la lourdeur des procédures en vigueur.

3.3.1- Responsabilisation- Transparence et investissements

La responsabilisation signifie une approche participative des principaux bénéficiaires qui seront parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'investissements.

La transparence en matière de conduite des affaires publiques exige une lutte continue contre la corruption qui freine considérablement les efforts de développement. *La corruption, subséquente au défaut de transparence, constitue le principal frein aux investissements.*

La transparence et la responsabilisation sont dans une très large mesure tributaires du mode de gestion du service public.

Malgré les déclarations d'intention, il n'y a jamais eu de véritable volonté politique de lutte contre la corruption et pour la transparence:

- la loi sur l'enrichissement illicite et la cour de répression de ce type de délit sont restées lettre morte.
- A la place de l'organe de lutte contre la corruption, il semble qu'une nouvelle approche de contrôle des entreprises publiques soit en train de prendre forme, aujourd'hui, avec les audits qui sont en cours.

La corruption dans l'administration

Dans le secteur parapublic, la corruption a gangrené la passation des marchés. Dans le domaine des routes, les travaux sont parfois bâclés parce que les marchés sont cédés dans la complaisance. « Des malfaçons sont constatées sur les routes qui n'ont pas trois (03) mois d'âge... Les pots-de-vin donnés en amont sont récupérés en aval par les fournisseurs et les entrepreneurs au détriment de la qualité ». (*Soleil du 06 juin 2000 : 7*). Le gouvernement a mis en place une agence autonome routière pour mettre de l'ordre dans ce secteur.

L'inspection générale d'Etat a déjà traité les dossiers sur les détournements de biens publics. L'impunité a beaucoup encouragé la corruption dans ce domaine. L'audit des entreprises publiques engagée par les gouvernements mis en place depuis l'alternance politique d'avril 2000 montre tout l'intérêt qu'il y a à laisser les procédures suivre leur cours. La justice, libérée de toute entrave, a bien les moyens de sanctionner des responsables véreux qui ont mis en difficulté des sociétés et dilapidé des sommes d'argent énormes dans un pays où les ressources de l'Etat sont plutôt rares.

Le premier niveau d'appréciation de la transparence vise le contrôle de la dépense publique à travers les procédures de passation des marchés publics. Les responsables de marchés doivent rester autonomes des organes de nomination pour la transparence du marché.

Le second niveau d'appréciation, c'est le contrôle de la mission de hauts fonctionnaires notamment dans l'affectation des ressources et l'exigence d'un compte rendu publié.

En résumé, "l'agenciation" pourrait être envisagée dans la fonction publique: certaines directions actuelles devraient érigées en agences autonomes fonctionnant avec une enveloppe budgétaire et des dirigeants nommés après une procédure d'appel d'offre. Au résultat, on pourrait avoir une nette séparation entre les fonctions techniques et les fonctions politiques dans la gestion des affaires de l'Etat dont la promotion de l'investissement. Cette formule de l'agence aboutit à une responsabilisation accrue des acteurs et des citoyens qui pourraient y retrouver la confiance perdue de l'administration traditionnelle. L'agence est aujourd'hui utilisée dans le domaine des travaux routiers, de l'électrification rurale et pourrait à terme s'étendre à d'autres domaines.

RECOMMANDATIONS

1. La formation des agents publics et des opérateurs privés au droit de la concurrence qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi économique.
2. Poursuivre de l'agenciation de certains services (transports et routes) pour casser l'influence des politiques sur l'investissement et pour lutter contre la concurrence. Cette réforme doit être menée de pair avec les actions de formation ou de mise à niveau du personnel de l'Etat sur les procédures favorisant l'investissement.

3.3.2. Contraintes liées à l'amélioration des formalités nécessaires à la création d'entreprise

Les contraintes se résument à l'allongement pour les entreprises des délais induits par des formalités longues, compliquées et coûteuses (FIAS 1998 : 6-24)

1. les procédures administratives sont longues et coûteuses
2. certaines informations exigent des délais importants, ce qui porte préjudice au bon fonctionnement des entreprises
3. les procédures pour l'obtention de l'agrément au code des investissements impliquent d'autres administrations. Elles sont relatives à l'exemption de taxes douanières, à l'enregistrement auprès du tribunal et aux immatriculations auprès des services des impôts, du travail et de la statistique qui délivrent tour à tour un numéro d'identification différent

On peut espérer que nombre de ces obstacles seront supprimés quand l'APIX aura atteint sa vitesse de croisière.

3.3.4.Recommandations liées à l'amélioration des formalités pour la création d'entreprises

1. appliquer le cadre communautaire des investissements de l'UEMOA pour l'harmonisation des procédures et des avantages au sein de l'espace économique sous régional
2. procurer une meilleure assistance aux investisseurs au stade de la préparation de leur dossier
3. accélérer d'une certaine manière des procédures en réduisant les délais de signature
4. simplifier les des procédures d'agrément en :
 - réduisant au minimum les services auprès desquels les investisseurs doivent se présenter
 - supprimant la déclaration de conformité délivrée par le tribunal
5. les procédures d'immatriculation devraient être harmonisées. La demande d'immatriculation devrait s'adresser aux impôts et à la statistique qui se chargerait de transmettre aux autres services
6. l'utilisation d'un numéro d'immatriculation unique permettrait à l'administration de gagner en efficacité³

4. PARTICIPATION ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Cette association suppose que soit pris en compte le droit au travail des populations jusqu'ici marginalisées, en l'occurrence, celui des jeunes, des femmes, et des handicapés. Elle pose un certain nombre d'exigences que les institutions se doivent de prendre en charge pour assurer la transparence dans les transactions et un bon système de régulation. Ceci engage non seulement la responsabilité de l'Etat, mais aussi celle de tous les acteurs du développement. Dans cette perspective, l'Etat doit mettre autant de soin pour garantir l'Etat de droit et attirer les investissements que pour faire participer les populations et les responsabiliser, afin de jeter les bases d'une bonne gouvernance.

4.1.- Les mécanismes de participation

4.1.1.Le processus de planification

Au niveau national, le PTIP est l'instrument de programmation des projets dans le nouveau système de planification. Les choix de projet s'inspirent des orientations du plan national. Les projets sont formulés par les ministères techniques qui proposent leur inscription au PTIP. Ils ont souvent une envergure nationale. Cependant, il arrive parfois qu'un projet règle au niveau local les préoccupations des populations (route, école, dispensaire, etc.), même si des mécanismes ne sont pas prévus pour assurer leur participation ou pour prendre en charge leurs différentes préoccupations.

Le processus de planification et le fonctionnement des collectivités renseignent très peu sur les mécanismes et les structures qui permettent d'assurer la participation des populations cibles (jeunes,

³ certains recommandations sont tirées de l'étude FIAS (1998) ; M.T. Kane est remercié pour ses observations

femmes, etc.) ou la prise en charge de leurs préoccupations aux différents stades de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets.

C'est au niveau local que les projets reflètent le plus les préoccupations des populations. Un mécanisme était mis en place par l'Etat, entre 1972 et 1990, pour atténuer l'emprise exclusive des politiques sur les conseils régionaux ou municipaux. Il permettait de désigner un tiers de conseillers sur la base de leur compétence en matière économique. Il a été abrogé en 1990, parce qu'il était contesté par les élus qui le considéraient comme une limite à la décentralisation.

4.1.2. Les mécanismes de participation au niveau local

Dans certaines régions, les populations sont consultées par le biais de conférences. C'est le cas à Kaolack où des conférences régionales sont parfois organisées ; elles s'apparentent à des comités régionaux de développement (CRD) élargis aux opérateurs économiques, à la société civile et aux élus. Dans la même ville, le comité économique et social fonctionne régulièrement depuis 1996. Il permet de prendre en compte les préoccupations des GIE et des différents groupes de femmes et de jeunes

4.1.3. Les mécanismes de participation au sein des organisations de jeunes et de femmes

L'ONCAV, membre du CNJS, représente les mouvements de jeunes dans leur diversité (ASC, scout, etc.). Les défilés sont également pris en charge par des centrales syndicales (CNTS...) et des collectifs de défense de leurs intérêts. Ces structures sont en principe les interlocuteurs des services de l'Etat comme la direction de l'action sociale et les autres départements du ministère de la femme. Elles sont également les interlocuteurs des ministères de la jeunesse et de l'emploi.

Ces structures sont souvent représentées au niveau des collectivités. L'ONCAV, qui n'est pas une ONG est reconnue d'utilité publique par le décret 96.688 du 17.08.1996. Elle reconnaît avoir reçu des dotations dans le cadre de la décentralisation (ressources matérielles et subventions en faveur des ASC). Elle déplore, cependant, que des programmes soient élaborées pour les jeunes sans tenir compte de leur point de vue et sans études préalables.

4.2. Initiatives prises en faveur des populations et des groupes cibles

Différentes initiatives ont été prises par les collectivités locales et les structures représentant les populations cibles au niveau national (associations de jeunes et de femmes dont ASC, GIE, etc.) pour promouvoir des projets visant à créer des emplois. Ce sont des micro-projets le plus souvent, non encore réalisés, et orientés, directement ou indirectement, vers la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes.

On retrouve d'une région à l'autre différents types de projets au nombre desquels les projets d'assainissement, de construction d'infrastructures (écoles, dispensaires, routes, etc.) figurent en bonne place. Les projets sont examinés au cours des sessions ordinaires des conseils municipaux et régionaux. Ils sont identifiés par les élus, qui représentent les populations, et avec la participation de leurs collaborateurs locaux.

Les collectivités, dépourvues de ressources, établissent directement des liens avec des partenaires étrangers qui apportent des ressources et participent ainsi au développement des régions en appuyant des projets locaux.

Le rôle de l'agence de développement municipal dans cette perspective n'est pas négligeable. Il reste le principal bailleur des communes. Certains projets sont financés par la commune dans le cadre de son budget. D'autres le sont par des bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération décentralisée ou par des promoteurs privés. Les agences régionales de développement se mettent lentement en place. Elles sont encore faiblement pourvues en ressources humaines.

L'agence régionale de développement de Kaolack a supervisé le schéma d'aménagement régional et recueilli l'avis réglementaire d'autres collectivités locales ; il organise les rencontres entre les bailleurs et les collectivités locales.

4.3. Bénéfices tirés par les populations de cette participation

La participation des populations à ces différentes rencontres leur permet de mieux s'informer et de bien s'impliquer dans les processus de prise de décision, ce qui réduit les risques de conflits avec les collectivités. Elles perçoivent ainsi mieux l'action des organes qui les représentent.

Les projets retenus au niveau local s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité, ce qui permet d'améliorer le cadre de vie des populations ; ils visent aussi l'amélioration des revenus et de l'accès aux services sociaux de base, la réduction du chômage, chez les jeunes, notamment. Les populations peuvent s'informer davantage sur les conditions d'accès au crédit mis à leur disposition. Il existe des lignes de crédit BOAD et pour l'artisanat. Les bénéficiaires n'en profitent pas faute d'information.

5. CONVERGENCE DES OBJECTIFS PUBLICS ET PRIVES POUR LA CREATION D'EMPLOI

Jusqu'en 1995, les politiques de l'emploi sont dissociées des politiques macro-économiques et sectorielles. Les stratégies de planification économique et sociale ne prenaient pas en compte les problèmes de l'emploi. Les positions des ministères concernés n'étaient pas coordonnées et ne permettaient pas de développer une approche systématique sur cette question.

La création d'un comité de suivi, à partir de cette année, jette les bases d'un rapprochement entre différents partenaires (Etat, secteur privé, société civile) appelés à formuler ensemble cette politique. Celle-ci s'inscrit désormais dans une perspective plus globale ; elle est prise en compte dans les politiques macro-économiques (Min. du trav. Et de l'emploi 1995)..

Des tentatives ont permis de rapprocher, en 1987, les vues de l'Etat et du secteur privé sur l'emploi. Elles n'ont pas abouti parce que la convention signée alors n'a pas été appliquée. Renégociée, elle a permis de jeter les bases d'un partenariat Etat/secteur privé. C'est en 1998, à l'issue des consultations entre ces deux partenaires qu'un pacte social pour l'emploi a été signé. La volonté de travailler ensemble pour promouvoir l'emploi a rendu possible la mise en place de mécanismes visant à faciliter les rencontres entre les différents partenaires et à favoriser la recherche de solutions consensuelles au problème de l'emploi.

5.1- Les mécanismes de coordination

Le comité de suivi de la politique de l'emploi, créé par arrêté n° 005695 du 20 juin 1995, en est un. Il est né dans le contexte de la libéralisation où l'Etat poursuit ses réformes pour créer un environnement favorable à la croissance. Sa vision de la politique de l'emploi change aussi. Celle-ci est désormais articulée à la croissance. Le lien entre la croissance et l'emploi est, enfin, perçu comme le meilleur moyen pour asseoir une politique de l'emploi. Celle-ci permet de mieux articuler croissance et emploi. Elle suscite une réflexion sur les thèmes suivants : la disponibilité de la main d'œuvre et son absorption productive maximale, la répartition du revenu national grâce à l'emploi, la maîtrise de l'information sur l'emploi et la création des bases de coordination plus efficace des actions en faveur de l'emploi" (Comité de suivi de la politique nationale de l'emploi 1995 : 2).

Le gouvernement a décidé de mettre en place un comité de suivi de la politique nationale de l'emploi au sein duquel différents acteurs nationaux (Etat, syndicat des travailleurs, patronat, mouvements associatifs) sont conviés à une réflexion sur la politique nationale de l'emploi. Ce comité est donc le premier instrument de coordination des objectifs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Il s'est structuré en groupes de travail autour de thèmes suivants : la qualification et le marché du travail, la protection sociale, le système d'information sur l'emploi, l'emploi et la production moderne et rurale. Le comité s'est réuni régulièrement au cours de la période d'élaboration de la politique de l'emploi. Il est resté pratiquement inactif sur la période 1998/99.

Il est prévu la mise en place d'un deuxième élément de coordination. C'est la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre. Celle-ci devrait pouvoir fédérer les structures concernées par ce type d'emploi. Elle n'est pas créée parce qu'elle n'a pas été inscrite sur la liste des projets du PTIP, même si elle intéresse les partenaires au développement. Les hésitations des différentes structures sont liées à l'inexistence d'une culture "HIMO".

La signature entre l'Etat, le conseil national du patronat (CNP) et la confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) d'une convention pour l'emploi des jeunes permet de coordonner l'ensemble des positions dans la mise en œuvre des actions de promotion d'emplois pour les jeunes. Pour cette convention, les syndicats patronaux et l'Etat marquent leur accord sur l'objectif de création d'emplois pour les jeunes. Le SPID a mis en place un réseau d'insertion pour l'emploi qui fonctionne depuis trois mois.

Les partenaires sociaux reconnaissent qu'ils sont associés à l'élaboration du plan national pour l'emploi et s'accordent avec l'Etat, le patronat et les organisations syndicales sur les grandes orientations. Cependant certains syndicats estiment qu'ils ne sont pas associés dans la mise en œuvre et déplorent les problèmes de coordination nationale et de suivi.

5.2. Les mécanismes de coordination au sein des collectivités locales

Les régions ne sont pas encore associées à ces différentes politiques, en raison du flou qui entoure les textes de la décentralisation et le transfert des compétences, ainsi que la modicité des moyens légaux, humains et financiers mis à leur disposition. L'ARD reste, au niveau régional, l'organe qui apporte aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activité liés au développement. Avec la création du CERCAD, le conseil régional de Thiès a voulu favoriser l'harmonisation et la coordination des actions de développement entre les différents acteurs qui interviennent dans l'espace régional. Des initiatives similaires existent au niveau des municipalités, dont celle de Kaolack (CODEKA), mais elles sont loin des lieux de concertation et d'élaboration des politiques nationales.

5.2.1- Les contraintes à l'efficacité des mécanismes

Le gel des activités du comité de suivi de la politique nationale de l'emploi limite les possibilités de concertation entre les différents acteurs au niveau national. Ce cadre est, pourtant, le seul qui pourrait faciliter la poursuite d'une réflexion globale sur l'emploi au niveau national, si l'on considère les thèmes qui inspirent la réflexion des groupes de travail déjà constitués. L'insuffisance ou l'absence de mécanismes de concertation rend difficile le renforcement de la cohésion des différents acteurs en matière de politique d'emploi.

En général, les partenaires de l'Etat considèrent qu'il y a une mauvaise coordination des décisions au sein de l'Etat. Les discussions sont parfois limitées à certains départements et l'information n'est pas diffusée dans les autres. Il peut arriver que des structures ne soient pas au courant des discussions menées avec d'autres ministères. Par conséquent, l'Etat doit faire de grands efforts pour rendre l'information plus fluide au sein de l'administration, mais aussi entre l'administration et ses différents partenaires.

5.2.2. Les domaines conflictuels et leurs incidences sur la création d'emploi

Ils existent tant au niveau national que local. L'approche développée en matière d'emploi jusqu'en 1995 portait en elle des germes de conflits. Elle consistait à admettre de façon mécanique que la croissance crée l'emploi. Il en résulte que l'on s'intéresse surtout à la croissance. On oublie ce qu'il faut faire pour que la croissance génère des emplois. Les tenants de cette conception et leurs adversaires se sont opposés au cœur de l'Etat, ce qui a eu pour effet de paralyser les actions visant à promouvoir l'emploi, faute d'entente suffisante sur les objectifs. Cette conception a conduit les ministères sectoriels à ne pas s'occuper de l'emploi. La formulation de la politique nationale de l'emploi et la mise en place d'une unité de suivi de cette politique ont permis de clarifier par la suite les objectifs de l'Etat.

Les employeurs reprochent aussi à l'Etat de ne pas créer les conditions favorables pour la croissance (coût des facteurs, fiscalité, lourdeur des procédures de l'administration, etc.).

Les reproches faits à l'Etat sur l'inefficacité de l'environnement juridique des investissements, malgré les efforts observés ces dernières années, sont partagées par les collectivités locales. Elles dénoncent l'absence de textes de lois définissant les règles du jeu. Il apparaît dans la pratique un partage des rôles qui est source d'incompréhension et d'incohérence au niveau des structures régionales.

5.3. Les domaines conflictuels au niveau méso-économique

Dans le secteur social, la rigidité du marché du travail pour l'employeur et la flexibilité de l'emploi pour le travailleur suscitent des conflits. Les employeurs estiment que la situation sociale n'est pas suffisamment souple. Le contrat d'un travailleur ne peut être renouvelé qu'une fois, sinon l'entreprise qui l'utilise a obligation de l'embaucher. Pour les organisations de travailleurs la flexibilité conduit à des abus. Selon certains syndicalistes, le travail est devenu précaire, depuis la suppression de l'article 47 de l'ancien code qui fait à l'employeur l'obligation de recruter les travailleurs (journaliers et temporaires) au bout d'une certaine durée de travail. Ces derniers estiment que les conflits existeront toujours si les travailleurs ne sont pas associés à la gestion de l'entreprise comme certaines entreprises ont commencé à le faire (SONATEL, SENELEC).

Au niveau de l'entreprise, les conflits sont liés à la sécurité et à l'hygiène. L'obsolescence de l'outil de production dans certaines entreprises crée des problèmes pour la sécurité des travailleurs et pour l'hygiène des consommateurs. Les entreprises n'investissent pas suffisamment dans l'hygiène et la sécurité alors que ces types d'investissement sont très élevés dans les pays où la productivité du travail est très élevée (USA, Japon).

L'insécurité provoque des maladies qui se répercutent sur la productivité globale des entreprises. Ses effets s'ajoutent aux coûts cachés liés à des absences, parfois motivées mais qui ne se justifient pas toujours, et qui sont liées à la participation des travailleurs à des manifestations à caractère social ou religieux. L'Etat abuse aussi parfois des fêtes qui entraînent des pertes réelles pour les entreprises et pour l'économie du pays.

On observe aussi dans la gestion des exploitations agricoles des conflits liés à l'accès à la terre, dont les femmes et certaines catégories sociales sont parfois exclues, dans le nord du Sénégal, en particulier.

CONCLUSION

L'instabilité des structures de l'administration centrale ne favorise pas la continuité dans le traitement des dossiers techniques. L'éclatement des missions pour les besoins des recompositions politiques, dans la période 1981-1998, rend difficile le suivi des politiques. Le ministère du plan, celui du travail et de l'emploi ainsi que d'autres départements ont dû se séparer de certaines structures nécessaires à l'exercice de leur mission au cours de cette période. Si les capacités d'élaboration et de suivi des politiques des différents ministères ont été affectées par la suppression, en 1990, des bureaux d'études et de planification, elles sont à construire au sein des collectivités locales où les ressources humaines qualifiées sont encore rares. La forte intrusion du politique dans la gestion des collectivités locales fait douter les populations de la volonté des élus de prendre en charge leur préoccupation. Des efforts sont faits récemment pour élaborer la politique nationale de l'emploi sur des bases consensuelles. Le patronat et les syndicats participent au comité de suivi de la politique nationale de l'emploi. Les ONG sont encore très peu associées et les populations, en particulier les jeunes et les femmes, le sont beaucoup moins. C'est pourtant cette démarche consensuelle qui permettra d'asseoir les bases d'un véritable dialogue entre les différents acteurs, de réaliser la convergence des objectifs pour la création d'emplois et de limiter les conflits préjudiciables aux efforts faits dans ce domaine.

5.3.1. Contraintes relatives à la gestion des investissements

1. faiblesse du système local de financement ; les crédits consentis par les banques sont très en deçà de leurs capacités réelles
2. faiblesse des investissements directs étrangers

Au niveau régional

3. concentration spatiale des activités en faveur de Dakar
4. faibles incitations sur le plan fiscal
5. environnement physique (réseaux routiers, ports secondaires, télécommunications) déficient
6. faible intégration des secteurs d'activité qui ne permet pas une bonne valorisation des produits locaux
7. structures de décision insuffisamment décentralisées, ce qui implique des déplacements fréquents des opérateurs vers Dakar
8. faiblesse de la capacité de gestion des collectivités locales

Recommandations

1. renforcer le système local de financement en incitant les banques à instituer des conditions d'accès au crédit plus douces

Au niveau régional

2. améliorer les incitations fiscales sur le plan local
3. rendre l'environnement physique plus attractif et doter les régions d'infrastructures suffisantes
4. rendre plus effective l'intégration des secteurs d'activité
5. décentraliser les structures de décisions
6. renforcer les capacités de gestion des collectivités locales

5.3.2. Les contraintes à la participation des jeunes et des femmes à la création de projets

Ces contraintes se manifestent au niveau national et local.

- 1) *Le faible niveau de formation des jeunes et des femmes est une contrainte à leur participation au choix des projets.* Ils ne sont pas toujours en mesure d'argumenter leurs choix lorsqu'ils sont conviés à certaines rencontres. Ce sont les autres qui choisissent à leur place et ce handicap est une limite à l'expression de leurs préoccupations. Ils sont, parfois, membres des différentes factions politiques, ce qui les empêche de se regrouper pour défendre leurs propres intérêts.
- 2) *Le manque d'information des groupes cibles est une contrainte, car ceux-ci ne sont pas toujours représentés aux instances où se prennent les décisions.* A cet égard, le manque d'information sur l'existence de lignes de crédit pour l'artisanat est assez édifiant. Il existe des lignes de crédit (BAD et BOAD) au niveau national qui sont mis à la disposition des artisans. Mais les bénéficiaires n'en profitent pas faute d'informations, ou lorsqu'ils le savent ils sont confrontés à un problème d'éligibilité. S'y ajoute le fait que les artisans ne sont pas toujours bien organisés
- 3) *Les mécanismes de participation des jeunes et des femmes aux instances de décision sont insuffisants*
- 4) *Le manque de ressources propres est souvent considéré comme une contrainte majeure.* Cela les rend dépendants et ne les met pas toujours à l'abri de certaines offres. Lorsque les ressources existent, la capacité d'absorption des investissements est limitée par le faible niveau de qualification des membres des différentes associations de jeunes et de femmes.

Au niveau local, d'autres contraintes à la création de projets sont de nature institutionnelle :

- 5) *les contraintes sont liées aux problèmes que soulève le transfert de compétence aux régions.* Sur les 9 secteurs transférés, l'Etat ne donne des crédits que pour l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports.

- 6) L'Etat transfère le budget de fonctionnement, non celui de l'investissement. Ces fonds sont, ensuite, mis en place tardivement. Parce que les fonds nécessaires ne sont reçus qu'au cours du 5^e mois (mai), ce qui occasionne pour les collectivités locales un cumul d'arriérés de paiement et soulève d'énormes problèmes de gestion.
- 7) Le budget alloué aux collectivités locales est insuffisant.
- 8) La gestion des fonds manque de coordination entre les services déconcentrés et les collectivités locales. Les services décentralisés refusent parfois de coopérer. La gestion des fonds de dotation, relève de l'administration centrale.
- 9) *Le manque de clarté des textes de la décentralisation et leur maîtrise insuffisante* par les élus au sein des collectivités locales ne permet pas de clarifier le rôle des autorités administratives et du Président du conseil régional..

5.3.3.Recommandations sur la participation

1. *améliorer la participation des jeunes grâce à une meilleure formation permettrait*
2. *rendre l'information sur les possibilités d'investissement disponible pour les jeunes et les femmes ; la sous information découle bien souvent d'un manque de formation. Les groupes cibles doivent être sensibilisés sur ces questions, surtout lorsqu'ils travaillent dans des corporations qui recèlent des potentialités réelles pour la création d'emplois.*
3. *renforcer les mécanismes de participation en favorisant les consultations des associations des jeunes, des femmes, des handicapés et des syndicats à toutes les étapes des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des projets de développement*
4. *renforcer les compétences transférées aux régions et les doter de moyens suffisants*
5. *doter les collectivités locales d'un budget et de moyens suffisants pour assurer une bonne coordination entre les services décentralisés*
6. *rendre les textes de la décentralisation plus clairs et faciliter leur maîtrise par les élus au niveau des collectivités locales*

5.3.4.Contraintes à la convergence des objectifs entre partenaires publics et privés

1. concertation insuffisante entre les différents acteurs du fait des rencontres irrégulières
2. sensibilisation insuffisante des agents de l'administration sur les possibilités offertes par les emplois HIMO
3. faible coordination des décisions de l'Etat ; information mal diffusée entre les différents départements ministériels
4. conflits liés au respect insuffisant des normes de sécurité dans les entreprises
5. faible implication des collectivités à l'élaboration et la mise en œuvre des problèmes de développement

Recommandations

1. rendre opérationnels les cadres de concertation qui existent avant d'en créer d'autres
2. rendre plus effective la représentation des différents partenaires en levant les contraintes à la disponibilité des représentants des différents partenaires
3. relancer la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre ; vaincre les hésitations des agents en charge de ces dossiers en les dotant d'une culture HIMO
4. Assurer une meilleure coordination des décisions de l'Etat
5. Veiller au respect des normes de sécurité dans les entreprises pour éviter des accidents qui peuvent être source de conflits entre travailleurs et employeurs
6. Associer les régions à l'élaboration et à la mise en œuvre des problèmes de développement en renforçant les moyens légaux, humains et financiers mis à leur disposition

Recommandations	Principales mesures	Bénéficiaires	Impacts attendus
1. Renforcer l'Etat de droit et la démocratie	*Assurer une formation au droit de la concurrence pour améliorer le système judiciaire et le climat des affaires	*Agents publics *Opérateurs	*Formation étendue à tous les agents publics et opérateurs *Climat des affaires amélioré
2. Améliorer l'environnement administratif	*Réduire les délais de signature *Assistance aux investisseurs dans la préparation de leurs dossiers *Réduire au minimum les services auprès desquels les investisseurs doivent se présenter *Suppression de la déclaration de conformité délivrée par le tribunal *Harmoniser les procédures d'immatriculation	*Investisseurs	*Procédures administratives, notamment procédures d'agrément, simplifiées, moins lourdes et moins coûteuses
3. Lutter contre la corruption dans la passation des marchés	*Renforcer le dispositif répressif *Améliorer les mécanismes de gestion des affaires publiques	*Etat *Opérateurs *Populations	*Mécanismes de gestion des affaires publiques améliorés *Corruption réduite
4. Renforcer les capacités des groupes cibles	*Former les groupes cibles à l'élaboration et à la gestion des projets *Rendre l'information sur les possibilités d'investissement disponible pour les groupes cibles	*Jeunes *Femmes *Handicapés *Personnes du 3 ^e âge	*Extension progressive de la formation et de l'information à tous les groupes cibles et à leurs différentes structures
5. Impliquer les groupes cibles aux processus de prise de décision	*Renforcer les mécanismes de participation des groupes cibles en favorisant les consultations des associations des jeunes, des femmes, des handicapés et du personnes du 3 ^e âge à toutes les étapes des processus de décision	*Jeunes *Femmes *Handicapés *Personnes du 3 ^e âge	*Mécanismes de participation renforcés grâce à la multiplication des consultations des groupes cibles et de leurs structures *Appropriation des politiques par les groupes cibles
6. Renforcer l'implication des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets	*Renforcer les compétences transférées aux régions *Doter les collectivités locales d'un budget et de moyens suffisants pour assurer une bonne coordination avec les services décentralisés *Rendre les textes de la décentralisation plus claire et faciliter leur maîtrise au niveau des collectivités locales *Appuyer la dotation des collectivités locales en ressources humaines dans les domaines techniques et professionnels transférés	*Collectivités locales (régions, communes, etc.)	*Compétences transférées et renforcées *Les budgets et les moyens matériels et humains des collectivités locales permettent d'assurer une bonne coordination avec les services décentralisés *Les textes de la décentralisation sont plus clairs, plus accessibles et maîtrisés au niveau des collectivités locales
7. Renforcer la convention Etat/ Employeurs	*Rendre opérationnels les cadres de concertation entre ces différents partenaires avant d'en créer d'autres *Etendre la convention au secteur informel	*Etat *Employeurs des secteurs formel et informel	*Concertation plus régulière entre l'Etat et les employeurs *Promotion de l'emploi
8. Assurer une meilleure coordination des décisions de l'Etat	*Assurer une meilleure circulation de l'information entre les différents départements ministériels	*Administration publique	*Décisions de l'Etat mieux coordonnées grâce à une meilleure fluidité de l'information
9. Associer davantage les régions à l'élaboration des stratégies de développement	*Renforcer les moyens légaux, humains et financiers mis à la disposition des régions	*Régions	*Décentralisation du pouvoir de décision, développement local

**Tableau 25 : REPARTITION DES ELUS PAR AGE, PAR SEXE ET
SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION**

Collectivités	Dakar		Thiès		Diourbel		Bamby*	Tamba		Kaolack	Fatick		Saint-Louis	Louga
	1	2	1	2	1	2		1	2	1	1	2	1	2
Caractéristiques														
Nombre d'élus	62	90	52	66	52	56	36	42	50	54	42		55	55
Femmes	24.2%	15.5%	17.3%	24.2%	13.5%	25%	19.4%	14.3%	16%	<27%	7.1%	13.9%	16.4%	23.6%
-35 ans	4.6%	11.1%	21.2%	3%	2%	10.7%	0%	4.8%	4%	11.1%	0%	2.8%	0%	18.2%
+35 ans	95.2%	88.9%	78.8%	97%	98%	89.3%	103%	95.2%	96%		100%		100%	81.9%
Occupés	100%	88.9%	9.6%	7.12%	5.4%	100%	72.2%	83.3%	70%				>78.2%	72.7%
Niveau d'instruction														
Sans niveau	6.4%	11.1%	34.6%	16.7%	7.7%	21.4%	36.1%	9.5%	14%	≈1/5			18.2%	14.5%
Niveaux primaire	-	22.2%	-	12.1%	38.5%	17.8%	27.8%	4.8%	12%				38.2%	38.2%
Niveau secondaire	8.1%	33.3%	19.2%	15.1%	9.6%	26.8%	22.2%	78.6%	68%				27.2%	36.4%
² Niveau université	85.5%	33.3%	46.1%	56.1%	44.2%	17.8%	13.9%	7.1%	6%	≈2/5			16.4%	10.9%
Source : enquête menée dans 8 régions des 10 régions du Sénégal														

(1) collectivités régionales
(2) collectivités municipales
*municipalité

Tableau 26 : Importance du budget des collectivités locales par rapport au budget de l'état

	REALISATIONS (en millions de francs CFA)				PART RELATIVE (en %)				
	1993	1994	1995	1996	1993	1994	1995	1996	Moyenne
BUDGET DE L'ETAT	255 900,00	301 500,00	366 200,00	394 300,00	100	100	100	100	100
Région de Dakar	17 189,08	15 544,87	19 635,51	19 322,54	6,72	5,16	5,36	4,90	5,53
Commune de Dakar	9 9617,29	8 356,68	10 841,70	11 552,03	3,76	2,77	2,96	2,93	3,11
CUD	5 833,80	4 689,79	5 480,53	4 392,57	2,28	1,56	1,50	1,11	1,61
Autres communes Dakar	1 703,04	2 457,03	3 271,78	3 349,64	0,67	0,81	0,89	0,85	0,81
Communautés rurales	34,95	41,37	41,50	28,30	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Région de Diourbel	408,85	512,16	504,55	700,11	0,16	0,17	0,14	0,18	0,16
Communes	292,03	309,15	353,53	436,02	0,11	0,10	0,10	0,11	0,11
Communautés rurales	116,82	203,01	151,02	264,08	0,05	0,07	0,04	0,07	0,06
Région de Fatick	253,01	398,06	311,34	311,84	0,10	0,13	0,09	0,08	0,10
Communes	162,51	198,95	124,71	124,86	0,77	0,93	0,50	0,49	0,67
Communautés rurales	90,49	199,12	186,63	206,97	0,43	0,93	0,75	0,81	0,73
Région de Kolda	170,21	411,79	337,23	345,72	0,07	0,14	0,09	0,09	0,10
Communes	104,44	226,76	208,80	176,01	0,50	1,06	0,84	0,69	0,77
Communautés rurales	65,77	185,03	128,43	169,71	0,31	0,86	0,52	0,66	0,59
Région de Kaolack	955,39	1 181,17	1 291,19	1 381,96	0,37	0,39	0,35	0,35	0,37
Communes	743,45	897,78	1 011,44	1 137,15	3,54	4,18	4,06	4,44	4,06
Communautés rurales	211,94	283,39	279,75	244,81	1,01	1,32	1,12	0,96	1,10
Région de Louga	322,33	434,78	426,39	435,01	0,13	0,14	0,12	0,11	0,12
Communes	252,74	298,71	302,68	315,47	1,20	1,39	1,22	1,23	1,26
Communautés rurales	69,59	136,08	123,71	119,54	0,33	0,63	0,50	0,47	0,48
Région de Saint-Louis	470,04	1 138,05	971,44	1 131,59	0,18	0,38	0,27	0,29	0,28
Communes	352,38	982,33	886,41	1 024,00	1,68	4,58	3,56	4,00	3,45
Communautés rurales	117,66	155,71	85,03	107,59	0,56	0,73	0,34	0,42	0,51
Région de Tamba	170,66	299,35	278,37	274,44	0,07	0,10	0,08	0,07	0,08
Communes	94,69	183,59	182,41	208,42	0,45	0,86	0,73	0,81	0,71
Communautés rurales	75,97	115,76	95,96	66,02	0,36	0,54	0,39	0,26	0,39
Région de Thiès	769,12	1 089,31	611,77	1 182,04	0,30	0,36	0,17	0,30	0,28
Communes	587,00	780,55	365,90	885,71	2,80	3,64	1,47	3,46	2,84
Communautés rurales	182,12	317,76	245,87	296,33	0,87	1,48	0,99	1,16	1,12
Région de Ziguinchor	291,93	439,18	521,17	510,71	0,11	0,15	0,14	0,13	0,13
Communes	285,93	404,09	468,72	390,96	1,36	1,88	1,88	1,53	1,66
Communautés rurales	6,00	35,09	52,45	119,75	0,03	0,16	0,21	0,47	0,22

Source : CABEX sarl 1997 : 11

Tableau 27 : Situation d'exécution budgétaire des collectivités locales

	REALISATIONS				PART RELATIVE			
	(en millions de francs CFA)				(en %)			
	1993	1994	1995	1996	1993	1994	1995	1996
<u>RECETTES TOTALES</u>	22 237,50	23 165,44	26 513,44	29 132,22	100	100	100	100
<u>RECETTES FONCTIONNEMENT</u>	21 00,62	21 457,71	24 888,97	25 615,95	94,44	92,63	93,87	87,93
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	679,63	799,36	334,33	587,13	3,06	3,45	1,26	2,02
<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	20 320,98	20 658,36	24 554,63	25 028,82	91,38	89,18	92,61	85,91
<u>REPARTITION FAITE PAR L'ETAT</u>	346,21	424,90	420,91	424,49	1,56	1,83	1,59	1,46
<u>RECETTES FISCALES</u>	11 734,99	9 666,26	13 102,87	13 888,50	52,77	41,73	49,42	47,67
<u>LES IMPOTS LOCAUX</u>	9 891,54	8 515,15	11 628,81	11 648,71	44,48	36,76	43,86	39,99
<u>LES TAXES FISCALES</u>	1 843,45	1 151,11	1 474,06	2 239,79	8,29	4,97	5,56	7,69
<u>RECETTES NON FISCALES</u>	8 239,77	10 567,19	11 030,86	10 715,83	37,05	45,62	41,60	36,78
<u>PRODUITS DU DOMAINE ET DIVERS</u>	7 590,60	9 785,78	10 233,32	9 786,16	34,13	42,24	38,60	33,59
<u>EXPLOITATION DES SERVICES</u>	649,18	781,41	797,54	929,67	2,92	3,37	3,01	3,19
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	1 236,89	1 701,73	1 624,47	3 516,27	5,56	7,37	6,13	12,07
<u>FONDS DE CONCOURS</u>	866,61	1 082,99	1 433,92	2 513,01	3,90	4,67	5,41	8,63
<u>EXCEDENT EXTRAORDINAIRE REP.</u>	370,28	354,74	187,56	983,59	1,67	1,53	0,71	3,38
<u>PRET BANCAIRE</u>	-	268,90	-	14,86	-	1,16	-	0,05
<u>DEPENSES TOTALES</u>	19 306,70	22 731,55	24 255,33	26 590,47	100	100	100	100
<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>	15 778,11	18 648,85	20 697,98	20 037,84	81,72	82,04	85,33	75,36
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	3 528,58	4 082,70	3 557,35	6 552,63	18,28	17,96	14,67	24,64
<u>EPARGNE BRUTE</u>	5 222,50	2 808,86	4 190,99	5 578,11	23,49	12,13	15,81	19,15
<u>AUTOFINANCEMENT NET</u>	5 222,50	2 808,86	4 190,99	5 578,11	23,49	12,13	15,81	19,15
<u>SOLDE GLOBAL</u>	2 930,81	433,89	2 258,11	2 541,76	13,18	1,87	8,52	8,72

Source : CABEX sarl 1997 : 13

CHAPITRE III : INVESTISSEMENT PRIVE, POLITIQUES ET REFORMES DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

Depuis le milieu des années 80 la politique industrielle et commerciale a connu plusieurs mutations : libéralisation des prix et des importations, suppression des restrictions quantitatives sur les importations, et facilitation des échanges avec l'extérieur. La mise en place du tarif extérieur de l'UEMOA en l'an 2000 aura comme conséquence une baisse substantielle des droits de porte.

En ce qui concerne les incitations fiscales à l'investissement et à l'exportation, les autorités sénégalaises ont mis en place un Code des investissements octroyant des avantages substantiels et des régimes d'entreprises franches à vocation exportatrice. Il a abandonné le régime de subvention à l'exportation expérimenté entre 1980 et 1994.

Pour le cas particulier des incitations financières à l'investissement et à l'exportation, un système virtuel existe à travers les lignes de crédits mises en place avec l'appui des bailleurs de fonds. De même, les investissements dans les secteurs prioritaires ou pour la prise en charge de fonctions à promouvoir, peuvent bénéficier de concours sous forme de bonification de taux d'intérêt, de prêts participatifs et d'accès à des fonds de garantie.

1. IMPACT DES REFORMES SUR L'INVESTISSEMENT PRIVE

1.1. Répartition Sectorielle et Spatiale de l'Investissement Privé

1.1.1. Présentation Générale

Le dernier recensement industriel commandité par le gouvernement du Sénégal avec l'appui du PNUD dans le cadre d'une étude effectuée par P.M - CONSEILS a donné les résultats ci-après relatifs à l'industrie Sénégalaise de 1992 à 1995.

Tableau 28

N°	Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises recensées	%
01	Agriculture, Elevage, Pêche	31	6,15
02	Industrie extractive	18	3,57
03	Industrie élémentaire	145*	28,77
04	Textile, Confection cuir	51	10,12
05	Industrie du bois, papier, carton	78*	15,48
06	Industrie chimique	91*	18,05
07	Matériaux de construction	13	2,58
08	Industrie mécanique	60*	11,90
09	Electricité et eau	02	0,40
10	Autres industries (dont BTP)	15	2,98
TOTAL		504	
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-			

Sur le plan numérique, les cinq secteurs d'activité ci-après, par ordre de classement, viennent en tête. Il s'agit de :

- 1°) - L'industrie alimentaire : (28,77 %)
- 2°) - L'industrie chimique : (18,05 %)
- 3°) - L'industrie du bois, du papier et du carton : (15,48 %)
- 4°) - L'industrie mécanique : (11,90 %)
- 5°) - L'industrie textile, confection, et cuir : (10,12 %)

Du point de vue de la typologie : Grandes entreprises /Moyennes industries/ Petites entreprises. les résultats ci-après ont été enregistrés en 1995

Tableau 29

N°	DESIGNATIONS	EMPLOIS CREES		VALEUR AJOUTEE (V.A)
		Permanents	Saisonniers	
01	Grandes industries	67 %	75 %	81 %
02	Moyennes industries	20 %	19 %	13 %
03	Petites industries	13 %	06 %	05 %
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-				

On constate ainsi que les grandes industries l'emportent de très loin en matière de création de richesses vers la croissance et de distribution de revenus salariaux.

1.1.2.Présentation Sectorielle

La présente caractérisation va étudier les cinq premières industries représentées au Sénégal au plan numérique, à travers les critères retenus que sont : l'emploi et la Valeur ajoutée.

Tableau 30

N°	DESIGNATIONS	EMPLOIS		VALEUR AJOUTEE
		Permanents	Saisonniers	
01	Industries alimentaires	41 %	74 %	36 %
02	Industrie chimique	14 %	08 %	22 %
03	Industrie bois, papier et carton	04 %	02 %	03 %
04	Industrie mécanique	07 %	03 %	05 %
05	Industrie textile, confection et cuir	09 %	06 %	04 %
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-				

Au plan de la répartition sectorielle, les critères de l'emploi et la valeur ajoutée, ont engendré un nouveau classement dans l'industrie, à savoir :

- 1°) - Industries alimentaires -
- 2°) - Industrie chimique -
- 3°) - Industrie textile, confection et cuir -
- 4°) - Industrie mécanique -
- 5°) - Industrie bois, papier, carton.

La remarque fondamentale est la suivante :

Les deux premières au plan numérique ont confirmé leur position au plan sectoriel, c'est à dire les Industries alimentaires et l' Industrie chimique.

Au niveau des trois dernières, les tendances ont été renversées, c'est-à-dire que l'industrie textile, confection et cuir a montré une plus grande efficacité sur la création d'emplois et de richesses au plan national.

Présentation spatiale

Les niveaux d'investissement sont assez modestes dans les localités de l'intérieur du pays à cause de la faiblesse relative des capacités de financement des communes périurbaines et des Communautés locales. A cela s'ajoutent quelques insuffisances décelées au niveau des élus municipaux dans le domaine de la gestion des infrastructures locales (municipales et rurales).

La décentralisation des investissements, notamment en matière d'infrastructures, a toujours été une philosophie acceptée et une politique recommandée ; mais son application n'a pas fait l'objet d'une réglementation véritable.

Les programmes AGETIP I et II (par exemple) prévoyaient des procédures d'éligibilité des projets que certaines communautés rurales ne remplissaient pas toujours. Des corrections positives ont été faites avec le PAC à travers son guichet n° 1.

Certains Bailleurs tels que l'AFD, la KFW, l'Union Européenne et la Banque mondiale entre autres, ont un souci fort de renforcer les stratégies gouvernementales dans le domaine des Investissements décentralisés et s'investissent en priorité dans l'appui à la réalisation des infrastructures en zones périurbaines et rurales.

Les nouvelles politiques de décentralisation, de lutte contre le chômage, de lutte contre la pauvreté tout en prévoyant le transfert des compétences de gestion des collectivités et des infrastructures aux Elus locaux, ont favorisé la consolidation des revenus de petits métiers (artisans, non spécialisés, pour femmes, etc.) notamment à travers la réalisation d'infrastructures primaires (canaux, digues, pavage, nettoyage des rues, enlèvement d'ordures, reboisement, cultures, pépinières, etc.) grâce aux programmes PAM (Programme Alimentaire Mondial) et PNC (Programme de Nutrition Communautaire).

L'AGETIP, avec un niveau moyen annuel d'activité de 4,5 milliards de travaux en infrastructures a contribué à la baisse du chômage de l'ordre de 0,72 % à Dakar (minimum) et de 10,9 % à St. Louis (maximum) ; de même, le ratio de main d'œuvre tourne autour de 30 % (1/3 de qualifiés et 2/3 non qualifiés).

Le recensement de l'industrie Sénégalaise effectué de 1992 à 1995 nous a permis de faire une pondération régionale des entreprises industrielles sénégalaises selon le tableau ci-après :

Tableau 31

Régions	Industries Recensés		Emplois Permanents		Chiffre d'affaires (Million)		Valeur Ajoutée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
DIOURBEL	02	-	-	-	-	-	-	-
DAKAR	439	87 %	17.653	71	674.679	75 %	158.727	71 %
FATICK	01	-	-	-	-	-	-	-
KAOLACK	11	2 %	-	-	-	-	-	-
KOLDA	01	-	-	-	-	-	-	-
LOUGA	04	1 %	-	-	-	-	-	-
SAINTLOUIS	13	3 %	3.589	14 %	57.351	6 %	22.089	10 %
TAMBACOUNDA	04	1 %	433	2 %	13.260	1 %	4.741	2 %
THIES	19	4 %	3.055	12 %	143.171	16 %	37.734	17 %
ZIGUINCHOR	10	2 %	236	1 %	8.034	1 %	835	-
TOTAUX	504	100 %	25.032	100 %	898.628	100 %	224.455	100 %

Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-

1.2 L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER ET L'EMPLOI

Les Investissements Directs Etrangers (I.D.E) dans les pays en voie de développement, ont l'avantage de :

- faire bénéficier de nouvelles technologies et des techniques de gestion
- privilégier les industries manufacturières et de transformation.

Il reste entendu que, maintenant, compte tenu du fait que les activités de production et les échanges prennent une envergure mondiale, l'attrait d'un pays dépend, essentiellement, de la compétitivité de ses activités.

C'est pourquoi la S.F.I, créée pour promouvoir l'investissement privé, y compris l'I.D.E, dans les pays en développement, continue, à travers la FIAS, à examiner et à favoriser la manière de renforcer les institutions dans le sens d'une meilleure adaptation à l'a réorientation des actions publiques des pays en développement.

En ce qui concerne les entrées nettes d'investissements directs étrangers dans les pays en développement, les sources de la SFI et du FIAS ont révélé les informations suivantes pour la période décennale allant de 1986 à 1995.

Tableau 32

Pays/Régions	Flux d'I.D.E (entrées nettes) en Millions USD de 1996									
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Afrique Subsaharienne (AG pays)	838	1670	1303	2788	1008	1731	889	1780	3414	2183
SENEGAL	-10	-5	16	0	62	-9	23	-1	73	1
Pourcentage (%)	-	-	1,2%	-	6,15 %	-	2,59%	-	2,14 %	-
Source : S.F.I / F.I.A.S – N° 5 – leçons de l'expérience (I.D.E) – 1997-										

A partir de ces informations statistiques on constate la faiblesse des investissements directs au Sénégal. En effet de 1994, année de la dévaluation du franc à 1996, on note une décélération de l'investissement. Sur la période considérée l'IDE n'a jamais atteint les 100 millions de dollars EU. En outre la part du Sénégal dans les IDE des pays d'Afrique au sud du Sahara est nettement en deçà de 10%. Dès lors tout porte à croire que cette forme d'investissement n'a pas permis de créer un volume d'emploi significatif.

1.3 le secteur industriel

a) La production d'énergie électrique

Du côté de la consommation, le Sénégal fait face à deux problèmes majeurs qui sont une consommation élevée de charbon de bois (60% du bilan énergétique national) et une dépendance vis-à-vis des importations de pétrole. Le sous-secteur du pétrole est marqué par la vétusté des installations de la SAR ainsi que les distorsions dans le marché. Cette situation se répercute sur le sous-secteur de l'électricité.

La fourniture d'énergie électrique connaît un important déficit du fait des problèmes de gestion, du vieillissement des équipements et des pertes techniques et autres de l'ordre de 20% qui constituent autant d'entraves à l'accroissement de la capacité de production de la SENELEC pour couvrir un déficit estimé à près de 40 Mégawatts en 1994.

Au niveau du prix, la part des produits pétroliers et de l'électricité dans les charges des entreprises reste toujours élevée. Cette situation est due, pour une large part, à la lourdeur de la fiscalité qui frappe les produits importés servant à produire l'énergie conventionnelle et à l'inefficacité de cette production. Ce coût réduit de façon importante la compétitivité des entreprises.

En outre, le taux d'électrification est de 50% en zones urbaines et de 4% seulement en zones rurales. Pour un taux si faible et une demande si forte, le secteur de l'électricité constitue un obstacle réel au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier.

Dans le sous - secteur de l'électricité, la réforme vise à sécuriser et à garantir l'approvisionnement en électricité des populations et des entreprises, dans de meilleures conditions (qualité, prix), et enfin d'accélérer l'électrification en milieu urbain et rural, pour la porter respectivement à 60% et 15% à l'an 2.000. La réforme prévoit la séparation progressive des fonctions de production, de transport et de distribution, afin de favoriser la concurrence.

A cet effet, de nouvelles lois établissent un cadre juridique de régulation et de restructuration du secteur, avec la privatisation de la SENELEC. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir toute nouvelle production au Secteur Privé, notamment selon les formules du BOO (Build Own and Operate) et du BOOT (Build, Own, Operate, and Transfer). C'est ainsi que la SENELEC a récemment négocié son contrat avec un investisseur privé pour l'achat d'électricité suite à la mise en service d'une centrale de 50 MW prévue en mars 1998, selon la formule du BOOT.

Enfin, il importe de souligner que les faibles performances actuelles de la SENELEC (coût de production élevé) permettent de concilier la fixation du prix de cession du KW/h à la SENELEC à un niveau qui encourage l'investissement privé dans la production d'électricité et la tarification aux consommateurs à des prix qui ne soient pas une entrave à la compétitivité.

A ce propos, il importe de noter que la rationalisation de la fiscalité des produits pétroliers a accompagné la libéralisation et la restructuration du secteur de l'énergie et s'est traduite par une baisse importante des prix (de 25% à 30%) pour les industriels.

b) Les contraintes pesant sur les PME /PMI

Les PME et PMI du secteur doivent se confronter régulièrement à des contraintes majeures tenant à leur compétitivité et à leurs coûts de production.

En effet elles éprouvent d'énormes difficultés à financer la phase névralgique de recherche – développement de leurs activités d'une part, mais elles manquent structurellement d'infrastructures de démarrage d'autre part. Beaucoup d'opérateurs, bien que disposant de capitaux à investir, ont peur de se lancer dans les investissements productifs à cause de problèmes de visibilité de leurs avoirs ou de gestion efficace et efficiente du système de production (technologie et main-d'œuvre). A cela s'ajoute le déficit criard de pépinières et d'incubateurs d'entreprises installés dans des sites adaptés aux besoins spécifiques des PME /PMI. En effet, les domaines industriels existants souffrent des maux ci-après :

- Outil de promotion qui bien que ciblé sur les PME / PMI et le secteur artisanal, ne bénéficie pas de système d'encadrement et de formation
- Distorsions inopérantes dans les mesures d'incitations fiscales et administratives
- Taux d'amortissements élevés des domaines et parfois enclavement de certains villages artisanaux.

2. Les Politiques d'Intégration sous - régionale (dans l'espace UEMOA)

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), créée par le Traité du 10 janvier 1994, est une Organisation sous-régionale d'intégration qui poursuit la réalisation des objectifs que sont :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières ;
- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres;
- la création d'un marché commun entre les Etats membres ;
- la coordination des politiques sectorielles nationales ;
- l'harmonisation des législations des Etats membres.

Les perspectives se résument sommairement comme suit :

Un marché plus vaste grâce à la préférence communautaire au sein de l'UEMOA qui se manifeste, outre la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires entravant les échanges entre les Etats membres, par l'acte additionnel qui décide la libre circulation en franchise de tous droits et taxes, pour les produits du cru et de l'artisanat ainsi qu'une réduction des droits d'entrée pour les produits industriels originaires de l'Union.

Le tarif extérieur commun (TEC) qui, pour l'essentiel, vise la mise en place d'un système tarifaire propice à une meilleure allocation des ressources productives, à l'amélioration de la compétitivité des économies des Etats membres et à l'intensification de leurs échanges réciproques.

Un marché unifié grâce à un droit d'établissement réservé aux ressortissants de l'union, à une libre circulation des capitaux, à des législations harmonisées notamment en matière de fiscalité indirecte (TVA, droits d'accises, taxation des produits pétroliers...).

Pour ce faire, les principes directeurs d'un code communautaire des investissements ont été déterminés en Mai 1997. Il a été fait aussi, un diagnostic sur l'expérience des codes des investissements appliqués en Afrique et ailleurs, en vue d'identifier les contraintes majeures qui pèsent sur la promotion des investissements dans les Etats de l'UEMOA.

On peut retenir, quelques constats globaux, pour l'industrie sénégalaise évoluant dans l'espace UEMOA, et ceci, en terme d'enjeux réels pour sa politique industrielle. Il s'agit de :

- Un niveau d'industrialisation assez moyen consécutif à un tissu industriel qui est demeuré encore faible car reposant essentiellement sur l'agro-alimentaire avec de surcroît une prépondérance d'entreprises en situation de monopole.
- Une économie fortement extravertie avec des capacités de production relativement optimisées.
- Une situation concurrentielle différenciée selon les secteurs du fait que le TEC a eu pour effet de favoriser le renforcement de certains secteurs réputés être des activités de soutien d'une part, et l'affaiblissement d'autres secteurs considérés comme des industries de consommation d'autre part.
- Une politique industrielle nationale qui a dévoilé ses limites en matière d'impact économique malgré la mise en œuvre de certains mécanismes d'appui récents qui semblaient porteurs de grands espoirs.

3. L'IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LA CREATION D'EMPLOI

3.1. Analyse Structurale des Emplois dans l'Industrie

Les études menées récemment sur la période de 1992 à 1995, ont montré que les effectifs industriels se sont globalement accrus de 2 % par rapport à 1993 (année de référence du dernier recensement dans l'industrie Sénégalaise).

Les variations d'effectifs constatées, ont principalement porté sur les travailleurs saisonniers et journaliers. Par ailleurs le rapport du nombre des travailleurs saisonniers au nombre des travailleurs permanents est très fluctuant d'un secteur à un autre.

L'industrie alimentaire se distingue très nettement comme étant le secteur utilisant le plus de main d'œuvre non permanente.

Dans toutes les catégories d'emplois (permanents ou saisonniers) de tous les secteurs confondus de l'industrie Sénégalaise, il faut retenir que les ouvriers et les employés représentent les ¾ des effectifs globaux de l'industrie en 1995 mais également près des 70 % des effectifs permanents.

En ce qui concerne plus précisément les effectifs permanents, la répartition par catégories, est la suivante :

- Cadres Supérieurs	: 03 %
- Cadres moyens et techniciens supérieurs	: 06 %
- Techniciens et agents de maîtrise	: 23 %
- Employés et ouvriers	: 68 %

L'emploi des femmes dans les secteurs industriels se manifeste comme suit :

- Les hommes occupent 91,5 % des effectifs permanents.
- Les femmes représentent seulement 8,5 % des effectifs permanents et 9,2 % de l'ensemble des effectifs globaux.

Ce qui signifie que la proportion d'emplois saisonniers est donc plus importante pour les femmes (40 %) que pour les hommes (34 %).

De façon plus particulière, les effectifs féminins dans l'industrie Sénégalaise, se singularisent par une sous - représentation dans la catégorie des Cadres Supérieurs et une présence relativement plus forte dans la catégorie des Cadres moyens et des agents de maîtrise.

3.2..Analyse des Investissements Publics

Notre présente analyse a porté sur l'exploitation de deux PTIP successifs, à savoir le PTIP 1996 - 1998 et le PTIP de 1998 - 2000.

Les Tableaux ci-après permettront d'apprécier les poids relatifs des divers investissements prévus dans les secteurs structurels de l'économie nationale.

Par suite, les analyses dans permettront de mesurer l'importance accordée aux investissements du secteur industriel ainsi que leurs impacts ou leur efficacité attendu en matière de création d'emplois notamment.

Tableau 33

N°	Secteur du PTIP	Montant des Investissements (FCFA)	%
1	Secteur Primaire	102.917 Millions	16,42%
2	Secteur Secondaire	81.503 Millions	13,00%
3	Secteur tertiaire	260.663 Millions	41,58%
4	Secteur quaternaire	181.859 Millions	19,00%
	Totaux PTIP 1996 - 1998	626.942 Millions	100,00%

Source : PTIP 1996-1998

Tableau 34

N°	Secteur du PTIP	Montant des Investissements (FCFA)	%
1	Secteur Primaire	294.272 Millions	35,14%
2	Secteur Secondaire	99.162 Millions	11,84%
3	Secteur tertiaire	165.262 Millions	19,73%
4	Secteur quaternaire	278.782 Millions	33,29%
	Totaux PTIP 1998- 2000	837.784 Millions	100,00%

Source : PTIP 1998-2000

On constate à partir des tableaux ci-dessus le secteur industriel ne constitue pas la principale priorité des pouvoirs publics dans la mesure où le secteur secondaire a reçu la part la plus faible des investissements publics dans les derniers PTIP.

Sur la base de simulations effectuées lors de l'étude récente (Décembre 1999) relative à la mise en place d'une Unité d'appui aux Investissements intensifs en emploi (HIMO) au Sénégal commanditée par le PNUD et le BIT dans le cadre du Programme Elargi de lutte contre la pauvreté les résultats suivants ont été obtenus:

Les ratios de main-d'œuvre (R.M.O) actuellement atteints, grâce à l'avènement de l'AGETIP, sont de l'ordre de 23,5% en moyenne. Les ratios attendus avec la mise en place de la future cellule HIMO au Sénégal sont de :

- Pour les travaux : 30 à 40%
- Pour les services : 40 à 60%

A partir de ces informations nous allons procéder à l'estimation des potentialités des secteurs industriels et de services en matière de créations d'emplois et de masse salariale pouvant être distribuée aux couches des populations les plus déshéritées, c'est-à-dire les collectivités des zones rurales et les femmes.

Simulations de l'Impact Attendu en Matière de Créations d'Emplois

1. Sur la Base des Eléments du PTIP 1996 - 1998

Si l'on applique, sur la base des éléments du PTIP 1996 -1998 ci-dessus, un ratio de main-d'œuvre de 35% en moyenne pour le "SECTEUR INDUSTRIEL" et un R.M.O de 50% moyen pour le "SECTEUR DES SERVICES", on atteint une masse salariale globale de l'ordre de 192.201 Millions de FCFA.

Dans l'hypothèse que cette masse salariale va être distribuée à des emplois peu qualifiés avec des salaires au niveau du SMIG soit 40.000 CFA / mois environ, la création d'emplois rapportée à l'année serait d'environ 124.000 emplois au total dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services.

Les résultats de l'étude HIMO, sur la base des mêmes hypothèses, nous conduisait à une création de 160.000 emplois totaux sur la base du PTIP, ce qui donnerait aux secteurs de l'industrie et des services, une quote-part estimée à près de 77,5%, toutes choses étant égales par ailleurs.

2. Sur la Base des Eléments du PTIP 1998-2000

La démarche effectuée sur le PTIP 1996 - 1998 a été appliqué également sur les éléments du PTIP 1998 - 2000. Ce qui a révélé toutes proportions gardées, les résultats ci après :

Nombre d'emplois potentiels conduit par les secteurs de l'industrie et des services : 165.000 emplois environ soit une contribution relative de 79 % sur le total des emplois générés par les investissements publics de la période.

4. L'INVESTISSEMENT PRIVE DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

4.1. Evolution de l'investissement Privé, de la valeur ajoutée et de l'emploi dans le secteur de l'Industrie

Ces tableau si-dessous confirment la prédominance d'Industries alimentaires sur l'ensemble du secteur industriel sénégalais, sur la base de que sont : la valeur ajoutée, la création d'emploi mais aussi l'Investissement direct annuel .

Il faut remarquer toutefois entre les années 1992 et 1997 un certain « rush » pendant l'année 1994 apparemment imputable aux effets négatifs de la dévaluation du FCFA

Il d'y ajoute que cette baisse s'est manifesté au niveau des valeurs ajoutées par une chute plus sensible durant les années 1995 et 1996 avant d'annoncer une nouvelle croissance à partir de l'année 1997.

Les emplois, par contre se sont relativement stabilisés et ont même dévoilé une légère hausse de 1996 à 1997

Tableau 35

Désignations	Montants des investissements (en millions de F CFA)					
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Industrie alimentaires	58.506.276	60.469.480	94.502.050	86.476.082	86.170.736	102.582.737
Industrie Textiles	2.839.829	1.212.839	8.240.058	7.677.440	7.400.960	9.815.569
Autres industries divers	91.144.634	82.831.928	142.534.763	143.938.072	148.635.056	169.604.921
Total industrie	152.490.739	144.514.247	245.276.871	238.091.594	242.206.752	282.003.227
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI						

Tableau 36

Désignations	Nombre d'emplois					
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Industrie alimentaires	12.302	12.085	12.793	14.141	13.360	15.545
Industrie Textiles	1.867	2.835	2.779	2.990	2.948	3.011
Autres industries divers	12.353	12.750	12.885	13.222	13.935	13.756
Total industrie	26.522	27.670	28.457	30.353	30.243	32.312
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI						

4.2. Evolution de l'Investissement Privé, de la Valeur Ajoutée et de l'Emploi dans le Secteur des Services

Dans le domaine des services, on note une certaine hausse des investissements de 1992 à 1997 avec deux «pics» assez significatifs pendant l'année 1994 (année de la dévaluation) et pendant l'année 1997. La prédominance très nette du sous-secteur des transports et des télécommunications, notamment par un investissement direct qui a quintuplé en 1997 (passant de 34,4 milliards en 1996 à 157,4 milliards en 1997), peut laisser supposer que la hausse observée est certainement liée à l'avènement du téléphone portable aux nouvelles techniques de l'information (NTIC) au Sénégal.

Par contre, la valeur ajoutée dans les services (tous secteurs confondus) a suivi de 1992 à 1997 une pente croissante assez régulière malgré les effets de la dévaluation du FCFA de 1994. Il en est quasiment de même pour les emplois créés.

Tableau 37

Désignations	Montants des investissements (en millions de F CFA)						
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97	
Transport et Télécommunications	Capital Fixe	48.177.684	74.885.076	68.636.828	75.471.666	82.500.409	91.726.858
	Investissement direct	26.824.106	23.279.377	53.084.721	20.723.204	34.463.536	157.422.101
Hôtellerie – Bar – Restauration	Capital Fixe	10.456.603	10.351.542	11.135.242	11.578.791	11.875.770	13.496.282
	Investissement direct	6.342.294	4.489.399	6.898.414	5.562.018	8.763.073	10.126.180
Autres Services Divers	Capital Fixe	16.941.913	34.313.141	35.581.403	36.009.499	43.218.805	49.443.301
	Investissement direct	4.870.350	3.781.634	4.376.042	10.096.207	7.456.485	14.971.938
Total services	Capital Fixe	75.576.200	119.549.759	115.353.473	1123.059.956	137.594.984	154.666.441
	Investissement direct	38.036.750	31.550.410	64.359.177	36.381.429	50.683.094	182.520.219
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI							

Tableau 38

Désignations	Montants des investissements (en millions de F CFA)					
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Transport et Télécommunications	86.936.826	71.023.111	91.581.357	93.851.783	103.799.878	118.190.176
Hôtellerie – Bar – Restauration	8.828.017	7.536.301	10.764.257	13.415.762	16.862.729	19.926.754
Autres Services Divers	24.042.015	21.390.169	23.607.662	27.651.700	29.594.406	34.983.842
Total services	119.806.858	99.949.581	125.953.276	134.829.245	150.257.013	173.100.772
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI						

Tableau 39

Désignations	Nombre d'emplois					
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Transport et Télécommunications	10.414	11.037	10.728	8.976	9.382	10.290
Hôtellerie – Bar – Restauration	2.912	2.578	2.695	2.997	3.205	2.775
Autres Services Divers	3.536	5.325	5.532	6.303	6.183	7.310
Total services	16.862	18.940	18.955	18.276	18.770	20.375
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI						

4.3.- Evolution des prélèvements obligatoires

La fiscalité globale s'est comportée à peu près, de la même façon autant dans le secteur de l'industrie que dans celui des services. Il s'est agi d'une baisse relative durant la période d'avant-dévaluation (de 92 à 97) suivie immédiatement d'une légère hausse pendant la période d'après-dévaluation (de 94).

Cela peut s'expliquer par le renchérissement des coûts des investissements acquis en devises étrangères ainsi que des prix des matières premières importées.

Tableau 40

Désignations	Montant des Prélèvements Obligatoires					
	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Industries Alimentaires	9.418.488	10.473.716	10.041.743	11.747.056	12.801.634	14.159.382
Industries Textiles	2.944.245	1.070.470	1.207.543	1.574.269	2.319.398	2.568.386
Autres industries diverses	19.131.589	15.692.841	15.118.973	15.902.643	15.275.489	18.696.379
Total Industries	31.544.322	27.237.027	26.378.259	29.223.968	30.396.521	35.424.147
Transports et Télécom.	10.572.352	8.384.166	10.231.303	9.904.523	7.928.199	8.265.154
Hôtellerie – Bar – Restauration	1.897.352	2.032.255	1.931.059	2.562.588	3.369.667	2.985.635
Autres services divers	4.292.823	3.637.818	4.287.114	4.077.014	4.094.041	4.753.940
Total Services	16.762.527	14.054.239	16.449.476	16.544.125	15.391.907	16.004.729
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique – CUCCI						

A ce niveau, il serait intéressant de déterminer l'impact des charges fiscales et parafiscales sur les investissements de l'industrie et des services à travers le tableau ci-après :

Tableau 41

Impact fiscal de chaque Milliard investi	Année 92	Année 93	Année 94	Année 95	Année 96	Année 97
Dans l'industrie :						
Charges fiscales totales/an Investissement Direct + capital fixe	12,80%	13,20%	6,70%	8,70%	7,60%	8,00%
Dans les services						
Charges fiscales totales/an Investissement Direct + capital fixe	14,75%	9,30%	9,20%	10,40%	8,14%	4,73%

La fiscalité sur l'investissement privé total constitué par l'investissement annuel direct et le capital fixe investi par les entreprises se situe dans la période allant de 1992 à 1997 dans une moyenne de :

- 9,5% pour le secteur de l'industrie
- 9,4% pour le secteur des services

Ceci signifie qu'il y a quasiment une certaine indifférence totale à investir dans les deux secteurs que sont l'Industrie et les Services et que la fiscalité n'est point un critère discriminant pour l'investissement privé dans la période considérée.

Par contre, à partir de l'année 1995, une certaine baisse relative de la fiscalité s'est amorcée sur l'investissement dans les secteurs des services contrairement à ce qui se passe dans le secteur de l'Industrie qui relève une légère hausse à partir de l'année 1996.

5. IDENTIFICATION DES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

5.1. Identification et Classification des Obstacles

Des études très récentes (Décembre 2000) et les dernières concertations du patronat et du BIT à Dakar ont révélé des caractéristiques assez déterminantes du système productif au Sénégal. Il s'agit essentiellement de la très forte prédominance du Secteur informel sur le secteur structuré dit moderne. Ceci a engendré une faible intégration des unités de production dans le processus de compétitivité et de concurrence des entreprises sénégalaises notamment dans le contexte de mondialisation. En effet, la contribution du secteur informel, qui utilise près de la moitié (46,9%) des consommations intermédiaires locales, est de 54,2% à la formation du PIB.

Heureusement, cette prédominance ne concerne pas l'essentiel des branches d'activités de nature moderne, à savoir :

- les industries de corps gras-
- les industries du sucre et des confiseries-
- les industries du papier, de l'édition et de l'imprimerie-
- les industries du pétrole-
- les autres industries chimiques-
- les industries énergétiques-
- les services de postes et des télécommunications

On note :

- une perte de productivité tenant à un désavantage comparatif découlant des Coûts des facteurs de production tels que : l'électricité, l'eau, les communications internationales, le fret aérien et maritime, et ceci malgré des coûts salariaux unitaires assez compétitifs depuis la dévaluation du F CFA ;

- un lancement tardif dans la démarche qualité et la certification des entreprises concurrentes des autres pays, même africaines.

En effet, la première certification ISO 9000 n'était obtenue au Sénégal qu'en 1997 bien après les Pays du MAGHREB (1993), les Pays anglophones comme le GHANA ou le NIGERIA (1994/1995), certains autres pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire et Mali) dès 1996, l'Afrique du Sud (1993), la Zambie (1994), la Namibie (1995) ou le Botswana (1996), etc.

A l'heure actuelle, seules 08 entreprises Sénégalaises sont certifiées ISO 9000 et il s'agit essentiellement de filiales de sociétés multinationales alors qu'aucune d'entre elles n'a la certification ISO 14.000.

➤ Sombre tableau des infrastructures de base au Sénégal notamment en matière d' :

- Infrastructures de transports-
- Infrastructures d'énergie électrique-
- Infrastructures d'hydraulique urbaine-

➤ En ce qui concerne les infrastructures de transports, les handicaps principaux du Sénégal tournent autour de :

D'un réseau routier assez défectueux et inadapté aux besoins de transports des marchandises par voie terrestre-

D'une nette contre-performance de notre réseau de transport ferroviaire notamment vers le MALI.

Contraintes de compétitivité - prix sur les marchés régionaux et internationaux-

➤ En ce qui concerne les infrastructures d'énergie électrique, l'essentiel repose sur la mauvaise qualité de la production et de la distribution de l'énergie dont les conséquences fâcheuses sont :

- La détérioration des équipements de production-
- Les pertes de marchés consécutives aux nombreuses coupures d'électricité et se traduisant par des pertes de chiffres d'affaires de l'ordre de 6 à 11% (entre Juillet et Septembre 2000 par exemple).

➤ En ce qui concerne les infrastructures d'hydraulique urbaine, il existe :

- Un déficit chronique d'approvisionnement en eau potable de la région de Dakar qui dure depuis 15 ans.
- Une réaction trop tardive des autorités dans le processus de résorption de ce déficit d'approvisionnement en eau qui se chiffre à plus de 100.000 m3/jour.

➤ Faible taille des marchés nationaux et l'insuffisance des investissements en ce sens que la taille large d'un marché favorise un contexte de concurrence telle qu'elle stimule un processus d'apprentissage déterminant pour la compétitivité et la pérennité des entreprises. Il s'y ajoute, qu'au-delà de l'apport en ressources, les flux d'investissements directs notamment étrangers, ont pour finalité de générer des effets induits positifs à travers, par exemple, le transfert de savoir-faire technique.

➤ L'inefficacité voire la faiblesse des services publics de l'ETAT dans leurs pratiques diverses à savoir : le délai d'instruction des dossiers d'agrément, la longueur des procédures administratives (par exemple : blocage de matériels en admission temporaire dans le secteur BTP).

Il reste entendu que l'efficacité en matière administrative est un facteur - clé dans la compétitivité des industries nationales face à la concurrence internationale.

- La faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé qui comprend, entre autres : l'appui à la gestion, l'appui technique, l'appui à la recherche de financement ainsi que la promotion des entreprises.

En effet, ces différentes formes d'appui ont toujours été assurées par le secteur privé lui-même à ; travers les chambres de commerce, les chambres de métiers, le patronat, certaines associations dynamiques d'hommes d'affaires avertis, etc. à l'exception de certaines structures spécifiques d'appui mises en place avec l'assistance des Bailleurs de fonds.

L'insuffisance des industries et des services de soutien à l'ensemble des autres branches et secteurs de l'industrie globale.

En effet, dans tous les pays émergents, il existe des industries de tête de grappe qui, à l'instar des infrastructures de base, jouent un rôle - clé sur le processus de compétitivité de l'industrie dans sa globalité.

Ce qui, effectivement, suppose l'existence d'un marché ayant la taille critique nécessaire pour favoriser le développement des entreprises liées à la grappe industrielle.

La vétusté des équipements (matériels , absences de pièces de rechanges) est une cause de faibles productivité et de frais d'entretiens trop élevés.

En effet, nombre d'industries Sénégalais ont, en moyenne, plus de 25 ans d'âge et leurs appareils de production est très vieux. Ce qui nécessite la mobilisation de ressources financières et humaines importantes pour plusieurs entreprises de production.

Des études récentes ont démontré que :

Pour certains entreprises de la place, la fabrication d'un produit requiert, avec les équipements actuels, 2,44 heures au lieu de 0,44 heure avec des équipements modernes.

5.2. Les infrastructures d'accueil des entreprises du secteur industriel.

Au bout de 20 ans, il y a actuellement un certain constat d'échec de la stratégie de promotion des PME / PMI.

Le seul domaine relativement fonctionnel et disposant d'infrastructures adéquates se trouve à DAKAR mais ne favorise pas des issues véritables à la privatisation des infrastructures.

Par ailleurs des besoins importants en nouvelles infrastructures d'accueil des entreprises ne sont pas couverts à cause des prix relativement élevés et de la disponibilité insuffisante des terrains.

De nouveaux domaines industriels annoncés depuis cinq ans, sont toujours en état d'attente, pour l'implantation des entreprises industrielles dans les sites de PIKINE, de GUEDIAWAYE et de MBAO, grâce à la Coopération allemande.

Le code des investissements et les procédures du guichet unique au Sénégal, sont réputés peu incitatifs contrairement à la situation des pays émergents.

A l'heure actuelle, une bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) a été mise, récemment, en place au Sénégal, grâce à l'ONUDI dont le rôle fondamental est la mise en place d'un système d'informations économiques et technologiques en vue de :

- Promouvoir le développement et l'organisation du tissu industriel.
- Optimiser les investissements pour une meilleure rentabilité.
- Susciter des développements et des initiatives de partenariat, pour favoriser l'intégration nationale et accroître la productivité.

Sur le volet important et stratégique du facteur travail, en termes de main d'œuvre qualifiée et de compétences disponibles, on observe l'absence d'un dispositif efficace d'intermédiation et d'information sur le marché du travail

Le service de la Main d'œuvre qui exerce cette mission a perdu sa capacité d'intervention depuis la libéralisation du marché du travail intervenue en 1997

Les besoins d'information sur le marché de l'emploi et d'appui à l'investissement que peuvent apporter la transparence et l'efficacité du marché du travail restent encore très faiblement pris en charge, même si on observe une certaine re-dynamisation de la Main d'œuvre en faveur de la mise en œuvre de la Convention Nationale Etat -Employeurs par la promotion de l'emploi des jeunes.

a) Secteur formel

L'analyse de la structure du Secteur Privé formel du Sénégal a permis de constater que :

- L'emploi et la production de V.A. sont concentrés dans le segment des grands entreprises (ayant plus de 50 emplois salariés)
- Cinq 5% des unités industrielles soit environ 70 entreprises fournissent 80% des emplois formels et 80% de la VA totale.
- Seuls deux (10) grosses entreprises industrielles produisent 70% de la richesse nationale
- La majorité des entreprises enregistrées est représentée par les MPME (micro, petites et moyennes entreprises), c'est-à-dire ayant entre 3 et 50 salariés
- Les PMI sont essentiellement localisés à Dakar (87%), Thiès (4%) et Saint-Louis (3%)
- Le segment des PMI (entre 16 et 30 emplois) fait montré d'un dynamisme de croissance particulièrement louable et significatif dans l'emploi (19%) et dans la création de V.A. (14%) et ceci dans l'ensemble des secteurs industriels et de services
- Le segment des entreprises industrielles, ayant entre 3 et 30 emplois a réalisé les performances moyennes de 400 Millions de C.A. et de 100 Millions de Capital fixe. Ces valeurs sont quand même, à relativiser, compte tenu de la forte présence d'un secteur informel parallèle
- Les entreprises industrielles (16 à 50) emplois) ont une meilleure productivité du capital que les grosses entreprises
- Les entreprises du segment (31 à 50 emplois) ont une meilleure productivité du travail que les grosses entreprises.
- Dans l'ensemble, le segment des PME /PMI valorise les facteurs de production avec une rentabilité supérieure ou au moins égale à celle des grosses entreprises.

Tout ceci confirme l'intérêt d'une politique de rééquilibrage du tissu productif basée sur le développement des PME /PMI

b) Secteur informel

Les opérateurs du secteur informel représentent un poids très significatif parfois plus important que le secteur formel à l'instar de l'UNACOIS, par exemple les données ci-après en donnent une certaine idée :

- Les entreprises informelles représentent quelques 470.000 unités avec une moyenne de 2,7 emplois par unité brassent et près de 1926 milliards de F CFA de C.A. par an (hors secteur primaire en 1998)
- Le taux de V.A. atteint dans le secteur informel est supérieur à celui du secteur formel avec des immobilisations s'élevant à quelques 167 milliards de F CFA

Le secteur informel se distingue, également par :

- Un secteur de micro-activités urbains et des petits métiers employant 600.000 personnes (soit 50% de l'ensemble des effectifs de l'informel)
- Un secteur commercial accaparé par les Libano-syriens et les dynamiques « Baol-Baol »
- Un secteur artisanal relativement structuré autour des « métiers » regroupent 80.000 entreprises artisanales employant près de 160.000 personnes réparties comme suit : artisanat de production (68%) artisanat de services (13%), artisanat d'art (13%)
- Un secteur émergent constitué de petites entreprises situées à la frontière du formel et de l'informel.

6. RECOMMANDATIONS

En vue de marquer leur pleine efficacité en matière de création de richesses nationales, de génération d'emplois productifs et notamment afin de réaliser un impact assez favorable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les investissements industriels doivent s'insérer dans un processus de croissance économique tirée par des facteurs d'intensification de la main-d'œuvre notamment non spécialisée.

Cela signifie, tout simplement, qu'il y a des défis majeurs à relever au niveau des entreprises industrielles en vue de leur insertion optimale au niveau du marché mondial. On retient, de facto, comme postulats, que les exigences actuelles du marché mondial en terme de rapidité, de souplesse, de réactivité et de qualité, en se radicalisant et en se généralisant, s'imposent aux entreprises en quête permanente de survie et de développement.

Cela suppose évidemment la mise en œuvre d'une démarche qualité pour la productivité globale, le renforcement des compétences professionnelles tenant à l'amélioration de cette productivité d'une part, et à la valorisation des coûts unitaires de main-d'œuvre d'autre part .

Il reste entendu que ces stratégies doivent trouver un soubassement en la maîtrise de l'information technique, commerciale et financière grâce à une utilisation efficiente et optimale des NTIC.

6.1. Mécanismes institutionnels

Compte tenu de la faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur industriel telle que diagnostiquée plus haut, certaines mesures peuvent être préconisées comme suit :

Le développement de PME/PMI en s'inspirant d'expériences pilotes réalisées dans des pays dont les tissus industriels sont apparus comme les plus présents dans le processus d'intégration économique ainsi que dans les filières où ces pays disposent d'avantages comparatifs certains.

La mise en place et l'opérationnalité effective de la Bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) avec une connexion prévisible de mise en place future (à encourager) d'un réseau régional de bourses de sous-traitance. Les effets positifs de la BSTP sont résumés à travers le schéma suivant :

Pour ce faire les mesures proposées dans la stratégie de développement du secteur privé sont essentiellement axées sur :

- La poursuite de la simplification des procédures administratives-
- L'achèvement dans les meilleures conditions d'efficacité économique de la libéralisation du commerce et du renforcement de la concurrence-
- L'aboutissement à bon terme du programme de privatisation des entreprises Publiques et para -publiques-
- La bonne adaptation de la législation du travail-
- La poursuite de la réforme de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des ressources de l'ETAT-
- La mise en œuvre de dispositions fiscales plus équitables, plus stables et plus simples.

6.2 .Secteurs et filières d'activités à forte valeur ajoutée

La présentation sectorielle des entreprises du secteur industriel a permis de renforcer le choix prépondérant déjà perceptible au plan de l'analyse numérique et qui donnait le classement effectué au chapitre précédent.

Par suite, l'étude des domaines d'activités spécifiques liées au secteur BTP à partir des justifications contenues dans l'étude HIMO citée ci-dessus, permet de valider leur quote part numérique de 15,68 par rapport au secteur global de l'industrie.

A l'issue de tout ce qui précède, nous proposons l'appui des secteurs d'activités ci-après que nous pouvons considérer de prioritaires dans le secteur industriel, sur la base des critères : emplois et valeur ajoutée.

Il s'agit par ordre de priorité du :

- Secteur des industries alimentaires
- Secteur de l'industrie chimique
- Secteur de l'industrie Bois, papier et carton
- Secteur de l'industrie mécanique
- Secteur de l'industrie textile, confection, cuir
- Autres secteurs liés au BTP et à l'industrie des matériaux de construction.

Cet appui, à la fois, institutionnel, technique et financier devrait s'orienter massivement vers les petites et moyennes industries pour les raisons simples ci-après :

Les filières industrielles qui semblent être en position de priorité, ont besoin nécessairement de politiques d'accompagnement. Il s'agit de : l'arachide, les fruits et légumes, le coton et les produits de la pêche en ce sens qu'elles relèvent du secteur numéro 1 qu'est l'industrie alimentaire.

Compte tenu de la neutralité de l'impact du TEC sur l'industrie du fait d'un équilibre relatif entre les secteurs dits " menacés " et d'autres potentiellement " favorisés ", il s'avère nécessaire que les industries dites de soutien, telles que identifiées à travers les grappes industrielles, favorisent et renforcent la compétitivité des produits ci-après :

Produits pouvant bénéficier de la réforme :

- Carton
- Peinture
- Acide phosphorique
- Boite métallique
- Produits sensibles aux réformes tarifaires et à certains autres scénarii:
- Savon
- Coton
- Tissu
- Bière

N°	MESURES A METTRE EN ŒUVRE	BENEFICIAIRES DES MESURES	IMPACT ATTENDU
01	Mise en œuvre des mécanismes institutionnels d'appui au secteur industriel	Petites et moyennes entreprises secteur artisanal, micro-entreprises secteur informel	Mise en place effective et opérationnalité de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (B.S.T.P.)
02	Connexion de la BSTP à un réseau régional de Bourse de Sous-traitance (à créer et à encourager)	- Ministère de l'Industrie - Organisations artisanales - Micro et petites entreprises	Création d'emplois spécialisés, diversification des métiers et reconversion dans des profils émergents
03	S'inspirer d'expériences – pilotes réalisées dans d'autres pays en matière de développement de PME/PMI (Tunisie Ile Maurice etc....)	Ministère des PME et du Commerce Ministère de l'Industrie APIX – Trade – Point	Génération d'emplois nouveaux et consolidation d'emplois dans le secteur des services (NTIC, etc....)
04	Mise en place de structures de normalisation et d'harmonisation des normes à l'instar de CODINORM (Côte d'Ivoire)	- Ministère de l'Industrie - Institut Supérieur de Normalisation - Instituts de formation et Experts en normalisation et qualité	Mise à niveau dans les métiers du secteur moderne et création d'emplois dans des spécialités pointues telles que : qualité, normalisation, certification, etc....
05	Mise en place de structures d'appui efficaces pour la promotion des Investissements et des Partenaires industriels	- Organisations patronales - Organisations syndicales - APIX - Secteur artisanal	- Pérennisation des emplois productifs - Renforcement du processus de concertation pour la lutte contre le sous-emploi, le chômage et le phénomène d'urbanisation de la pauvreté
06	Suivi et application urgente des recommandations de l'étude sur la politique industrielle commune de l'UEMOA	- Ministère de l'économie et des Finances - Ministère des PME et du Commerce - Ministère de l'Industrie - APIX – Trade - Point	Elargissement des bassins d'emplois au niveau sous-régional grâce à la libre circulation des biens et des personnes

07	Mise en œuvre des recommandations contenues dans la stratégie de développement du secteur Privé(Horizon 2010)	• Organisations patronales • Organisations syndicales • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère des PME et du Commerce • Ministère de l'Industrie • APIX – Trade - Point	Renforcement de la politique de création d'emplois non salariés grâce à l'allègement des procédures administratives de création de PME/PMI et des incitations fiscales
08	Mise en place effective de la cellule HIMO(haute intensité de la main-d'œuvre) initiée grâce à l'appui du PNUD et du BIT	• Organisations patronales • Organisations syndicales • Ministère de l'Equipement • Ministère de l'Urbanisme • APIX, AGETIP, ADN	• Accroissement des investissements porteurs d'emplois productifs dans l'élaboration du PCIP • Emergence favorisée des start-up
09	Réalisation de grands travaux d'infrastructures au plan national et au plan sous-régional(Plan OMEGA)	• Présidence de la République • Ministère de l'économie et des Finances • Ministère chargée de l'Unité Africaine • APIX	• Augmentation de l'effet multiplicateur sur l'emploi et la réduction de la pauvreté tant au plan national qu'au plan sous-régional
10	Application urgente des recommandations de l'étude sur le Secteur BTP de l'étude sur les frappes industrielles et les industries de soutien	• Secteur BTP artisanal • Secteur informel • MPME/MPMI du BTP • Organisations patronales • Organisations syndicales	• Accroissement des parts de marchés dévolues aux MPME/MPMI • Consolidation et renforcement des emplois productifs
11	Finalisation du Projet de création de nouvelles zones franches industrielles(Pikine, Guédiawaye, Mbao)	• Ministère de l'Industrie • Guichet Unique • APIX • Organisations patronales • Organisations syndicales	• Renforcement de la compétitivité des produits et services industriels grâce à une baisse de la pression fiscale et douanière
12	Suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet d'appui aux PME/PMI de l'ONUDI	• Partenaires développement(ONUDI,PNUD, BIT) au • Organisations patronales • Organisations syndicales	• Amélioration de l'environnement des PME/PMI • Pérennisation des activités productives et des emplois créés en zone urbaine, périurbaine et rurale

13	Appui spécifique aux secteurs et filières d'activités à forte valeur ajoutée et à grande capacité de génération d'emplois	• Ministère de l'Industrie • Ministère des PME/et du Commerce • Guichet unique • APIX • Organisations patronales et syndicales • Ministère de l'Emploi et du Travail	• Distribution massive de revenus salariaux et implication plus positive et plus renforcée dans la lutte contre la pauvreté
14	Redynamisation des politiques d'accompagnement aux filières industrielles des secteurs d'activité dits de «soutien» à travers le PRISE(Programme d'orientation pour l'industrialisation du Sénégal)	• Ministère de l'Industrie • Ministère des PME et du Commerce • Guichet unique • APIX • Organisations patronales et syndicales • Ministère de l'Emploi et du Travail	Emergence de mesures incitatives (fiscales et autres) en faveur des produits industriels tournés vers l'export notamment au plan sous-régional

CHAPITRE IV : INVESTISSEMENTS EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL

1. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE ⁴

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) visait l'autosuffisance vivrière à 80%, le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat. Ses objectifs et stratégies sont définis dans le cadre d'une approche intégrale de développement par produit et par filière. Les objectifs fixés dans la filière céréalière visaient essentiellement l'augmentation de la production et l'introduction de variétés adaptées aux différentes zones écologiques. L'accroissement de la production devait s'accompagner d'un certain nombre de mesures favorisant la limitation des importations par une plus grande promotion des céréales locales.

Avec l'avènement de la NPA en 1984, la fonction de crédit, assurée jusque là essentiellement par les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS, créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place. Les actions menées dans le cadre de la nouvelle politique agricole ont porté sur une plus grande responsabilisation du paysan avec un transfert de certaines missions anciennement dévolues aux organismes publics grâce à la réforme du système coopératif et à la révision du mode d'encadrement, une révision de la politique des prix en matière d'intrants axée sur la suppression progressive des subventions engrais jusqu'en 1990, le transfert au secteur privé des fonctions de distribution, la libéralisation des importations d'intrants, une réduction du rôle des organismes publics et des subventions qui leur étaient octroyées et la mise en oeuvre du plan céréalier avec un objectif de satisfaction de 80 % des besoins alimentaires à partir de la production intérieure en l'an 2000.

Les réformes ont permis globalement de supprimer certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat, mais n'ont pas apporté les réponses adéquates pour assurer une plus forte croissance du secteur agricole et une amélioration de la productivité. Ainsi,

- les questions de prix relatifs entre les céréales et les cultures de rente n'ont pu refléter les objectifs des politiques économiques ;
- le niveau des prix de l'arachide a continué, à connaître à certains moments, des évolutions divergentes par rapport aux cours sur le marché mondial ;
- les filières d'exportation manquent de compétitivité et accumulent des déficits importants ;
- les déficits enregistrés par les filières coton (1,629 milliards en 1993) et arachide (4 milliards en 1993) confirment les difficultés des filières traditionnelles d'exportation.
- le prix du riz local ne permet pas, en l'absence de subvention, de dégager un niveau de rémunération suffisant pour le producteur.
- la fin du programme agricole avec pour conséquence un arrêt de la distribution des matériels agricoles qui, conjuguée à la baisse des revenus a entraîné un désinvestissement dans le secteur et un sous-équipement du monde rural,
- un système de crédit approprié n'a pu être mis en place pour assurer à la fois un approvisionnement suffisant des producteurs en intrants tout en garantissant aux opérateurs un revenu adéquat,
- l'absence de technologies appropriées résulte du fait que les résultats de la recherche sur les techniques et intrants n'ont pas été utilisés lorsqu'ils existaient,

Le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) qui a pris le relais de la NPA s'est fixé des objectifs qui s'inscrivent dans une logique d'approfondissement et de correction des insuffisances constatées dans les politiques antérieures. Dès lors il s'agissait pour les initiateurs de ce programme

⁴ La Nouvelle Politique agricole: 1984 – MDRH

d'accroître la croissance de la production, d'améliorer la sécurité alimentaire, d'assurer la sécurisation foncière, la génération d'emplois, l'accroissement des revenus en milieu rural et la promotion de l'investissement privé.

Aussi l'Etat a-t-il pris la décision d'accélérer le processus de mise en œuvre du PISA qui constitue la nouvelle orientation en matière de politique agricole.

2. L'INVESTISSEMENT ET LES CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE

le programme d'investissement du secteur agricole se propose de lever l'essentiel des contraintes physiques du monde rural. Ses principales composantes sont: le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOAP), le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et le Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA), etc.

Ces programmes sont appuyés par des programmes transversaux qui concernent : le Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES) et le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI)

2.1. Contraintes du secteur agricole et rural

Le secteur agricole est confronté à une série de contraintes qui doivent nécessairement être desserrées pour la sécurisation des revenus ruraux, la promotion de l'emploi et une solution durable à la paupérisation des couches les plus démunies.

2.2. La dégradation de l'environnement

En milieu rural les problèmes induits par la croissance démographique sur l'environnement sont généralement posés en termes de pression sur les ressources naturelles. Ainsi, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (surpâturage, déforestation) a entraîné une perte au niveau du potentiel environnemental (perte de la diversité biologique, abaissement des nappes, dégradation des sols)..

Cette dégradation a pour conséquence une baisse sensible de la fertilité qui entraîne à son tour une nouvelle diminution des potentialités productives.. Cette situation a engendré les flux migratoires vers les villes, en particulier vers Dakar, la non disponibilité en certaines ressources de base dont l'accès au sol et l'alimentation de base. Sur les 3,8 millions d'hectares de terres arables disponibles au niveau national, près de 60% sont cultivés et 22% affectées aux jachères. A l'échelle régionale, on constate une faiblesse relative des ressources en terres arables et surtout leur inégale répartition. Ainsi, trois régions concentrent les 2/3 des terres arables du pays. Il s'agit de Louga (13%), de la Casamance (20%) et du Sine Saloum (30%).

Aujourd'hui, la mise en valeur de l'ensemble des superficies arables du pays ne donnerait en moyenne nationale que 0,79 ha de terre par habitant. La pression sur les terres et l'importance des volumes de production qu'il faudrait en tirer pour nourrir la population se révélerait considérables lorsqu'on constate que les densités de terres arables estimées à 215 habitants en moyenne nationale actuellement seront, selon les projections, de l'ordre de 360 habitants en l'an 2015.

Enfin le secteur est confronté à des contraintes biotiques et abiotiques parmi lesquelles les aléas climatiques et les ennemis des cultures et des récoltes limitent la production et la productivité agricole. Ainsi, sur une moyenne de productions céréalières annuelles de l'ordre de 950 000 tonnes, d'une hypothèse de 30 % de perte et de 100 FCFA/kilogramme de céréales, les cultures compromises par les prédateurs sont estimées à plus de 290 000 tonnes équivalant à plus de 29 milliards de Francs CFA.

En ce qui concerne la pluviométrie, les dernières décennies ont été caractérisées par une baisse de la pluviométrie surtout dans la partie Nord du Sénégal où les niveaux de précipitation sont inférieurs à ceux des années 50. Cette baisse de la pluviométrie s'accompagne d'une mauvaise répartition spatiale et temporelle qui influe négativement sur les performances de l'agriculture pluviale. Ainsi les cycles de sécheresse récurrentes ont eu un impact négatif sur les nappes phréatiques dont les conséquences sont le tarissement des puits et la remontée du sel dans les terres. L'essor démographique (2.7%) par an et l'urbanisation rapide que connaît le pays ont conduit à des pertes de surface en particulier dans la zone des Niayes.

Cet essor démographique s'est en effet accompagné d'une expansion parallèle des surfaces cultivées d'autant plus importante que le rendement des cultures n'a connu que des progrès irréguliers pour les cultures de rente, une stagnation ou régression des cultures vivrières. Le déficit chronique des pluies et les sécheresses ont ainsi réduit la production agricole, exacerbé la pression des pâtures sur les espaces pastoraux et aggravé la dégradation des sols.

2.2.1. Infrastructures rurales

Le monde rural souffre d'un manque chronique de pistes de production avec comme conséquence l'enclavement de plusieurs zones de production. C'est le cas notamment de la partie nord des Niayes, les régions de Tambacounda et de Kolda . L'entretien périodique des pistes de production existantes fait défaut et les collectivités locales ne disposent pas des moyens financiers pour prendre en charge les travaux de réhabilitation. Les structures de stockage sont elles aussi quasi inexistantes et les seuls magasins de céréales du Commissariat à la Sécurité Alimentaire sont exploités. Un effort a été fait pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques agricoles et pastorales mais la gestion fait souvent défaut notamment en ce qui concerne les forages.

2.2.2. Les facteurs techniques de production

Depuis la mise en œuvre du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme, la disponibilité en facteurs techniques de production fait cruellement défaut et a fortement compromis les performances du secteur agricole. Le désengagement de l'Etat a eu pour conséquence une chute des quantités d'engrais utilisés et le non renouvellement du matériel agricole.

L'absence d'un "paquet technologique" surtout dans les zones à sols pauvres et de surexploitation a précipité la chute de la production et accentué la détérioration de l'environnement. On constate une utilisation de plus en plus faible d'engrais, de matériel agricole, de pesticides etc.

2.2.3. Le financement

La question du financement est cruciale pour les activités agricoles et bien que parfaitement identifiée, elle ne trouve toujours pas de solution satisfaisante

Tableau 42 : Crédit domestique aux secteurs primaires et secondaires (1995-1998)

	1995	1996	1997	1998	% change
	Millions de Fcfa courants				
Agriculture et Elevage	10411	8405	7879	7558	-27,4%
Court terme	7572	5128	5653	5708	-24,6
Moyen terme	2839	2677	2226	1850	-34,8%
Long terme	0	0	0	0	0,0%
Pêche	12349	13737	15132	16206	31,2%
Court terme	8664	8763	9365	10017	15,6%
Moyen terme	3658	4947	5740	6162	68,5%
Long terme	27	27	27	27	0,0%
Forêt	84	89	84	84	0,0%
Court terme	84	89	84	84	0,0%
Moyen terme	0	0	0	0	0,0%
Long terme	0	0	0	0	0,0%
Agro-alimentaire	28488	33469	28784	29238	2,6%
Court terme	19980	22448	17759	19071	-4,5%
Moyen terme	7408	10411	10398	7566	2,1%
Long terme	1100	610	627	2601	136,5%
Textiles, Vêtements et cuir	14789	13962	16502	15951	7,9%
Court terme	12335	10725	13609	10893	-11,7%
Moyen terme	1949	2732	2388	4553	133,6%
Long terme	505	505	505	505	0,0%
Transformation du bois	2920	3119	3129	3444	17,9%
Court terme	2174	2279	2265	2331	7,2%
Moyen terme	746	840	864	1113	49,2%
Long terme	0	0	0	0	0,0%

Source : BCEAO

Certes la politique du crédit rural a connu des évolutions significatives depuis 1990 suite à un bilan diagnostic qui en a été fait. Les efforts ont été consentis dès 1998 pour ramener le taux d'intérêt à 7,5%, l'apport personnel à 10% du crédit, la durée du crédit rallongée à 7 ans et renégocier les moratoires ou les impayés sur 5 ans au taux de 1%.

L'insuffisance du crédit disponible pour l'agriculture constitue une des principales contraintes pour une croissance de la production. A titre d'exemple, pour la campagne agricole 1998/1999, le monde rural a bénéficié d'un crédit de 19.5 milliards de Fcfa pour une demande globale de 30.5 milliards de Fcfa, soit une couverture de 64% des besoins. Sur ce montant, la CNCAS qui est le bailleur officiel du secteur a contribué pour 54% des besoins en financement.

Répartition des crédits CNCAS par zone

Siège et bureau	1997/1998	1998/1999
Zone Centre-Est	39,62%	46,31%
Zone nord	26,53%	24,51%
Siège	26,11%	19,76%
Zone Sud	7,30%	9,24%
zone Ouest	0,44%	0,18%

Source : AT/CPEC/MEFP

L'insécurité qui caractérise les investissements agricoles (conditions climatiques, rendements faibles...) a des conséquences non négligeables sur le volume de crédits octroyés. Ainsi, lors de la première année de relance du l'agriculture (1997/1998) les exigibles de la SONAGRAINE sont montés jusqu'à 11 Milliards de FCFA dont les 8,8 Milliards de FCFA représentaient les crédits semence. En 1999, le stock d'impayés de la SONAGRAINE est estimé à 14 Milliards de FCFA.

Le départ de la SONAGRAINE du circuit pourrait être difficilement ressenti par les agriculteurs. Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et l'ACEP ont certes un rôle à jouer mais celui-ci ne pourrait être que limité compte tenu des besoins en crédit du secteur agricole. Seule la CNCAS est en mesure d'assurer un financement correct de la demande de crédits agricoles. Les risques pris par la CNCAS pour le financement du Programme de relance semblent cependant énormes compte tenu du taux d'impayés en cours dans l'agriculture.

Tableau 43 : CREDIT CNCAS

Hivernage 1998/99

Siège et bureaux	Capital prête	%	Court terme		Moyen terme		Moratoires	
	CT et MT		Exigible	taux remb	Exigible	taux remb	Exigible	Taux remb
Siège	1993984660	19,75	2106146301	100				
Zone Nord	2473961080	24,51	2609936571	81,22	24049148	93,95	93326430	76,02
Zone Centre-Est	4673088520	46,34	160795970	68,42	214323944	15,54	17009954	
Zone Sud	932933820	9,24	538437324	15,96	141156015	47,49	2960612	8,61
Zone Ouest	167259000	0,18	17401718	74,75	96481			
Total	10090693990	100	9432717884	76,03	379625588	32,39	113296996	42,31

Source CNCAS

En résumé, les taux du crédit, les conditions d'octroi et le montant des apports personnels demandés par les banques malgré les efforts consentis par l'Etat, font que la majorité des agriculteurs ne peuvent accéder à ce type de crédit et sont donc obligés de se tourner vers d'autres sources de financement. La première source exploitée par les paysans est constituée de revenus tirés d'activités extra agricoles. Celles-ci contribuent pour un pourcentage non négligeable dans le budget d'exploitation et varient en fonction des zones selon leurs ressources (surtout forestières) et les possibilités de diversification (petit commerce, artisanat, transport et.). La seconde source de financement de l'exploitation agricole est constituée par les revenus tirés de l'émigration.

Dans certaines localités à très fort taux d'émigration (Fleuve, Kolda, Louga) les émigrés constituent les premiers bailleurs de l'activité économique.

Pour faire face aux contraintes de financement il est de plus en plus fait recours au système décentralisé avec le crédit mutualisé à la base. Toutefois, ce type de crédit souffre de deux handicaps que sont leur faible taux de couverture géographique et la faiblesse de l'épargne rurale. Ainsi, même avec le crédit mutualisé en appui au crédit formel de la CNCAS, il reste toujours une demande relativement importante de crédit agricole non satisfaite. D'une manière générale le crédit agricole se limite à du court terme qui représente la quasi totalité des fonds à la disposition des exploitants (95% en 1999) contre 4% pour le moyen terme et seulement 1% pour le long terme.

2.2.4. La question foncière

La décentralisation a permis un transfert de pouvoirs de gestion des terroirs aux collectivités locales. Ce transfert n'est cependant pas sans incidences sur le mode de gestion et d'appropriation des terres et les, modes d'appropriation, d'exploitation et de transmission. Depuis le transfert de compétences en matière d'affectation foncière au profit des conseils ruraux, aucun support réglementaire précis n'encadre les conseillers ruraux dans leur gestion foncière (même le plan national d'action foncier n'a pas encore été mis en application). Les élus locaux, livrés à eux-mêmes ont affecté les terres de leur communautés de façon anarchique. Des transactions sur la terre, contraires à la loi, s'y développent.

Les femmes constituent par ailleurs une catégorie encore marginalisée dans l'accès à la terres ; ce qui rend leur situation encore plus précaire en milieu rural. En effet dans certaines régions, les hiérarchies sociales traditionnelles continuent à influencer l'accès à la terre ce qui limite la participation des femmes aux activités économiques agricoles. Par ailleurs, les collectivités locales ne disposent pas d'un appui pour la réalisation de plan d'occupation et d'affectation des sols. Elles sont pas encore en mesure d'élaborer un plan de développement local, de choisir et de définir les différents domaines d'occupation rationnelle des terres.

Enfin et d'une manière générale, la réflexion sur le statut du foncier au Sénégal pose le problème de la rentabilité financière des activités de production. Le problème de l'accès au foncier pour les non-résidents (éventuels promoteurs agro-industriels) reste d'actualité dans les zones d'aménagement hydro-agricole. Cette question soulève implicitement le problème de la privatisation, et plus particulièrement l'octroi de garanties réelles permettant de sécuriser l'investissement.

2.2.5. La formation

Une des principales contraintes à l'accroissement de la productivité et de la production rurale est sans aucun doute le faible niveau de formation des ruraux. Le niveau de scolarisation extrêmement bas interdit toute appropriation rapide des innovations technologiques susceptibles de relever la productivité. Le monde rural vit ainsi largement dans un système de reproduction des techniques qui laisse très peu de place à l'introduction de méthodes nouvelles d'organisation du travail.

L'exode qui touche en priorité les jeunes scolarisés ne permet pas non plus au monde rural de tirer profit des efforts de scolarisation; enfin, une formation souvent très éloignée des besoins immédiats de l'agriculture ne participe pas à l'amélioration du savoir-faire des populations. Dans ce contexte, la formation contre toute attente, devient souvent un facteur d'exode et non plus d'insertion dans l'économie rurale des jeunes qui sont tentés par les villes à la recherche de meilleures conditions de vie. Le constat est qu'aujourd'hui, ce sont les zones rurales qui refoulent et non pas seulement les villes qui attirent.

Quant aux femmes et en particulier les jeunes filles, leur exclusion du système d'éducation a eu pour conséquence de retarder leur insertion dans le système de production moderne et de participer à l'accroissement des revenus des ménages.

Aujourd'hui, de par leur dynamisme elles démontrent qu'elles constituent des moteurs importants de l'économie rurale qu'elles animent à travers des activités à forte valeur ajoutée (transformation et conservation des produits, petite production marchande) ou dans des maillons déterminants comme les systèmes mutualistes de crédits.

2.2.6. La recherche - développement

Le financement reste le problème central de la promotion de la recherche en général et de la recherche agricole en particulier. En effet notre pays ne consacre que 0,66% de son PIB à la recherche et les montants alloués à la recherche scientifique et technique au titre des différents plans de développement ont connu une évolution en dents de scie d'une année à l'autre.

De plus, la structure du budget est très déséquilibrée, le budget de personnel couvrant près de 80% du budget de fonctionnement, avec comme conséquence une prise en charge par les sources extérieures du financement des programmes de recherche, des équipements et des infrastructures. Or, l'UNESCO recommande aux pays membres de l'OUA bénéficiaires de l'aide du PNUD de consacrer au moins 3% de ces ressources aux activités scientifiques et techniques. La recherche nationale reste aujourd'hui fortement dépendante des contingences extérieures, ce qui ne permet pas au pays d'asseoir une politique de recherche autonome et maîtrisée.

2.2.7. Les investissements publics en milieu agricole

Malgré la baisse constatée dans la production agricole, le secteur primaire dans son ensemble et le secteur agricole en particulier ont bénéficié sur la période 1987/1995 d'importants investissements et ont reçu des investissements qui ont dépassé leur contribution au PIB. Ainsi, les investissements publics réalisés dans le secteur agricole durant cette période étaient l'équivalent de 678,5 millions de \$ ou 80.000 \$US per capita.

Les investissements publics poursuivaient durant cette période des objectifs d'augmentation de la production, une réduction de l'intervention de l'Etat dans la fourniture et la commercialisation des intrants, la formation des agriculteurs et la gestion améliorée des ressources naturelles. Le premier objectif a toutefois reçu la plus grande attention avec un besoin permanent d'augmenter l'autosuffisance alimentaire par l'intensification des cultures irriguées. Malheureusement, les résultats de la production ont été en deçà des attentes et la production par tête et la qualité de la vie ont été en baisse en même temps que l'on assistait à une extensification des systèmes de production en l'absence d'une diversification des cultures. Une des principales conséquences de cette extensification des systèmes de cultures a été une paupérisation accrue des sols alors que les politiques de libéralisation, de vulgarisation et de recherche n'évoluaient que de manière timide.

La mauvaise allocation des ressources et les erreurs dans les stratégies d'investissement publics ont particulièrement pesé sur les mauvaises performances du secteur agricole, du fait en particulier du déséquilibre entre investissement public dans les cultures irriguées et investissements dans les cultures pluviales. En effet, les cultures pluviales bien que représentant 89% de la valeur totale de la production agricole, 84% de la production céréalière et 96% des superficies totales cultivées n'ont reçu que 37% de l'investissement alloué à la production agricole. Au même moment 56% des investissements allaient aux cultures irriguées qui ne totalisent que 11% de la valeur totale de la production et 16% de la production céréalière.

Malgré tout, le sous-secteur est confronté à de nombreuses contraintes : coûts élevés des investissements, faible performance techniques et marginalisation de certaines catégories sociales (femmes) dans l'accès aux ressources.

Aussi, dans le cadre d'une stratégie d'accroissement de la production et de lutte contre la pauvreté, les orientations doivent nécessairement prendre en compte la priorisation des investissements en irrigation dans les secteurs où l'augmentation de la valeur ajoutée agricole s'avère possible et la rentabilité économique satisfaisante, mais aussi et surtout la dimension sociale du développement à travers une meilleure répartition des investissements et des revenus. Il s'agira d'améliorer le niveau d'utilisation de la main d'oeuvre et de réduire l'exode rural.

Tableau 44 : Allocations des dépenses d'investissement public

	1990-92	1993-95	1996-98
% de l'investissement public dans le secteur agricole			
TYPE DE PROJET			
AGRICULTURE	77,0	62,8	83,0
Culture irriguée	40,1	39,3	64,5
Culture pluviale	31,8	19,1	16,5
Horticulture et fruits	3,2	3,8	1,2
Protection des végétaux	1,9	0,6	0,8
ELEVAGE	2,7	4,6	3,8
ETUDE ET RECHERCHE	5,5	10,7	2,5
SOUTIEN INSTITUTIONNEL	14,9	21,9	10,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0
PAR REGION			
VALLEE DU FLEUVE	39,7	41,2	53,5
CASAMANCE	30,8	28,8	18,3
BASSIN ARACHIDIER	6,1	2,6	7,3
SENEGAL ORIENTAL	5,0	2,6	0,1
ZONE SYLVO-PASTORAL	3,1	2,2	0,0
NIAYES	0,5	0,4	0,0
CAP VERT	1,3	1,8	0,0
NATIONAL	13,6	20,5	20,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Sources : Bilan d'investissement (1990-1995) PTIP (1996 -1998)

2.2.8.Répartition des investissements

La répartition des dépenses publiques réalisées dans le cadre du PTIP indique clairement que l'action de l'Etat ne tend pas vers une correction des inégalités régionales. En effet, l'essentiel des investissements sont absorbés par la région de Dakar à hauteur de 41% au détriment d'autres régions particulièrement défavorisées comme Kolda qui devra se contenter de moins de 30% du total des projets. Par ailleurs l'orientation régionale des investissements publics réalisés dans le secteur agricole ne corrige pas ces inégalités et la pauvreté dans la mesure où ces investissements restent concentrées dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones à culture pluviale. On observe en effet une augmentation significative des allocations financières en faveur de la Casamance et du Fleuve dans le PTIP 1996-1998. Les cultures pluviales ont ainsi très peu bénéficié d'allocations financières pour les études/recherche et le soutien institutionnel.

Selon les données de la Direction de la Planification, la vallée du Fleuve et la Casamance absorberaient entre 65% et 70% du total des investissements publics bien qu'elles ne représentent que 20% de la population totale. Mieux la vallée du fleuve reçoit à elle-seule plus de 40% du total des investissements publics alors que seuls 4,4% des ménages de cette zone vivent en dessous du seuil de pauvreté. Par contre, le bassin arachidier reçoit moins de 5% du total des investissements alors que plus de 50% des ménages y vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Tableau 45 : Répartition régionale des projets PTIP (1999/2000)

Dakar	41,4%
Diourbel	3,2%
Fatick	2,7%
Kaolack	5,9%
Kolda	2,7%
Louga	2,1%
St Louis	16,7%
Tamba	8,6%
Thiès	7,5%
Ziguinchor	9,1%

Source : Direction de la Planification

Enfin, ces inégalités n'ont aucune chance d'être corrigées par les investissements des collectivités locales dont les dépenses de fonctionnement accaparent à hauteur de 80% les maigres ressources des budgets. De plus, les dépenses d'investissement des collectivités locales sont en moyenne inférieures à 3% du PIB et face à la faiblesse de leur capacité de financement l'effort d'investissement repose sur des subventions ponctuelles (programme AGETIP).

3.IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES SUR LA PRODUCTION

3.1.L'agriculture

L'analyse des statistiques agricoles au cours des dix dernières années montre que l'application des politiques agricoles a entraîné une régression de la production céréalière. Les productions ont connu une progression erratique de plus le taux de progression ne dépasse pas 0.4% par an. Les taux de croissance annuels ont donc été bien inférieurs au taux de croissance démographique (2.9%).

Les taux de croissance annuels des céréales de 1986 à 2000 où a été mis en place le Plan Céréaliier ont été de 0.9% pour le mil et le sorgho, 2.3% pour le maïs et 0.3% à 0.5% pour le riz paddy. Les autres produits vivriers ont quant à eux connu des performances aussi médiocres qui se situent entre 0.9% et 1% par an. Sur les filières arachidières, l'impact des politiques agricoles a conduit à une crise combinée de production et d'approvisionnement. Ainsi les productions ont plafonné respectivement à 64000 tonnes pour l'arachide d'huilerie et 38000 tonnes pour l'arachide de bouche alors que les objectifs de l'Etat étaient d'atteindre par an 1000000 de tonnes pour l'arachide de bouche et 80000 tonnes pour l'arachide de bouche. Ces contre-performances sont imputables à une faible intensification, à la baisse de la qualité du matériel génétique, à l'existence d'un prix au producteur non rémunérateur et à une baisse de la main-d'œuvre surtout dans le bassin arachidier (exode rural, émigration).

S'agissant du coton les résultats des dix dernières années de campagne montrent que les superficies ont été de 41000 hectares pour des productions moyennes de 30000 tonnes par an. Ces résultats sont en deçà des objectifs fixés qui étaient de 50000 hectares de superficies emblavées et de 55000 tonnes de production en l'an 2000.

Un prix au producteur peu incitatif et un parasitisme non maîtrisé et le désengagement de la SODEFITEX de l'appui seraient les facteurs explicatifs de ces contre-performances. En ce qui concerne les produits de diversification que sont principalement le niébé, le sésame, le manioc, la pastèque..., les superficies et les productions ont connu une évolution positive avec une croissance moyenne annuelle de 10% et 6% respectivement. L'horticulture a connu une évolution positive sur les dix dernières années. Ainsi le taux de croissance annuel a été de l'ordre de 10%, avec une prédominance des cultures légumières. Malgré ces performances le secteur est en deçà des objectifs qui lui étaient assignés du fait des coûts d'exploitation élevés (tarifs de l'eau), des problèmes de commercialisation, de stockage, de conditionnement, de transport (fret aérien) et du crédit.

En définitive les productions agricoles ont été en deçà des objectifs. Plusieurs raisons peuvent être évoquées notamment les difficultés d'accès au crédit et aux intrants, l'inefficacité de la politique de commercialisation et la baisse de la fertilité des sols.

3.2.L'élevage

L'évolution des effectifs de 1990 à 1999 a connu une augmentation moyenne de 10% par an pour les ruminants et de 15% par an pour la volaille. Pour les équidés et les camélidés on observe une constance sur la période. La croissance de l'élevage résulte d'une amélioration sensible des paramètres de la production et de la politique de responsabilisation des producteurs et de la privatisation des sociétés d'élevage et de la médecine vétérinaire. L'alimentation est dominée par le pâturage naturel herbacé. L'appauvrissement de ce type de pâturage n'est pas sans conséquences sur l'évolution du secteur. Durant ces dernières années les zones de pâturage ont été marquées par une baisse de la diversité botanique et de la couverture des sols à quoi s'ajoute les effets de la pression démographique qui restreint les surfaces réservées au pâturage.

Au plan sanitaire du cheptel la situation est satisfaisante dans l'ensemble. En effet, les deux grandes maladies que sont la peste bovine et la péripneumonie contagieuse sont pratiquement éradiquées. D'une manière générale, le secteur de l'élevage, malgré de sérieux handicaps dans les domaines de la santé, l'alimentation, l'abreuvement, les ressources génétiques, le foncier, les infrastructures..., devrait connaître une croissance satisfaisante et contribuer de manière substantielle à l'accroissement des revenus des populations rurales.

Le Plan d'action sectoriel devrait toutefois mettre un accent particulier sur l'amélioration des techniques d'exploitation, un meilleur suivi et gestion plus efficace des filières, une plus grande maîtrise épidémiologique, une diversification de la production et la multiplication d'espèces à cycle court. La contribution de l'élevage dans le revenu des ménages ruraux est très différenciée selon les zones. Son importance est surtout marquée dans les régions de Tambacounda et de Louga alors qu'elle est négligeable à St Louis qui a pourtant les revenus les plus élevés tirés des activités non agricoles (54,5%). L'amélioration de la production du secteur agricole fait partie des voies et moyen de réussir la diversification des sources de revenus agricoles notamment dans les régions les plus pauvres lorsqu'elles disposent de potentialités dans le secteur.

L'aviculture est un secteur en pleine expansion aussi bien en milieu rural que dans les zones péri-urbaines. De 1992 à 1998, la production de poulets de chair a augmenté de 16% par an. Dans le même temps la production d'œufs a connu une croissance exceptionnelle de plus de 60%. En 1998, les besoins en poussins d'un jour ont été couverts à 87% contre 27% en 1988. Cet essor s'explique par l'apparition d'espèces à cycle court dont les coûts de production sont moins élevés que ceux des bovins et des petits ruminants. Elle contribue pour une part très importante à la satisfaction des besoins en protéines animales des populations et à la formation de revenus pour les producteurs. Elle présente par ailleurs l'avantage de possibilités de commercialisation plus aisées.

Malgré l'importance de ce secteur d'appoint pour les familles souvent les plus démunies, aucune action de recherche et de développement n'a été initiée pour assurer son développement compte tenu des moyens souvent modestes dont disposent les aviculteurs des zones rurales et péri-urbaines ainsi que des conditions d'élevage difficiles (alimentation irrégulière, abris rudimentaires, pression des maladies, etc.). Aujourd'hui de sérieuses menaces pèsent sur le secteur avec l'introduction de nouvelles pathologies par les souches importées. C'est le cas notamment de l'encéphalomyélite aviaire.

Le secteur élevage représente aujourd'hui entre 30% et 40% de la production du secteur primaire et 6% à 7% du PIB. Son taux de croissance élevé (5,2% entre 1985et 1989, 2,4% entre 1990 et 1994, 4,2% entre 1995 et 1998) en fait une force motrice de la croissance du secteur primaire. Mais comme l'indique le tableau ci-dessous, il ne bénéficie pas d'investissements à la hauteur des résultats qu'on en attend.

Tableau 46 : Structure des dépenses d'investissement public à l'élevage (%)

	1990/92	1993/95	1996/98
AGRICULTURE	77,0	62,8	83,0
ELEVAGE	2,7	4,6	3,8

Sources : Bilan d'investissement (1990-1995) PTIP (1996 -1998)

Selon certaines études (Ndir 1999), le sous-secteur de l'élevage contribuerait pour 75% dans la formation des revenus ruraux en milieu pastoral, 40% dans celles des ruraux en milieu agropastoral, et 20% dans celle des familles rurales de la zone Sud. Cette importante contribution du sous-secteur ne semble pourtant pas être bien pris en compte dans l'affectation des investissements où elle n'a bénéficié que de 2,7% du budget. Cependant, le volet élevage compris dans le programme agricole 1999/2002 décline cinq composantes qui laissent augurer une meilleure approche du secteur par les pouvoirs publics : sécurité alimentaire de l'élevage extensif, développement des espèces à cycle court, amélioration de la situation zoo-sanitaire du cheptel, développement de la production laitière et enfin, suivi et contrôle des mouvements du bétail de commerce.

Mais, ce programme compte tenu du bilan des investissements passés semble peu réaliste lorsqu'il prévoit une augmentation de 10% par an de la production annuelle totale de viande, une réduction de 50% des pertes induites par le déficit fourrager saisonnier, une réduction de 12% actuellement à 3% des taux de mortalité des troupeaux.

4. Impact des politiques agricoles sur l'emploi rural

Une des incidences de ces politiques sur l'emploi en milieu rural a été une accélération du mouvement d'exode vers les villes et l'étranger. Les zones périphériques (Fleuve, Kolda) et le bassin arachidier (Louga, Diourbel) ont connu les plus forts taux d'émigration. Le phénomène le plus notable est que c'est surtout la frange la plus active de la population rurale qui a été affectée par ce mouvement avec pour principale conséquence un déficit de main d'oeuvre agricole.

A l'horizon 2015, les experts prévoient que 56% de la population vivra dans les villes. Or, les politiques de décentralisation et de déconcentration initiées par l'Etat depuis plusieurs décennies n'ont pas donné de résultats encourageants. Au contraire tout laisse supposer que le mouvement de concentration va s'accroître sous l'effet conjugué de la paupérisation des zones rurales et l'exode. Aujourd'hui l'activité agricole occupe 76% de la population rurale active soit 52% de la population nationale. Les activités agricoles correspondent à un taux d'occupation de 38% de la population nationale avec une croissance estimée à 2% par an.

Deux grandes zones rurales se dégagent. Il y a d'abord le Sénégal Oriental , zone silvo-patorale et les Niayes qui se caractérisent par un taux d'occupation de l'ordre de 45% à 60% tandis que les régions du Fleuve Sénégal, la Casamance et le Bassin arachidier enregistrent un taux d'occupation de 25% à 35%. Mais, d'une manière générale le milieu rural cumule un certain nombre de contraintes qui limitent ses capacités à créer des emplois et à contenir la poussée de la pauvreté.

Le développement de l'emploi rural est entravé par les contraintes suivantes :

- la faible capacité des collectivités locales qui ne disposent pas des moyens matériels et humains pour jouer pleinement leurs rôles dans les activités économiques,
- le faible développement du secteur privé par manque de financement, étroitesse du marché et faiblesse du pouvoir d'achat des ruraux ;
- l'absence d'un environnement favorable aux micro-entreprises rurales du fait de coûts élevés des facteurs de production, des difficultés d'écoulement des produits, des difficultés d'approvisionnement, des problèmes de financement et de trésorerie ;
- le faible développement de l'esprit d'entreprise des acteurs ruraux.

L'évaluation d'ensemble des expériences de promotion de l'emploi menées au Sénégal de 1973 à 2000 montre une faible implantation des projets de promotion d'emploi dans le secteur rural et, en même temps, de réelles possibilités de promotion de l'emploi rural.

En tenant compte d'un certain nombre de contraintes comme la faible croissance du secteur secondaire, le secteur rural semble être, pour le moment, le seul réservoir potentiel et significatif d'emplois pour les jeunes en particulier, avec en prime une grande capacité à fixer les populations dans leur terroir. Actuellement il existe d'un côté des zones de concentration excessive d'emplois comme les zones urbaines et les zones rurales défavorisées. Ainsi, les deux seules villes que sont Dakar et Thiès regroupent la quasi-totalité des entreprises du pays même si le taux de chômage y est particulièrement élevé en milieu urbain (30% à Dakar) (FAO,1998).

Cette tendance a toutes les chances de se raffermir en rapport avec les dynamiques en cours, notamment avec l'exode rural. A l'horizon 2015, les experts prévoient que 56% de la population du Sénégal sera urbanisée. Or les tentatives de décentralisation initiées par l'Etat comme la création de zones industrielles dans les chefs-lieux de région n'ont pas permis de générer un nombre d'emplois significatif. En plus des actions et initiatives visant à renforcer les capacités des collectivités et organisations de producteurs, la création au niveau local des synergies nécessaires entre les collectivités locales, les ONG et les services décentralisés de l'Etat est source d'une dynamisation de l'emploi local.

Les conditions de développement des micro-projets ruraux gagneraient à être améliorées par des politiques de crédits et d'incitations fiscales, la formation des artisans en gestion allégée, l'encadrement des acteurs locaux etc.

4.1. Les revenus en milieu agricole

La production agricole représente 45% à 50% de la production du secteur primaire et 8% à 10% du PIB total. Bien que la valeur du PIB varie largement d'une année à l'autre en raison des conditions climatiques et des variations des prix mondiaux de l'arachide et du coton, la tendance générale de 1985 à 1999 est une baisse de la croissance de ce sous-secteur.

Le déclin de la croissance du secteur agricole durant cette période s'expliquerait par la combinaison d'un certain nombre de facteurs. Les superficies plantées en cultures pluviales ont diminué graduellement depuis 19975 à cause de la dégradation progressive des sols dans le bassin arachidier et l'abandon qui en est résulté de la production sur la plupart des terres marginales. La dégradation des sols a aussi contribué à la chute des rendements des cultures pluviales, chute encore accentuée par la baisse de l'utilisation des engrais. A part le riz et l'arachide de bouche, la production des cultures pluviales a en conséquence diminué. La production en valeur a aussi diminué malgré une augmentation de 15% en termes réels de l'indice des prix aux producteurs depuis 1995.

Les tendances régionales indicatives pour la valeur de la production agricole ont été estimées pour les la période 1993-1998. Pour chacune des dix régions du pays, des estimations de la valeur de la production agricole ont été faites à partir de la production de mil/sorgho, maïs, riz, arachide, coton et niébé sur la base de prix annuels réels.

Tableau 47 : Evolution indicative de la valeur de la production par région et par tête 1993-1998

Région	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Evol. %
Données globales en milliards de FCFA; données par tête en FCFA (prix réels 1987=100)							
Dakar	0,708	0,686	1,009	0,991	0,852	0,917	29,4%
Agri.	0,096	0,116	0,162	0,133	0,021	0,076	-20,7%
Total/tête	11344	10631	15116	14365	11943	12436	9,6%
Diourbel	14058	8569	10601	9286	8843	10575	-24,8%
Agri.	11929	6604	7811	6444	6142	7915	-33,7%
Total/tête	24711	14607	17525	14889	13753	15955	-35,4%
Fatick	14819	14396	30538	20172	16735	19777	33,5%
Agri.	52455	46635	56413	34855	52393	51717	-1,4%
Total/tête	29926	28623	59791	38901	31793	37024	23,7%
Kaolack	59092	52696	64149	42754	60027	59343	0,4%
Agri.	24277	19460	21018	18129	17383	20557	-15,3%
Total/tête	84106	72591	87268	56870	78080	75493	-10,2%
Kolda	30305	24619	28537	25751	24496	27462	-9,4%
Agri.	24277	19460	21018	18129	17383	20557	-15,3%
Total/tête	50815	40355	45730	40347	37529	41145	-19,0%
Louga	16081	16452	22919	25969	15519	19602	21,9%
Agri.	7119	8019	11181	13978	3969	8107	13,9%
Total/tête	37113	37757	52331	59023	35132	44222	19,2%
St Louis	18564	15926	18497	17201	19407	16774	-9,6%
Agri.	11585	9430	9058	7634	10323	7799	-32,7%
Total/tête	35466	29955	34258	31378	34874	29702	-16,3%
Tamba.	25815	22821	26774	27882	22919	27723	7,4%
Agri.	15625	13365	13403	14287	9972	14944	-4,4%
Total/tête	70654	61074	70068	71362	57374	67886	-3,9%
Thiès	12502	9577	14809	13305	9873	10843	-13,3%
Agri.	10263	7609	11985	10434	7156	8176	-20,3%
Total/tête	18039	13532	20492	18031	13106	14102	-21,8%
Ziguinch.	7055	5740	6857	6510	7874	na	na
Agri.	5346	3859	4380	3957	5432	na	na
Total/tête	26298	21092	24848	23268	27764	na	na

Source : CSA, DPS

Les statistiques ci-dessus montrent bien que le bassin arachidier reste au coeur de l'agriculture sénégalaise. Kaolack est la région qui contribue le plus à la production agricole et où le revenu par tête provenant de l'agriculture est le plus élevé; cette région est suivie par celle de Tambacounda alors que les régions de Thiès et de Diourbel sont celles qui contribuent le moins à la production et où le revenu par tête provenant de ces activités est le plus faible.

4.2.Accentuation de la pauvreté et diversification des revenus

La chute des productions agricoles a eu comme principale conséquence une paupérisation de plus en plus aiguë et large des couches rurales. Des études ont démontré aujourd'hui que même après une bonne récolte les populations rurales connaissent des dépenses alimentaires insuffisantes compte tenu du niveau estimé d'autoconsommation susceptible de leur assurer une ration minimale de calories par jour.

La pauvreté est essentiellement un phénomène rural puisque plus de 80% des ménages pauvres vivent en milieu rural. Mais, selon une enquête réalisée en 1994, la distribution de la pauvreté par région fait ressortir un phénomène surprenant. En effet, si l'essentiel des revenus est tiré de l'agriculture, les populations des zones les mieux arrosées devraient logiquement être les moins touchées par la pauvreté. Or ce sont les régions les mieux arrosées (Kaolack, Fatick, Kolda) qui concentrent plus de 41% des pauvres. A l'inverse deux des régions les plus sèches (Diourbel et Saint-Louis) sont paradoxalement les moins touchées par la pauvreté.

Les facteurs explicatifs de cette situation sont à rechercher pour la région de Diourbel dans le dynamisme commercial de ses ressortissants mourides et pour la région de Saint-Louis la tradition d'émigration. Quant à la région de Ziguinchor la situation d'insécurité a incontestablement contribué à la paupérisation du monde rural. Les faibles taux d'occupation en milieu rural accentués par la baisse de la production agricole poussent les ménages agricoles à la diversification des activités pour minimiser les risques qui menacent l'ensemble des revenus : déficits pluviométriques, contraintes foncières, saisons culturales courtes, rendements bas et instables.

En milieu rural, les actifs exercent des activités complémentaires à l'agriculture, dites activités non agricoles, dans une stratégie de sécurisation des revenus et de gestion de risques (forge, petit commerce, cueillette et vente de produits forestiers, conservation et transformation de produits, poterie, etc.)

A ce titre, les micro-entreprises constituent des réservoirs non négligeables d'emplois en milieu rural.

Ces activités peuvent être exercées parallèlement aux activités agricoles mais le sont généralement à temps partiel et en dehors des périodes de production agricole. Leur densité, répartition, dynamisme et mode de fonctionnement sont très variables. Certaines de ces activités comme la petite production marchande ont pour finalité de répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations rurales et utilisent comme matières premières les ressources naturelles disponibles dans leur localité d'exercice et occasionnellement des matières et matériels de récupération.

Dans l'optique d'un accroissement de l'emploi en milieu rural, il faudrait évaluer le plan d'aménagement du territoire pour déceler les potentialités réelles des localités et orienter les capacités entrepreneuriales des habitants vers les secteurs porteurs. L'objectif poursuivi serait d'asseoir un développement économique et social à la base qui constitue le sous-bassement de la promotion de l'emploi local.

Les questions démographiques ont été très peu prises en compte dans les stratégies de développement; ce qui n'a pas permis de créer les conditions de promotion de l'emploi rural susceptible de freiner l'exode des jeunes vers les centres urbains. A partir d'une planification spatiale tournée vers les investissements économiques aptes à rendre les collectivités décentralisées suffisamment attractives, il serait possible de casser le cercle vicieux exode - baisse de la production - paupérisation - exode.

D'une manière générale se pose le problème d'une re-localisation de la valeur ajoutée créée en milieu rural qui n'est possible qu'avec le développement d'activités rurales non agricoles particulièrement dans les sous-secteurs de la petite industrie rurale et de l'artisanat. Avec la raréfaction des terres disponibles et le déclin de la qualité des sols, les populations les plus touchées par la pauvreté (65%) qui affluent vers les villes vidant un peu plus les zones rurales de sa force vive et celles qui n'émigrent pas se contentent de cultiver des terres marginales ou de qualité médiocre. Elles sont ainsi les premières victimes de la dégradation de la fertilité des sols.

Tableau 48 : Contribution des activités non agricoles dans les revenus des ménages ruraux 1994/1995

Revenu (FCFA)	St Louis	Lou ga	Diourb el	Thiès	Fatick	Kaolac k	Tamba	Kolda	Ziguinch .	Sénégal
Activités. non agricoles	54,5	26,2	39,2	11,6	32,4	35,7	18,8	28,8	9,6	29,4
Elevage	1,2	4,6	2,9	2,1	4,0	3,8	8,0	3,4	0,7	3,2

Source : ESAM Etude sur la pauvreté, non publiée.

4.3.La productivité et la rentabilité des spéculations

L'indice de la PPF le plus couramment utilisé pour l'économie globale est l'indice de la productivité du travail (P/W), c'est-à-dire la production (P) par travailleur (W). La production peut être mesurée en termes d'un produit unique, ou en termes d'un agrégat de produits; dans ce deuxième cas, il faut utiliser les prix pour constituer des agrégats de produits.

Pour l'agriculture, l'indice de la PPF le plus couramment utilisé est la production par unité de terre (rendement). Cet indice utilisé couramment depuis toujours; permet de faire des comparaisons entre zones qui tiennent compte des différences de sol et de climat.

En lissant les effets des variations des conditions climatiques, une comparaison des résultats moyens sur les années 1986 à 1988 et 1996 à 1998 par grandes zones agro-écologiques permet d'apprécier l'évolution des performances sur les dix dernières années.

Tableau 49 : Evolution des superficies, des rendements et des productions au cours des 10 dernières années

	Superficie (ha)						Rendements (kg/ha)						Production (000 T)						
Régions	Fleuve	BA Centre et Nord	BA Sud	S.O et Hte Cas	Bas se Cas	Total	Fleuve	BA Centre et Nord	SO Sud	SO et Hte Cas	Basse Cas	Total	Fleuve	BA Centre Et Nord	SO Sud	SO et Hte Cas	Bas se Cas	Total	
Mil/sorgho																			
Résultats moyens 96 /98	38.6	348.8	480.2	148.7	21.2	1037.5	371	362	710	820	702	496	14.3	126.2	340.7	121.9	14.9	618.0	
TCAM dernières années %	10	6.5	-1.2	1.5	*2.5	7.1	0.1	-4	-2.1	-0.8	-0.4	-0.9	-1.0	2.0	-3	1	-3	6	-0.9
Maïs																			
Résultats moyens 96 /98	1.8	0.9	27.5	41.9	2.7	74.8	2333	357	1044	790	975	922	4.2	0.3	28.7	33.1	2.6	68.9	
TCAM dernières années %	10	23.9	12.0	-0.3	-4.8	-3.7	-3.2	3	-8.4	-2.0	-3.0	0.9	-1.8	12.4	4	-2	-89	-2.8	-5.0
Paddy																			
Résultats moyens 96 /98	26.0	0.1	2.1	25.37	23.2	77.1	4577	0	1651	1350	1016	2344	119.0	0.0	3.5	34.7	23.6	180.8	
TCAM dernières années %	10	5.9	0.0	14.7	63.1	-03	0.3	0	-2.2	0.9	-1.4	2.2	5.7	0.0	3.5	34.7	23.6	180.8	

Source : statistiques agricoles corrigées.

Ces résultats montrent une diminution de 1,5% en moyenne annuelle des superficies durant la période, particulièrement dans le bassin arachidier, la Haute et la Basse Casamance et le Sénégal Oriental. Les rendements ont suivi la même tendance baissière notamment dans le Bassin arachidier, du fait de la dégradation de la fertilité des sols et la faiblesse des apports de fumure et la disparition des jachères suite à la pressions foncière. L'évolution des rendements du paddy s'explique par contre par l'accroissement des cultures irriguées et l'évolution positive de la productivité.

Sur la base des rendements moyens constatés, des prix observés et de la valorisation de la main d'œuvre (750 à 1000 FCA/J selon les régions), la rentabilité financière des principales cultures pluviales serait plus élevée pour l'arachide ; De même, la baisse des superficies emblavées pour le riz de bas-fonds et le maïs s'expliquerait par la faible rentabilité pour les exploitants.

Par contre les cultures irriguées qui bénéficient de subventions indirectes à travers la non répercussion des coûts élevés d'aménagement ont des niveaux de valorisation globalement supérieurs à ceux obtenus en cultures pluviales comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 50

PRODUITS	RIZ	MAïs	OIGNONS
Rendements (kg / ha)	5000	4000	15000
Prix unitaire (fcfa / kg)	105	115	92
Coût production / kg	76	115	63
Marge nette / ha	196900	152773	434392
Valorisation journée de travail	3439	2513	2824
Marge nette / kg	39	38	29
Valeur ajoutée / kg	62	76	52
Valeur ajoutée / ha	309490	304023	779392

Source : N.Gergely. 1999

4.3.Les obstacles à une productivité accrue dans l'agriculture

Les efforts à fournir pour promouvoir la croissance agricole et lutter contre la pauvreté sont énormes. La production agricole se réalise dans des systèmes d'exploitation agricoles complexes dont les caractéristiques sont souvent la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des terres, la pénurie de matières organiques, les infestations d'adventices, la grande vulnérabilité à la sécheresse et le tout aggravé par des taux élevés de croissance démographique.

Amélioration de la productivité et rentabilité des principales cultures

La lutte contre la pauvreté et le sous-emploi passe nécessairement par une amélioration substantielle de la productivité en levant les contraintes fondamentales qui pèsent sur la qualité des sols, la disponibilité en eau, les conditions du régime foncier, la disponibilité et l'accessibilité de facteurs de production.

Une étude comparative des performances de compétitivité au Sénégal, au Togo et au Burkina Faso révèle que les prix au producteur sont en général supérieurs au Sénégal en particulier pour l'arachide et que par contre les rendements y sont plus faibles. De même la valorisation de la main d'œuvre et les coûts de production y sont également plus élevés comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 51
Comparaison des performances au Sénégal, au Burkina et au Togo

Produits	Coton	Arachide	Mil	Maïs	Haricot
<i>Rendement moyen</i>					
Sénégal	700	1000	400/810	900	5000
Togo	926	620	550	1250	
Burkina	1300	650	675	1500	8500
<i>Prix producteur</i>					
Sénégal	185	145	107	115	680
Togo	196	125	95	90	
Burkina	159	125	95	80	310
<i>Coût de producteur</i>					
Sénégal	170	76	105/58	95	280
Togo	152	125	133	90	
Burkina	110	108	67	69	
<i>Valorisation journée de travail</i>					
Sénégal	894	2650	1027/1566	1395	
Togo	770	502	344	497	
Burkina	850	610	640	586	1600
<i>DRC</i>					
Sénégal	0,78	0,42	0,96/0,49	0,78	0,18
Togo	0,84	0,99	1,42	0,99	
Burkina	0,46	0,82	0,76	0,52	0,17

Source : N.Gergely. 1999

D'une manière générale, le Sénégal bénéficie d'un léger avantage comparatif pour les produits vivriers traditionnels (mil sorgho, niébé, manioc, maïs pluvial) ainsi que d'une rentabilité économique et d'un avantage comparatif particulièrement important pour l'arachide et les produits maraîchers .Au cours des années à venir, la priorité doit être accordée à l'amélioration des rendements des principales productions agricoles.

Ainsi, pour le mil/sorgho les rendements actuels qui sont faiblement rémunérateurs pour le producteur, le paquet technologique préconisé par l'ISRA devrait déboucher sur une amélioration de la productivité avec un passage des rendements de 400 à 900 kg dans le Centre du Bassin arachidier et de 800 à 1300 kg dans le Sud. La productivité du maïs pluvial dont les rendements actuels moyens apparaissent relativement faibles pourrait être améliorée jusqu'à 2 tonnes / ha selon les prévisions de ISRA moyennant toutefois une utilisation plus conséquente d'engrais et de variétés de qualité. Pour le riz , les rendements se situent entre 4,8 et 5 tonnes/ha. Les prévisions de la SAED sont de ramener le rendement à l'hectare à 5,5 tonnes en 2002. Là aussi, l'utilisation de paquet technologique constitue la meilleure solution pour accroître la productivité. Les rendements de l'huile d'arachide qui sont de 750 kg à l'hectare (une tonne dans les zones Sud) pourraient être augmentés de 50% par la mise en place d'une véritable filière semencière (la mauvaise qualité des semences ayant été identifiée comme la principale contrainte à l'amélioration de la productivité).

Malgré un investissement massif dans les cultures irriguées comme moyen de lutter contre l'insécurité alimentaire, la croissance de la production a été plus que modeste avec 2,05% en moyenne annuel sur la période 1985/1996 inférieure au taux de croissance démographique. Les rendements ont connu sur cette même période une croissance annuelle d'environ 2,4%.

Tableau 52 : Tendances des rendements agricoles (1985/1996)

Cultures	Riz	Mil/sorgho	Maïs	Coton	Arachide	Elvage
Rend/ha	+2,40	+0,90	-1,69	-1,64	-3,76	nd

Sources : production agricole, DURUFE.1996

Avec plus de 60% de la population totale et une contribution de moins de 10% du PIB le secteur agricole connaît visiblement une faiblesse de sa productivité.

Celle-ci installe un cercle vicieux qui explique l'ampleur et le caractère structurel de la pauvreté en milieu rural. Celui-ci se traduit par une productivité faible : revenus faibles : épargne et des crédits faibles : investissements faibles : productivité faible

La faiblesse des revenus, la baisse des rendements et la dégradation des sols justifient la mise en œuvre d'une nouvelle approche de la politique agricole qui n'exclut pas la subvention sur une longue période des intrants pour cette dynamique de régression et de dépérissement d'un secteur aussi stratégique. Par ailleurs une diversification des activités peut avoir des effets indirects favorables sur l'accroissement de la productivité agricole si par exemple les revenus tirés de ces activités sont réinvestis dans de nouvelles techniques ou le financement d'intrants agricoles.

Un des effets les plus importants de la diversification serait donc cette possibilité offerte aux ménages de lisser les revenus en agissant comme un mécanisme d'assurance et de sécurisation des revenus.

4.4.Orientations stratégiques

Elles s'articulent autour de l'augmentation de la production, la sécurité alimentaire, la génération d'emplois et la sauvegarde de l'environnement.

L'accroissement de la production et la sécurisation des revenus dans une optique de lutte contre la pauvreté passe par une politique d'intensification et de diversification de la production agricole.

En effet, le système d'exploitation agricole actuelle se révèle de plus en plus incapable de soutenir l'investissement en milieu rural et la génération d'emplois. D'ailleurs le rythme d'exode rural démontre l'incapacité de l'économie rurale de consolider ses emplois. Mais compte tenu de la pression démographique et l'appauvrissement des sols, l'économie rurale doit s'étendre à d'autres activités complémentaires (artisanat, petit commerce, la transformation de produits agricoles...)

En ce qui concerne l'agriculture, plusieurs options s'ouvrent pour l'accroissement des revenus parmi lesquelles :

- la valorisation à la base des produits agricoles et forestiers avec possibilité pour accroître de manière substantielle les emplois ruraux et les revenus
- la diversification des filières (floriculture, arboriculture fruitière, agro-foresterie...)

Ces orientations stratégiques doivent entre autres avoir comme préoccupation majeure la sauvegarde de l'environnement.

En effet le potentiel des sols est fortement menacé par les actions conjuguées de la nature (sécheresse, salinisation, érosion éolienne et hydrique) et de l'homme (déboisement, pollution, urbanisation...).

5. RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 : Mise en place d'un cadre de concertation.

Trouver un cadre de concertation pour l'harmonisation des politiques et des actions destinées au monde rural. Tous les partenaires impliqués dans le secteur rural (Administrations, structures de recherche, associations professionnelles, bailleurs, ONG ...) doivent se retrouver au sein de ce cadre pour la conduite des politiques adoptées.

Recommandation n°2 : Mise en place d'une nouvelle politique de financement de l'agriculture

Celle-ci devra tenir compte des spécificités à la fois des secteurs et des types d'exploitation. Renforcer et étendre le crédit mutuel pour une meilleure couverture nationale. La réflexion doit être menée pour la création d'une banque de développement rural pour prendre en charge les besoins énormes de crédits à des conditions compatibles avec les contraintes du secteur.

Recommandation n°3 : Développement des infrastructures de base

Mettre en œuvre une politique volontariste de développement d'infrastructures de soutien au secteur (pistes de production, aménagements hydraulique agricoles et pastorale). Multiplier les structures de collecte, de stockage et de commercialisation des produits agricoles (marchés d'intérêts, locaux, régionaux et national).

Recommandation n° 4 : Promouvoir l'investissement privé

Promouvoir l'émergence de pôles de développement agricole basés sur les potentialités locales. Favoriser la décentralisation des structures d'appui à l'investissement privé (créations de structures d'appui spécialisées : centres de recherche /formation, financement...).

Recommandation n°5 : Moderniser et élargir les bases de la production.

Intensifier la production par une utilisation plus conséquente des facteurs de production (engrais, semences sélectionnées, produits phytosanitaires, matériel agricole...). L'Etat doit revenir sur certains aspects de sa politique de désengagement. Il doit adopter une démarche volontariste de soutien aux agriculteurs. Cet appui pourrait se traduire par une subvention des intrants agricoles les plus déterminants et le redéploiement de services de vulgarisation et d'encadrement du monde paysan.

Recommandation n° 6 : Mettre en place une politique de prix incitatifs.

Assainir les circuits de commercialisation et lutter contre la spéculation (reconstituer les stocks de sécurité alimentaire, développer l'information commerciale sur les marchés). L'Etat doit mieux s'impliquer dans l'organisation des circuits de commercialisation afin d'éviter que les petits producteurs ne soient à la merci de commerçants spéculateurs. Outre les niveaux de prix de cession de la production agricole, l'Etat doit veiller à ce que le règlement s'effectue au comptant et dans des délais très rapprochés entre la récolte et commercialisation.

Recommandation n°7 : Organisation des professionnels.

Promouvoir et renforcer les capacités des organisations paysannes à travers la professionnalisation et la mise en place de cadres de concertation. Les partenaires au développement doivent être mis à contribution pour appuyer les organisations de producteurs. Il s'agit d'en faire des partenaires crédibles dotés de capacités de négociation pour la défense des intérêts des agriculteurs et d'une force de proposition en matière de politique agricole.

Recommandation n° 8 : Accélérer la réforme foncière.

Favoriser l'accès à la propriété foncière pour sécuriser l'investissement privé. Augmenter les capacités des collectivités locales pour une meilleure gestion des terroirs.

En effet, la gestion déséquilibrée de l'espace n'a pas permis l'accès partagé aux ressources vitales au développement de l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Ainsi, l'espace de par sa diversité recèle de potentialités mal exploitées pour permettre des productions végétales, forestières et animales (lait, viande) substantielles assurant une sécurité alimentaire et des revenus plus conséquents aux ruraux.

L'appui à la définition des plans de développement locaux et régionaux et l'élaboration d'un cadastre rural faciliteraient l'exploitation rationnelle des terres. Un investissement privé significatif dans le secteur agricole passera forcément par une réforme foncière susceptible d'offrir des garanties aux promoteurs.

Recommandation n° 9 : Renforcer les capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles.

Il s'agit de mieux responsabiliser les populations dans la définition et la conduite des actions de sauvegarde des ressources naturelles locales, de favoriser et coordonner la coopération décentralisée et de prendre des mesures de régénération des sols et de lutte contre la salinisation.

Une des priorités de la politique agricole serait de poursuivre et d'intensifier les actions de reboisement et de lutte contre la déforestation. Il faut rappeler que le processus de déforestation est estimé à près de 80000 ha / an alors que les efforts de reforestation ne sont pas encore suffisamment importants pour inverser la tendance.

Recommandation n10 : Intensifier la recherche.

Mener une politique volontariste de recherche agricole qui répond aux besoins réelles de l'agriculture.

L'évaluation des ressources disponibles (sols, eau, variétés biologiques) constitue à ce niveau une priorité pour une meilleure exploitation des potentialités. La recherche doit s'orienter d'avantage vers la résolution des problèmes liés à la production (amélioration des semences, fertilisation, protection des végétaux, mécanisation, post-récolte...)

Un accent particulier doit être mis sur la valorisation des produits. Pour ce faire, il faudra définir les méthodes de conservation appropriées et proposer des itinéraires techniques de transformation des produits, développer des technologies de transformation aussi bien pour l'industrie que pour l'artisanat rural.

Investissement en milieu agricole et impact sur les bénéficiaires

Mesures	Bénéficiaires	Impacts
Réforme foncière. Garantir au plan institutionnel et juridique les conditions d'attribution et de tenure foncières.	Investisseurs privés, Collectivités locales. Plus particulièrement les femmes sans terre et les jeunes sans emploi.	Sécurisation de l'investissement privé en milieu rural. Faciliter l'accès aux crédits à long terme pour des investissements de récupération des sols. Attirer l'investissement privé dans l'agriculture pour augmenter la production, créer des emplois nouveaux et accroître les revenus ruraux.
Mise en place d'un système de financement adapté	Producteurs agricoles, en particulier les détenteurs de projets ruraux (transformations de produits agro-forestiers, artisanat, élevage etc.)	Renforcement des capacités de production grâce à l'accroissement des niveaux d'équipement et d'utilisation d'intrants. Elargissement de la base de l'économie rurale (activités extra-agricoles) augmentation du taux d'activité et accroissement des revenus, diminution de la pauvreté rurale...
Développement des infrastructures de base pour désenclaver les zones de production. Installation d'infrastructures de collecte, de transformation et de conservation des produits agricoles. Exploitation des potentialités des zones enclavées etc.	Zones enclavées particulièrement en période hivernale	Accroissement de la production, réduction des coûts de transactions, augmentation de la compétitivité et de la rentabilité des spéculations etc.
Promotion de l'investissement privé. Mise en place d'un dispositif d'incitations pour compenser les surcoûts liés à la décentralisation. Investissement dans la petite industrie et l'artisanat pour la transformation des produits agro-forestiers	Collectivités locales. Porteurs de projets agricoles, GIE, Coopératives en particulier femmes	Augmentation du nombre d'emplois en milieu agricole. Accroissement de la production et les revenus. Diversification et sécurisation des revenus agricoles.
Encourager l'utilisation de paquets technologiques. Redynamiser les structures de vulgarisation et d'encadrement des paysans. Etendre la production à de nouvelles zones à grandes potentialités agricoles. Investissement dans les programmes semenciers	Producteurs agricoles, en particuliers ceux qui sont obligés de cultiver des terres marginales. Producteurs des zones à sols fragilisés et appauvris.	Modernisation et élargissement de la base de la production. Adoption de variétés adaptées au milieu, accroissement des rendements et des revenus. Colonisation de nouvelles terres et relâchement de la pression démographique sur les zones surpeuplées et sur exploitées.
Assainir les circuits de commercialisation contre la spéculation, développer l'information commerciale sur les marchés. Financer des structures de stockage pour éviter les spéculations.	Producteurs agricoles à faibles revenus.	Accroissement de la rentabilité financière des filières. Augmenter et sécuriser les revenus agricoles, limiter la spéculation.
Intensification de la recherche. Adoption d'une politique volontariste de recherche. Evaluation des ressources disponibles, amélioration des espèces, des méthodes de conservation et de transformation...	Agriculture, élevage	Accroissement de la productivité agricole, la production et les revenus.
Renforcement des capacités des organisations paysannes. Appui aux organisations de producteurs (formation, financement, assistance...)	Organisations de producteurs	Meilleure prise en charge par les paysans de leurs intérêts. Bonne gouvernance, meilleure gestion collective de l'environnement.
Gestion des ressources naturelles	Collectivités locales	Amélioration du cadre de vie et exploitation rationnelle des ressources.
Amélioration du cadre de concertation	Toutes les parties prenantes aux différentes filières agricoles	Mise en place d'une stratégie concertée de promotion de l'agriculture, de création d'emplois agricoles et de lutte contre la pauvreté

Références bibliographiques

Cabinet F2 – Consultance : Etude sur les perspectives d'organisation et de développement du secteur BTP au Sénégal–

Décembre 1997

Cabinet Performances : Lignes Directrices pour un politique industrielle communautaire
1999

Collier, Gunning « Explaining African Economic Performance »
Centre of African Studies Oxford University 1999

Conseil Economique et Social : *Politique agricole, postulats
micro-économiques et impacts macroéconomiques*
2000

Conseil Economique et Social : *Les unités agro-alimentaires. Bilan et
perspectives de développement.*
2000

*Direction de l'Emploi : « Document de travail du comité de Suivi de la Politique
Nationale de l'Emploi » 1995*

Direction de la Planification. Ministère de l'Economie, des Finances et du
Plan : « *Plan d'orientation pour le développement économique et social,
IXème Plan. 1996-2001* »

Direction de la Planification : *Rapport Diagnostic de la Commission Macro
économique et de synthèse, Février 2001, MEF 103 pages*

Direction de la Planification : *Note Technique sur L'Emploi,*
MEF Octobre 2000 20 pages

Direction de la Planification : « *Evaluation du Système National de la Planification* »
MEF Avril 1995

Direction de la Prévision et de la Statistique : « *Diagnostic de la Pauvreté au Senegal* »
MEF Mars 2001 44 pages

FAO : « *Proposition de document de stratégie opérationnelle. Plan - cadre
d'actions du secteur agricole* »
Janvier 2000.

FIAS : Sénégal, Le parcours de l'Investisseur
SFI – BIRD 1999

Ministère du Travail et de l'emploi : « Plan d'action pour l'emploi »
Septembre 1998.

PNUD - BIT : « Etude de formulation de la cellule HIMO au Sénégal »
Janvier 2000.

Pravin C. et Sarr, M : « *Perspectives de développement de l'emploi local agricole et non agricole* » 1997.

Unité de Politique Agricole : *Rentabilité de cinq filières agricoles.*
Ministère de l'Agriculture 1998

Unité de Politique Economique : « Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. *Pauvreté et stratégie de développement au Sénégal* »
Décembre 1999